

En attendant une réévaluation

Le gouvernement suspend des projets de construction pour \$400 millions

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le gouvernement vient de suspendre temporairement — pour les réévaluer — quatre-vingt-dix-huit projets de construction d'hôpitaux, d'une valeur totale d'environ \$400 millions, tout en poursuivant la réalisation de 22 autres projets d'une valeur de près de \$100 millions.

C'est ce qu'a révélé hier le ministre de la santé, de la famille et du bien-être

social, M. Claude Castonguay, au cours d'une conférence de presse, la première donnée par un ministre libéral, si l'on excepte celles du premier ministre, M. Bourassa.

Parmi les projets suspendus temporairement — et dont certains pourraient l'être de façon indéfinie après un autre examen de la situation — il y en a 93 (pour \$384 millions) qui n'ont pas encore

atteint le stade de la construction ou qui en étaient seulement au tout début des travaux; et cinq autres, pour \$23 millions, qui ont atteint le stade de la construction.

M. Castonguay a précisé que ces projets, dont plusieurs semblent avoir eu pour origine "l'enthousiasme de la période électorale" sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et vont faire l'objet d'une

réévaluation minutieuse et aussi rapide que possible. Ces projets varient de \$250.000 à \$27 millions chacun, pour une valeur totale de \$407 millions.

En définitive, il y a cinq projets ayant déjà fait vraiment l'objet de travaux qui sont suspendus temporairement. Ce sont les suivants avec, entre parenthèses, les explications fournies par M. Castonguay:

- Hôtel-Dieu de Gaspé (\$4,5 millions, sans appel d'offres. La ville est déjà dotée d'un hôpital, vieux, il est vrai, et d'un sanatorium. La corporation qui a accordé les contrats est "subventionnée" à près de cent pour cent par le trésor public. Elle ne devrait pas mettre en cause l'évaluation de ses projets par le ministère, mais si elle le fait, "nous verrons ce que nous pourrions faire".

- Hôtel-Dieu de Saint-Georges de Beauce (la construction projetée répond-elle aux besoins de la population? Y a-t-il un équilibre entre les lits pour malades actifs et pour malades chroniques?).

- Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme (ce projet tient-il compte des besoins réels, son ampleur est-elle justifiée quand on songe aux besoins de la ville de Laval et de ses projets fort substantiels?).

- Hôpital de l'Enfant-Jésus, de Québec (le projet initial avait trait à des cliniques externes et à des services accrus; l'on en a "profité" pour ajouter des lits: cette addition est-elle justifiée?).

- Hôpital de Saint-Pacôme de Kamouraska: (on a décidé, fin avril, d'a-

Voir page 6: Le gouvernement

Le ministère des postes

"J'ai réveillé un géant endormi", dit Kierans

OTTAWA (CP) — Le ministre des communications, M. Eric Kierans, a déclaré aux Communes hier qu'il était "coupable d'avoir éveillé le géant endormi qu'était le ministère des postes, drogué depuis John A. (McDonald) jusqu'à John G. (Diefenbaker)".

Les gouvernements depuis McDonald jusqu'à Diefenbaker, a expliqué M. Kierans, ont gardé le ministère des postes dans un isolement "splendide" en croyant que tout pourrait changer sauf ce ministère.

Le ministre répondait au député conservateur de Hillsborough, M. Heath Macquarrie, qui reprochait au gouvernement sa mauvaise administration des services postaux qui, depuis deux ans, vont en se détériorant: diminution des livraisons postales, diminution du nombre des bureaux de poste, hausse des tarifs, service irrégulier ou interrompu et relations patronales-syndicales déplorables.

M. Kierans a expliqué que l'abolition des livraisons postales le samedi était justifiable par le fait que 80% du travail du ministère des postes ne profitait qu'à des entreprises ouvertes cinq jours par semaine.

Quant à la diminution des bureaux de poste ruraux, elle se justifie par le fait que les communautés rurales sont en voie de disparition, a-t-il ajouté.

M. Macquarrie a poursuivi en soulignant que depuis deux ans que M. Kierans était ministre des postes, les Canadiens avaient été victimes d'un piètre service postal à cause de l'inéptie et de l'entêtement de M. Kierans.

Le différend actuel au ministère des postes pourrait être réglé avec un peu de souplesse et de bon sens de la part du gouvernement, a-t-il ajouté. Le projet de M. Kierans de transformer son ministère en société de la Couronne est un aveu d'échec.

Le député néo-démocrate de Winnipeg nord, M. David Orlikow, a pour sa part rejeté sur le ministère tout le blâme de la menace de grève. Ce qui m'étonne le plus, a-t-il commenté, c'est que la grève ne se soit pas encore déclenchée. Il est vrai que M. Kierans a pris la direction de son ministère alors que les choses y allaient assez mal, mais il a fait tout en son pouvoir pour les empirer. L'automatisation, selon M. Orlikow, est un facteur important dans ce différend, puisqu'elle peut signifier d'importantes mises à pied.

Quant au leader créditiste, M. Réal Caouette, il a laissé entendre que les chefs syndicaux cherchaient à créer un climat de grève.

Selon M. Caouette, les réunions syndicales et les votes de grève pourraient se dérouler sous le signe d'une plus grande liberté d'expression des membres, mais lors de ces assemblées, l'atmosphère ne permet pas la libre expression.

M. Caouette a poursuivi en faisant remarquer que les journaux faisaient grand état des grèves et des différends syndicaux tout en reléguant à leurs dernières pages les articles apportant des solutions à ces problèmes.

Les conservateurs, a dit encore le chef créditiste, décrivent bien la situation au ministère des postes, mais qu'ont-ils fait, eux, pour la régler quand ils étaient au

Voir page 6: Le malaise



Un policier israélien protège contre le soleil le visage d'un enfant blessé dans l'attentat d'hier contre un autobus scolaire près de la frontière du Liban. Onze personnes, dont huit enfants ont péri dans cet attentat revendiqué par une organisation palestinienne. Israël a aussitôt bombardé quatre villages libanais, tuant au moins une quinzaine de personnes. (Voir nos informations p. 7).

Une invitation à jeûner par solidarité avec Vallières

Tous les Québécois voulant montrer leur solidarité à Pierre Vallières sont invités par le Comité de solidarité du comité Vallières-Gagnon, à jeûner à son local, au 1406 rue Beaudry, ou à signer les pétitions réclamant que le nouveau gouvernement du Québec prenne immédiatement position dans cette affaire.

Une permanence est assurée au local du comité pour communiquer tout renseignement sur ce qu'on a appelé "le dossier Vallières-Gagnon" et les raisons qui ont poussé Pierre Vallières à entreprendre, il y a cinq jours, sa grève de la faim illimitée.

En fin de semaine, de nombreux membres de syndicats, de comités de citoyens et de mouvements populaires se rendront au local de la rue Beaudry pour exprimer leur solidarité avec la lutte de Vallières.

Le comité Vallières-Gagnon, soulignant qu'on lui a souvent reproché de recruter ses militants à l'intérieur de cadres et de mouvements déjà convaincus, a déjà recueilli plusieurs signatures connues au bas d'une pétition, et note que ces noms devraient suffire à montrer le sérieux de l'appui qu'il reçoit.

La pétition est la suivante: "Après avoir pris connaissance du communiqué de Pierre Vallières annonçant sa décision d'effectuer une grève de la faim totale et illimitée, nous jugeons absolument inacceptable qu'un individu soit ainsi obligé de mettre sa santé et même sa vie en péril afin d'attirer l'attention des autorités.

Nous exigeons indépendamment de nos prises de position personnelles face à l'engagement politique de monsieur Vallières, que le nouveau gouvernement du Québec prenne officiellement et clairement position dans

Voir page 6: Une invitation

Entrevue avec le ministre de la fonction publique

Raymond Garneau ne veut pas que le fonctionnarisme soit une assurance-vie

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le nouveau ministre de la fonction publique ne veut pas qu'un emploi gouvernemental devienne une police d'assurance-vie.

Ce n'est pas un partisan de la guillotine, précise-t-il tout aussitôt, mais il en a contre une certaine forme de protection, qui peut devenir abusive à ses yeux. Tout en veillant à la stabilité et à la sécurité du personnel de l'Etat, il voudrait que l'on puisse assurer plus facile-

ment la mobilité et les transferts, de sorte que personne ne s'incrute dans ses fonctions et ne se crée un petit empire.

Au cours d'une entrevue, M. Raymond Garneau a indiqué qu'il souhaite que la gestion de la fonction publique moderne se fonde, mutatis mutandis, sur celle d'une grande entreprise moderne: efficacité, compétence, utilisation maximale des talents et des ressources.

Expliquant que les seuls fonctionnaires mis à pied (si l'on excepte les occasionnels et les temporaires) sont une vingtaine de secrétaires au service d'ex-ministres qui n'avaient pas acquis leur permanence, le ministre a dit qu'il serait favorable à ce que, un peu comme à Ottawa, les employés des cabinets des ministres soient tenus de se classer auprès de la fonction publique et ne

Voir page 6: Raymond Garneau

LE MALAISE ITALIEN

4) Les contrastes de Rome et l'avenir politique

un reportage de JEAN BERTOLINO

Ce sont les communistes qui sont allés chercher Giovanni dans son taudis pour le faire camper avec tous les mal-logés de Rome sur la place Marc-Aurèle.

— Il y a dans notre ville des tas de bâtiments déserts qui ne servent à rien, me déclare Antonello Trombadori, député du Parti et journaliste à l'Unità. Beaucoup d'entre eux appartiennent à la municipalité ou à l'Etat. Ils abritaient auparavant des services administratifs qui ont été relégués, mais ils sont encore en parfait état et feraient bien l'affaire de toutes ces familles qui vivent dans des conditions indignes de pays prétendus évolués. Aussi avons-nous déclenché une campagne d'occupation des locaux inutilisés, pour relouer dans l'immédiat les familles les plus défavorisées.

Le spectacle est à ciel ouvert, et les

Romains, en grand nombre, gravissent les marches de marbre qui conduisent à la place pour voir la curiosité du jour, un Marc-Aurèle martial sur son fougueux étalon, brandissant un drapeau rouge, comme une javeline, et autour de lui une ménagerie étrange de monstres ayant on ne sait comment survécu à la préhistoire, un rassemblement hétéroclite de va-nu-pieds crasseux, de primates analphabètes, spécimens humains inconnus des beaux quartiers et que la faune de la société d'abondance, en minijupes ou maxi-manteaux, en costumes cintrés et bottines vernies, observe avec une curiosité mêlée d'horreur.

A quelques pas de là, comme un symbole de la maternité romaine, la statue de la Louve allaitant Romulus et Rémus se dresse, en un contraste saisissant.

Oreilles aux aguets, musée flairant le vent, elle reste sourde au tumulte proche qui monte crescendo: grave, dans son indifférence pétrifiée.

"Casa sì, baracca no!"

Tous les bas-fonds de Rome se sont donné rendez-vous sur la place Marc-Aurèle et autour du Colisée, au milieu des drapeaux rouges, des oriflammes écarlates, des revendications peintes en grosses lettres sur des banderoles. Le crépuscule tombe, sur la ville, rose, puis mauve. En tête du cortège, traînée par une voiture, une vieille bicoque en ruines. De ses fenêtres banales émergent les têtes de quatre gosses facétieux qui crient à pleins poumons de

Voir page 6: Le malaise

création Récréation

■ **THÉÂTRE:** "Qu'est-ce qu'un théâtre utopique? Une formule bien plus qu'une réalité: une sorte d'état idéal qui ferait du théâtre ce qu'il cherche à être depuis la fin du 17^e siècle". Tel est le sujet abordé, cette semaine, par notre collaborateur Michel Bélaïr (à la page 11).

■ **LITTÉRATURE:** Jean Basile a rencontré Fernand Ouellette, l'auteur d'un ouvrage de prose intitulé "Les actes retrouvés", lancé récemment par les éditions HMH (à la page 12); Jacques Thériault souligne la parution en français de "Aspects de la musique au Canada", un travail de collaboration dirigé par Arnold Walter (à la page 12); Jean Éthier-Blais a lu un ouvrage de Guido Rousseau sur Jean-Charles Harvey (à la page 13); quelques jeunes poètes, par Jean-Guy Pilon (à la page 13).

■ **CINÉMA:** Une entrevue de Jean-Pierre Tadros avec Claude Fournier, l'auteur de "Deux femmes en or?", qui vient de prendre l'affiche du cinéma Saint-Denis (à la page 14).

■ **BEAUX-ARTS:** Christian Allègre nous entretient de cet artiste solitaire qu'est Luba Genush (à la page 15).

■ **TOURISME:** François Barbeau parle de Prague... belle et triste (à la page 16).

■ **DISQUES:** Jacques Thériault a écouté deux opéras, "Der Freischütz" de Weber et "Jenufa" de Janacek; Pénélope n'a pas manqué la parution du dernier microsillon des Beatles, "Let It Be" (à la page 20).

Au moins jusqu'à l'automne

L'UN ferme ses secrétariats et abandonne son journal

L'Union nationale a fermé ses secrétariats de Montréal et de Québec et suspendu la publication du journal "Le Temps", organe officiel du parti. Cette décision, qui entraîne la mise à pied d'environ 25 personnes, a été prise par mesure d'économie au lendemain des élections.

Mais cette mesure n'aurait qu'un caractère temporaire. En effet, M. Rémi Paul, leader parlementaire de l'UN, a déclaré hier qu'il faut voir dans cette décision "une halte qui s'impose avant de reprendre nos activités et d'envisager la mise en place de nouvelles structures qui permettront de regagner la

confiance populaire". L'ancien ministre de la justice a précisé qu'il ne s'agit pas "d'un nettoyage dans le personnel du parti".

Il se pourrait, indique-t-on dans les milieux informés de l'UN, qu'une nouvelle permanence soit établie cet automne, une fois redéfinies les lignes d'action, l'orientation de la stratégie du Parti, durement éprouvé par sa défaite du 29 avril.

M. Rémi Paul a d'autre part démenti les rumeurs selon lesquelles M. Jean-Jacques Bertrand songerait à démissionner. Loin d'envisager un tel départ, a dit le leader parlementaire, le Parti a absolument besoin de M. Bertrand pour jouer son nouveau rôle.

"Ceux qui ont prédit la mort de l'Union nationale après la victoire libérale de 1960 n'ont qu'à se rappeler les élections de 1966", a encore dit M. Paul qui invite ceux qui prédisent la mort de l'UN à observer les événements qui se produiront dans les années à venir.

Le Conseil national du Parti, a-t-il dit, se réunira cet automne pour faire le point et redéfinir l'orientation idéologique de l'Union nationale.

Le député de Maskinongé se dit convaincu que son Parti écartera l'option souverainiste. Si toutefois l'Union nationale devenait indépendantiste, il n'hésiterait pas à s'en retirer. Pour l'instant, M. Paul affirme que les 17 députés unionistes élus le 29 avril se rangent sans réserve derrière M. Jean-Jacques Bertrand.

M. Sharp convoque l'ambassadeur

Ottawa exprime son inquiétude au sujet des entorses faites aux droits de l'homme en Grèce

OTTAWA (CP) — Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a convoqué hier à son bureau l'ambassadeur de la Grèce pour lui exprimer les inquiétudes que causent au gouvernement canadien les présumées violations des droits de l'homme et les prétendues entorses à la démocratie dans ce pays.

L'ambassadeur Aristide Pilavachi, après avoir entendu les déclarations de M. Sharp, a exprimé ses regrets à l'égard de l'attitude du Canada, précisant qu'il ne reconnaît pas au Canada le droit d'exprimer des opinions sur les affaires intérieures de son pays et contestant le bien-fondé des affirmations d'Ottawa au sujet des conditions qui prévalent dans son pays.

Le gouvernement a décidé de prendre cette initiative après le dépôt aux Communes des conclusions d'un rapport de la Commission européenne des droits de l'homme sur la situation en Grèce.

D'autre part, en réponse aux porte-parole des partis de l'Opposition qui demandaient au gouvernement d'exercer des pressions tendant à l'exclusion de la Grèce de l'OTAN, M. Sharp a déclaré en Chambre qu'il serait inopportun de chasser la Grèce de l'Organisation. Le gouvernement, a-t-il dit, estime qu'il serait préférable de maintenir avec ce pays des liens qui permettront d'exercer sur le régime en place une influence

salutaire en vue du rétablissement de la liberté et de la démocratie.

MM. Robert Stanfield, chef du parti conservateur, et T.C. Douglas, leader du Nouveau parti démocratique, ont tous deux affirmé que la présence au sein de l'Alliance Atlantique d'un pays qui faisait si bon marché des libertés démocratiques minait "la force morale" de l'OTAN.

Voir page 6: Ottawa

Les raisins de la Californie 3 producteurs s'entendent avec le syndicat

par Gilles Léveillé

Des conventions collectives avec trois des plus grands producteurs de raisin de table de la Californie et de l'Arizona ont été signées jeudi à Fresno, en Californie. Cette entente constitue le premier changement notable dans le conflit, vieux de cinq ans, qui oppose les travailleurs agricoles aux grands propriétaires de vignobles de l'ouest américain et qui a donné naissance à un boycottage à l'échelle du continent y compris Montréal.

La nouvelle concernant l'accord, de portée quand même limitée, a été annoncée par les représentants dans la métropole des Travailleurs agricoles unis, un syndicat américain affilié à la grande AFL-CIO.

Les conventions, d'une durée de deux ans, s'appliquent à un territoire de culture de 5.000 acres. En 1969, deux des producteurs impliqués, Biano Fruit Corp. et Bruno Disposto, ont récolté 80.000.000 des 718.000.000 de livres de raisin de table produits dans toute la Californie, soit un peu plus de 10% du total.

Le chef du syndicat, M. Cesar Chavez, a qualifié de "très modérée" les conditions du contrat. Les travailleurs obtien-

Voir page 6: Les raisins

au gré du temps

Timeo Danaos

Aux États-Unis où, en général, on aime avoir pour alliés des peuples pourvus de régimes forts et de chefs d'État à poigne solide, on commence à se méfier des colonels grecs.

Un sénateur de l'Indiana suggère de couper les fournitures d'armes au gouvernement d'Athènes pour abus de dictature.

Il est navrant de voir qu'une nation à qui le monde doit la démocratie, tant le mot que la chose, en ait oublié l'essence.

Se pourrait-il qu'un jour, si les Hellènes continuent d'être menés tyranniquement, on oublie l'héritage de la Grèce et que les écoliers de demain qui liront que ce pays fut le berceau de la culture humaniste, pensent que cela signifie que là-bas la civilisation demeure à l'âge du bronze?

Louis-Martin TARD

Pour une justice efficace, le Barreau du Québec propose:

- la réorganisation des tribunaux
- la simplification des procédures
- la spécialisation de l'avocat

par Guy Deshaies

Les membres du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien, réunis en congrès à Montréal, ont pris connaissance hier d'une étude faite par Mes Michel Robert et Louis Carrier recommandant la fusion des tribunaux de droit commun, le partage clair et net entre tribunaux judiciaires et tribunaux administratifs, une nouvelle formule dépolitisée de nomination des juges et la régionalisation de l'administration de la justice.

La communication de Mes Carrier et Robert, intitulée "Réorganisation des tribunaux" s'inscrivait dans une partie du congrès placée sous le thème "Justice et efficacité" et dans laquelle d'autres spécialistes ont également parlé de la simplification des procédures et de la spécialisation des avocats.

Règle générale les avocats, quoique ayant des opinions diverses quant aux modalités, ont manifesté leur accord sur les grands principes énoncés hier à savoir qu'il faut simplifier le partage juridictionnel des tribunaux actuels, qu'il faut délimiter les fonctions judiciaires des tribunaux administratifs, qu'il faut dépolitiser la formule de nomination des juges, qu'il faut planifier l'administration de la justice, que la procédure doit être simplifiée afin d'être plus expéditive et que le Barreau doit changer d'attitude quant à la spécialisation des avocats.

Réorganisation des tribunaux

Dénouant la complexité actuelle eu égard aux diverses juridictions des tribunaux de droit commun, Mes Carrier et Robert ont proposé une formule de fusion qui évite l'écueil constitutionnel du changement de juridiction d'une cour en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Ils proposent un regroupement des juridictions plutôt qu'une limite ou un changement de manière que

sous une même cour du Québec il y ait différentes chambres spécialisées qui ne seraient que le regroupement ordonné des cours actuelles. Ainsi les spécialistes proposent une chambre d'appel avec division pénale et l'autre civile, puis une chambre civile, une chambre criminelle, une chambre pénale, une chambre familiale, une chambre du travail et une chambre municipale de manière à couvrir toutes les lois et tous les règlements provinciaux ou municipaux et à regrouper les juridictions dans chacun des domaines susmentionnés sans restreindre les juridictions et en espérant éviter les conflits de juridictions qui se produisent actuellement à cause de la multiplicité de nos cours.

La confusion qui existe présentement entre la juridiction judiciaire et la juridiction administrative gagnerait selon Mes Carrier et Robert, à être dissipée en ne permettant aux tribunaux supérieurs de se prononcer que sur la légalité des décisions des tribunaux administratifs (Régie des alcools, Régie des transports, etc.) et non pas sur l'opportunité de ces décisions. Les deux avocats estiment de surcroît que le gouvernement en certains domaines devrait trancher directement les questions administratives sans le faire sous le couvert d'un tribunal qui à toutes fins utiles n'a pas de juridiction judiciaire.

Quant à la nomination des juges, tous les avocats ont été unanimes à réclamer une nouvelle formule de nomination qui soit entièrement dépolitisée. A ce chapitre Mes Carrier et Robert proposent que les juges continuent d'être nommés par le gouvernement mais sur l'avis et avec le consentement d'un conseil supérieur de la magistrature. Ce conseil, aux termes de leur proposition, serait formé de représentants du ministère de la justice, de ceux de la magistrature et de membres du Barreau. Ici, les avocats ne prévoient

aucune place pour le public ne serait-ce que sur le plan purement consultatif. Ils suggèrent aussi l'institutionnalisation de la magistrature de manière que, comme pour le Barreau, les membres de la magistrature exercent un contrôle disciplinaire sur le corps judiciaire. Enfin, Mes Carrier et Robert, suggèrent que l'administration de la justice soit régionalisée. Ils recommandent la création de six zones judiciaires au Québec englobant chacune un certain nombre de districts actuels. Ici encore, les avocats proposent que chaque zone soit confiée à un conseil régional de l'administration de la justice qui serait composé de juges, de fonctionnaires de la justice et d'avocats.

Simplification des procédures

Les avocats réunis en congrès hier n'ont pas caché pour la plupart leur conviction que le nouveau code de pro-

cédure n'avait pas, selon eux, simplifié les procédures souvent inextricables de la justice et n'avait pas, selon eux toujours, contribué à rendre la justice beaucoup plus expéditive surtout en matière civile. A ce sujet une étude préparée par Mes Jacques Delisle et Robert Leclerc recommande la suppression de certaines procédures et aussi un mode de compensation temporaire avant jugement dans les cas de réclamations civiles. Me Delisle cite à ce sujet les cas de passagers victimes d'accidents d'automobiles pour qui, selon sa suggestion, une réclamation pour mesures provisoires, faite par requête (comme c'est le cas pour les divorces) pourrait apporter presque immédiatement un dédommagement pour salaires perdus, etc. payé par le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles.

Quant aux suppressions de procédures Me Leclerc, pour sa part, estime qu'on pourrait supprimer les avis requis par

les municipalités pour intenten une action en dommages, les autorisations exigées pour prendre certaines procédures (demande d'assistance judiciaire, intervention du huissier). Me Leclerc voudrait aussi que le témoignage par écrit des experts (témoins experts) puisse être valable non seulement pour les médecins comme c'est le cas actuellement mais pour tout autre témoin expert.

La spécialisation de l'avocat

Enfin, sur la question de la spécialisation de l'avocat Me Jean Goulet a expliqué que le Barreau devrait établir des normes de spécialisation des avocats et permettre à ces derniers d'annoncer leurs spécialités comme c'est le cas pour les médecins. Me Jacques Brien a parlé du problème de mise en oeuvre de la spécialisation de l'avocat et a suggéré la mise sur pied d'un comité du Barreau qui serait chargé

des grandes questions de la spécialisation à savoir: les mesures préliminaires à prendre, la définition des spécialisations, l'octroi des certificats aux spécialistes et le contrôle et la révocation des spécialistes. Me Brien a énuméré onze disciplines juridiques qui pourraient faire l'objet d'un certificat de spécialisation, certificat qui serait octroyé par un comité de cinq membres de chacune des disciplines moyennant certaines conditions professionnelles et aussi un enseignement et une pratique reconnus dans la discipline visée.

Dans la matinée hier les avocats du congrès se sont penchés sur les divers problèmes administratifs auxquels ils doivent faire face dans la gouverne de leurs études légales. Le congrès se terminera ce soir et c'est à cette occasion que le nouveau ministre de la justice, Me Jérôme Choquette, prendra la parole en public à titre de ministre de la justice.

M. Claude Ryan devant les membres du Barreau

Le souci des libertés collectives inspire la contestation contre notre système juridique

Selon M. Claude Ryan, directeur du Devoir, le système juridique n'échappe plus à la contestation au Québec car le critère, jusqu'à ce jour immuable, de la primauté des libertés individuelles sur les libertés collectives est de plus en plus ébranlé dans une société qui fait face à des problèmes nouveaux.

Faisant état des premières manifestations de la "révolution tranquille" au Québec, M. Ryan a dit qu'il n'était pas prévisible que l'édifice juridique au Québec fût remis en question comme il l'est présentement et il a ensuite cité les manifestations en faveur des libertés collectives même au détriment des libertés individuelles, manifestations qui se font de plus en plus pressantes et qui compromettent l'équilibre juridique de notre société dont les valeurs de base sont contestées.

M. Ryan, qui s'adressait aux membres du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau canadien, réunis en congrès à Montréal, a insisté sur le fait que le droit, selon lui, recouvre des conceptions sociales qui varient selon les générations et les pays et ne repose pas, comme on semblait le croire jusqu'ici, sur des principes immuables.

"Il faut d'abord accepter, a dit M. Ryan, que les lois soient au service du droit et non inversement. Pour un avocat qui se soucie de justice, a-t-il ajouté, j'en connais deux ou trois qui se soucient d'abord et presque exclusivement de l'interprétation et de l'application littérale de la loi".

Soulignant ensuite l'élargissement de la dimension sociale de la justice: droits collectifs, revendications de groupes, griefs généralisés et fondamentaux, le directeur du Devoir a dit aux avocats que selon lui, la conception, la prépara-

tion et l'application des lois devaient obéir de plus en plus à des normes pluridisciplinaires et ne plus être le fait exclusif des seuls avocats.

A ce sujet M. Ryan, prenant exemple du rapport de la Commission Prévost et des réactions qu'il a suscitées au sein des hommes de loi, a fait remarquer que la Commission avait tenu compte d'une dimension sociale du crime et de la justice pénale. "Je suis prêt à soutenir, a-t-il dit, que l'inspiration générale de son rapport est plus conforme aux besoins et aux attentes réelles du monde d'aujourd'hui que certaines réactions dites réalistes qu'on n'a pas hésité, dans certains cas, à proférer du haut du Banc sans avoir d'abord procédé à une lecture attentive de tout le document".

Enfin M. Ryan a mis en garde contre la tendance à vouloir réformer pour le seul goût de "se situer dans l'histoire" et s'est dit plus confiant en ceux dont les convictions sont dictées par l'étude et des principes sérieusement approfondis, fussent-ils imprégnés d'un certain conservatisme.

M. Ryan a dit se ranger parmi les réformistes plutôt que parmi les conservateurs ou les révolutionnaires et s'est dit confiant que les valeurs fondamentales auxquelles il est attaché résisteraient aux contestations dont elles sont présentement l'objet. Il a ajouté néanmoins qu'il se pourrait selon lui, qu'un "humanisme nouveau" s'installe et qu'il se caractérise nettement par la primauté qu'il accordera aux valeurs sociales sur les valeurs individuelles. (Nous publierons dans l'édition de lundi des extraits de l'allocation de M. Ryan livrée hier aux membres du Barreau).

Les négociations reprennent et s'étendront en fin de semaine

OTTAWA (CP) — Les négociations entre le gouvernement et les deux syndicats des employés des postes ont repris hier à Ottawa après avoir été interrompues au début de la journée par la tournée que prenaient les événements à l'hôtel des postes de Montréal.

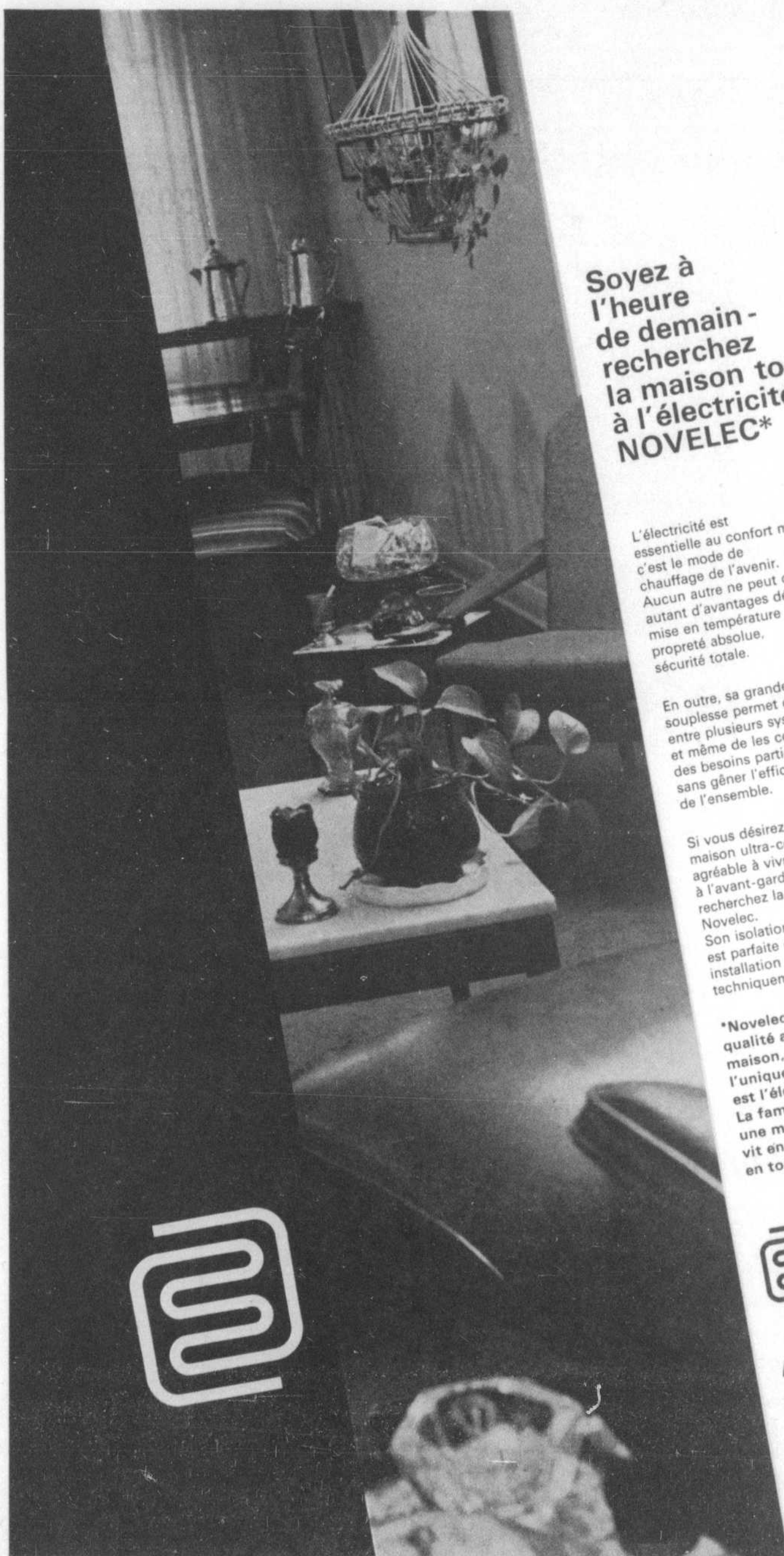
L'équipe de négociation syndicale a dépêché l'un de ses représentants à Montréal pour explorer la situation, qui s'envenimait au sujet des employés occasionnels embauchés dernièrement pour réduire l'amoncellement de courrier accumulé à la suite des difficultés de livraison postale dans la métropole.

Le problème a été réglé quand l'exécutif national du Syndicat des postiers et des représentants du ministère des postes ont conclu de renvoyer ces 50 employés occasionnels à condition que les employés réguliers reprennent le travail et qu'ils acheminent le courrier sans faire appel à du temps supplémentaire.

Le règlement de ce litige local a permis la reprise des négociations dans la capitale mais le ministère des postes a fait savoir qu'il évaluerait la situation

M. Sharp à Rome

OTTAWA (CP) — M. Mitchell Sharp quitte Ottawa dimanche pour Rome où il assistera à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunion au cours de laquelle les participants étudieront les meilleurs moyens d'amorcer des négociations avec le bloc des pays de l'Est en vue d'une réduction contrôlée des effectifs militaires en Europe.



Soyez à l'heure de demain - recherchez la maison tout à l'électricité NOVELEC*

L'électricité est essentielle au confort moderne, c'est le mode de chauffage de l'avenir. Aucun autre ne peut offrir autant d'avantages décisifs: mise en température immédiate, propreté absolue, sécurité totale.

En outre, sa grande souplesse permet de choisir entre plusieurs systèmes, et même de les combiner pour des besoins particuliers, sans gêner l'efficacité de l'ensemble.

Si vous désirez une maison ultra-confortable, agréable à vivre et à recevoir, à l'avant-garde du confort, recherchez la maison Novelec. Son isolation thermique est parfaite et son installation électrique techniquement au point.

*Novelec, label de qualité apposé sur une maison, dont l'unique source d'énergie est l'électricité. La famille qui vit dans une maison Novelec vit en tout confort et en toute sécurité.

Novelec label de qualité

La Ligue Électrique du Québec

Ces entrepreneurs construisent des maisons Novelec approuvées par la Ligue Électrique du Québec

ENTREPRISES BOISJOLY INC.
321-8330
Maison Modèle
9180 De Ségur, St-Léonard

Heures de visite
Lundi au vendredi: 7:00 à 9:00 P.M.
Sam. & dim.: 1:00 à 5:00 P.M.

BARONE CO. LTD.
256-2428
Maison Modèle
6150 Despreaux, St-Léonard

Heures de visite
Lundi au vendredi de 1:00 à 5:00 P.M.
et de 7:00 à 9:00 P.M.
Sam. et dim.: 1:00 à 5:00 P.M.

ROBERT NADON CONSTRUCTION
254-1633
Maison Modèle
6066 boul. Des Galeries d'Anjou, Anjou

JEAN-GUY CONSTRUCTION INC.
322-7142
Maison Modèle
8980 Dailon, St-Léonard

RICHARD BRUNET CONSTRUCTION
387-8427
Maison Modèle
7092 Du Layon, Anjou

LES ENTREPRISES DES ÉCORES INC.
352-8000
Maison Modèle
6100 Des Jalesnes, Anjou

Heures de visite
Lundi au vendredi: 1:00 à 5:00 P.M.
et 7:00 à 9:00 P.M.
Sam. et dim.: 1:00 à 5:00 P.M.

LAJEUNESSE CONSTRUCTION LTÉE
351-3696 et 351-5600
Maison Modèle
7180 Radisson, Anjou

YVAN NADON CONSTRUCTION LTÉE
388-5227
Maison Modèle
6091 boul. Des Galeries d'Anjou, Anjou

MAR PIL CONSTRUCTION LTÉE
352-7750
Maison Modèle
6190 Place des Pignerolles, Anjou

Heures de visite
Lundi au vendredi de 1:00 à 5:00 P.M.
et de 7:00 à 9:00 P.M.
Sam. et dim.: 1:00 à 5:00 P.M.

■ aujourd'hui

A l'Estérel, à Sainte-Marguerite, journée industrielle du Conseil d'expansion économique. Trois questions sont inscrites à l'ordre du jour: l'éducation, le financement des entreprises et le marché extérieur.

Au Centre social de l'université de Montréal, à 10h, assemblée générale des responsables de ciné-clubs étudiants dans le but de fonder une Fédération des ciné-clubs québécois.

A 14h, réunion annuelle de l'Amicale Notre-Dame du T.S. Sacrement. Toutes les anciennes élèves sont invitées au 4536 de la rue St-André.

A 19h, banquet du 71e congrès d'Etat organisé par le Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb, à l'hôtel Mont-Royal. Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, prononcera une conférence.

A 20h, colloque organisé par la Ligue des Jeunes Communistes du Québec sur le rôle des jeunes progressistes dans leur milieu ambiant. La réunion aura lieu au 5327 avenue du Parc.

A 20h, au sous-sol de l'église St-Pierre Apôtre, 1160 rue Panet, partie de cartes organisée au profit des enfants défavorisés de l'école St-Pierre.

La semaine du premier congrès Modération des Lacordaire de Montréal se termine aujourd'hui au 750 boul. Lesage, Laval, par une étude en comités, à 13h, par un souper-causerie à 18h et une danse à 20h. 30.

DIMANCHE
A 9h30, ouverture du 3e congrès annuel de l'Association des étudiants adultes de Montréal, à l'école secondaire St-Emile. 3,700 est rue Sherbrooke.

A 11h, cérémonies d'inauguration officielle de l'édifice Brontman du musée et des archives du Congrès juif canadien, également siège du Congrès juif canadien, au 1390 avenue McGregor. Ces cérémonies seront suivies d'un dîner à l'hôtel Ritz Carlton, à 12h30.

A 13h, célébration de la fête du prophète Mahomet au Montréal Buddhist Church, 5250 St-Urbain.

A 13h, au centre sportif Paul-Sauvé, réunion de l'Association du transport écolier du Québec pour discuter de l'avenir du transport scolaire face aux nouvelles communautés urbaines.

A Toronto, ouverture de la conférence conjointe de la Société américaine de chimie et de l'Institut de chimie du Canada.

A 19h30, souper-bénéfice au profit de l'Association progressiste-conservatrice de la région des Cantons de l'est, au motel le Baron, 3,200 King ouest, Sherbrooke.

L'amour et le zoo des villes

Au sujet du spectacle qui sera donné à la salle St-Louis de France, demain soir, le concepteur Maurice Demers tient à souligner que les acteurs qui participeront à cette expérience de consociation (p. 11 de notre édition d'hier) sont de calibre professionnel. Le thème de l'expérience de théâtre sera: l'amour humain est-il encore possible dans le zoo des villes? Le Devoir avait laissé entendre qu'il s'agirait d'une affaire d'amateurs mais les intéressés notent qu'ils essaient de faire pénétrer le théâtre dans un milieu populaire, sans pour cela rabaisser le niveau de leur jeu.

Le parc Forillon

L'Assemblée votera une loi d'exception pour les fins de l'expropriation

QUEBEC (OIPQ) — L'Assemblée nationale sera appelée à approuver une loi d'exception qui vise à hâter les procédures d'expropriation et remettre au gouvernement fédéral, dans les délais prévus à l'automne 1970 les terrains nécessaires à l'aménagement du parc Forillon.

La nouvelle a été annoncée ce matin par M. Maurice Tessier, ministre des affaires municipales et des travaux publics.

Le ministre a expliqué que cette loi devenait nécessaire pour annuler la prépondérance des lois des ministères de l'agriculture et des terres et forêts qui détiennent des droits de location sur une superficie équivalant à 40 pour cent du futur parc. La loi spéciale évitera les longues procédures de révocation ou d'émission de lettres patentes pour indemniser les bénéficiaires des baux de location.

Par contre, le ministre des travaux publics a déjà complété l'engagement d'une trentaine de notaires et jeunes stagiaires pour effectuer rapidement la recherche des titres au bureau d'enregistrement et la rédaction des



M. Jean Pedneault, secrétaire itinérant de la Société canadienne de cancer, à gauche, remet un certificat à Mlle Barbara Lullham, trésorière de l'Association des oeuvres de charité des employés de la United Aircraft en reconnaissance d'un chèque remis par l'association à la Société. Assistait également à la cérémonie, M. Jacques Lussier, président de la section de Longueuil de la Société canadienne de cancer.

Le conflit de travail dans les établissements privés

LE MINISTRE DE LA SANTÉ RENCONTRERA LA CSN LUNDI

par Gilles Léveillé

Le conflit de travail et la menace de grève, dès le 31 mai, dans le secteur des établissements privés de santé feront l'objet d'une rencontre entre le ministre de la santé, de la famille et du bien-être, M. Claude Castonguay, et les porte-parole de la CSN, MM. Marcel Pepin et Norbert Rodrigue, respectivement président général de l'organisme et président de la Fédération nationale des services. L'entretien aura lieu lundi matin à Québec.

La réponse du ministre survient quelques heures à peine après l'envoi hier par la centrale syndicale d'un télégramme à son intention sollicitant une rencontre et l'intervention du ministre pour hâter le règlement des négociations de conventions collectives.

M. Pepin et M. Norbert Rodrigue avaient annoncé plus tôt dans la journée, au cours d'une conférence de presse, qu'un avis venait d'être envoyé au ministre du travail le prévenant "de l'in-

A propos du contenu canadien des émissions

Le CRTC maintient ses objectifs mais assouplit les modalités d'application

par André Charbonneau

OTTAWA — Le Conseil de la radiotélévision canadienne n'a pas changé d'idées. Il maintient ses objectifs: pour la télévision, pas plus de 40% d'émissions non-canadiennes, pas plus de 30% d'émission venant d'un seul et même pays, pas plus de douze minutes d'annonces par heure et, pour la radio MA, une proportion de 30% de contenu canadien sur le total des oeuvres musicales diffusées pendant la journée. Il accepte cependant d'accorder certains délais additionnels aux radiodiffuseurs privés avant l'entrée en vigueur définitive de ces normes.

Ainsi, en rendant publics, hier, ses nouveaux règlements, le CRTC a remis à la presse un texte qui ne différait pas fondamentalement du projet de règlements proposé à la discussion en fé-

vrier 1970 et effectivement discuté en audience publique en avril dernier. On se souvient que le Conseil avait alors annoncé qu'il modifierait ses règlements concernant la publicité et le contenu canadien dans le sens des objectifs précités.

Les principaux changements annoncés hier par rapport à ce projet sont les suivants:

- un plan en trois étapes d'un an (au lieu de deux) qui permettra aux radiodiffuseurs privés d'augmenter substantiellement le nombre d'émissions canadiennes;

- un calcul de la moyenne d'émissions de télévision non-canadienne basé sur un trimestre et non plus sur quatre semaines;

- un maximum de cinq interruptions

par heure pour fins publicitaires au lieu de quatre;

- la possibilité d'ajouter un message d'intérêt public de trente secondes aux douze minutes d'annonces publicitaires permises.

- l'élimination du travail bureaucratique supplémentaire de la part des stations de radio MA prévu dans le projet à des fins de rapport au CRTC qui assurera lui-même une surveillance accrue;

- la possibilité pour les stations MA de répartir leur moyenne de 30% de musique canadienne sur toute la journée plutôt que sur chacune des périodes de quatre heures.

Il appert donc que ces principales modifications ont davantage trait aux modalités d'application qu'aux principes en cause. Elles ont été apportées à la suite de la présentation de 111 mémoires et de l'audition de 51 témoignages.

Le CRTC a, entre autres, pris au sérieux la Société Radi-Canada qui désirait atteindre les objectifs précités dès l'automne prochain et le réseau CTV qui avait affirmé être prêt à ajouter à la programmation du soir une heure et demie d'émissions canadiennes additionnelles, également à l'automne 1970. Il obligea en conséquence ces deux télédiffuseurs à réaliser chacun son projet.

Les règlements définitifs clarifient enfin un certain nombre de points qui avaient pu prêter à équivoque dans la proposition initiale. Ils précisent par exemple que par 30% de composition canadienne, il faut entendre 30% des titres et non pas 30% du temps accordé à ces oeuvres.

Le président du CRTC, M. Pierre Juneau qui pour la première fois donnait une conférence de presse en direct devant les réseaux anglais et français, a également répondu à un certain nombre de questions des journalistes après avoir lu une longue déclaration d'ouverture. Au cours de celle-ci, il avait notamment déclaré:

"Notre mandat et notre but est d'assurer que la radiodiffusion canadienne développe un système afin que les Canadiens puissent communiquer les uns avec les autres au sujet de leurs problèmes et des problèmes du monde, au sujet de leurs idées et de leurs opinions sur le monde, au sujet de leur passé et de leurs espoirs pour l'avenir, au sujet de leur environnement, au sujet de leur niveau de vie, au sujet de leur rôle dans cette partie de l'univers et au sujet des moyens à prendre pour régler leurs affaires politiques."

Répandant en outre aux objections qu'on pourrait formuler contre les nouveaux règlements, il précisait:

"Est-ce que cela signifie que nous devrions éliminer toute émission étrangère? En aucune façon. S'agit-il d'arriver à isoler les Canadiens? En aucune façon. S'agit-il de bâtir un mur électronique autour du Canada? En aucune façon. Tout homme qui possède un minimum d'honnêteté intellectuelle et d'ob-

Voix page 6: Le CRTC

Entrevue avec le ministre de la santé, de la famille et du bien-être social

Claude Castonguay: il y aura réévaluation d'ensemble des mesures de sécurité sociale

par Gilles Lesage

QUEBEC — Soulignant que la protection du salaire ou du revenu est un problème majeur, mais sans aller jusqu'à prévoir l'instauration d'un revenu minimum garanti, M. Claude Castonguay estime que l'on s'oriente vers une "réévaluation d'ensemble" et des "réaménagements" des mesures de sécurité sociale.

Au cours d'une entrevue qu'il a accordée aux journaux Le Soleil et Le Devoir, le ministre de la santé, de la famille et du bien-être social a souligné que l'on entre dans une nouvelle phase et qu'il va falloir trouver des mécanismes encore inédits.

S'agira-t-il de nouvelles mesures, ou plutôt de l'intégration des mesures actuelles, l'actuaire-conseil ne saurait le dire pour l'instant. Le revenu garanti? C'est un des concepts, note-t-il, mais aucun gouvernement n'a fait le plongeon jusqu'ici, sauf qu'il se produit une expérience-pilote au New Jersey. L'un des problèmes qui se posent, c'est que l'on connaît encore mal les comportements des populations, face par exemple à des projets d'incitation au travail, et que l'on accepte mal dans la société actuelle que des groupes soient traités de façon différente des autres.

Assurance-santé

M. Castonguay ne pouvait évidemment traiter des modifications qui seront apportées au projet de loi relatif à l'assurance-maladie, mais il a fait savoir qu'en dépit de certaines critiques, notamment par les centrales syndicales, le mode de cotisation et son plafonnement resteront les mêmes. Selon lui, dans un tel régime, le maximum de cotisation ne doit pas être plus élevé qu'il ne l'est pour ceux qui s'assurent sur une base individuelle ou volontaire, quitte à réduire la contribution ou même à l'éliminer pour ceux qui ont des revenus inférieurs.

Le nouveau ministre n'est pas opposé, au contraire, à une certaine forme de redistribution des revenus, mais elle doit se faire par le truchement de la fiscalité et des mesures d'assistance.

De la même façon qu'on ne peut imaginer aujourd'hui que l'éducation puisse être "sélective", M. Castonguay ne voit pas de quelle façon on pourrait instaurer des régimes sélectifs dans les services de santé.

Tout le monde, dit-il, a le droit à des services de santé. Après ça, il y a des aménagements. S'il y a, par exemple, des médecins qui veulent se désengager, on peut apporter certains assouplissements, mais ils n'ont pas tellement trait à la population, ils ont plutôt trait à ceux qui dispensent les services, à ceux qui veulent se garder une certaine pratique libérale. Mais au plan des services, c'est instinctif qu'ils apparaissent tellement liés étroitement à des droits sociaux, qu'ils ne peuvent pas être remis en question."

De la même façon que les sociétés d'assurance ont, depuis l'arrivée de l'assurance-hospitalisation, déplacé l'accent de leur champ de couverture, de la même façon, l'instauration de l'assurance-maladie va apporter toute une série de modifications et la protection des employés va se déplacer vers d'autres risques qui ne sont pas encore couverts, ou pas suffisamment, comme le salaire ou le revenu, estime le député de Louis-Hébert.

Assurance-médicaments

L'assurance-médicaments pour les assistés sociaux ne pourra entrer en vigueur en juillet, mais, a dit M. Castonguay, "j'espère fortement qu'au cours de la session d'automne nous serons en mesure de présenter un projet et que le tout pourra être bâclé au cours de l'année".

Au sujet des médicaments, le ministre croit que des progrès importants et des économies substantielles peuvent être réalisés au Québec par la rationalisation des achats et le regroupement des commandes des hôpitaux.

M. Castonguay a demandé à la commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (qu'il présidait lui-même jus-

qu'au déclenchement de la campagne électorale) de lui présenter en priorité le rapport traitant de la santé. Il lui sera remis d'ici quelques semaines, soit à la fin de mai ou au début de juin.

Il est évidemment en faveur d'un plan directeur des services de santé — c'est d'ailleurs dans le programme du parti — mais il ne faut pas en conclure qu'il s'agira de la prise en charge par l'Etat de tous les services de santé à tous les niveaux.

Le ministre note au passage que le gouvernement précédent a présenté à

Voix page 6: M. Castonguay

Mesures prises par le gouvernement fédéral

Pour enrayer les suicides de détenus

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a mis sur pied un comité chargé d'examiner en particulier l'aménagement matériel de la prison de Saint-Vincent-de-Paul, à Montréal.

De plus, le gouvernement embauche des psychiatres à temps plein qui viendront prêter mainforte à ceux qui accomplissent ce travail actuellement à temps partiel.

Ces mesures, annoncées hier aux Communes par le solliciteur général, M. George McIlraith, ont pour but d'enrayer les suicides de détenus dans cette institution.

Un prisonnier se donnait la mort, la semaine dernière, dans sa cellule du pénitencier. Il s'agissait du neuvième suicide depuis le début de la présente année.

M. McIlraith a été amené à faire cette déclaration à la suite des questions répétées de MM. Martial Asselin et Roch LaSalle, conservateurs de Charlevoix et de Joliette respectivement, au sujet de cette épidémie de suicides.

M. Asselin a demandé, hier, si le solliciteur général avait donné des instructions aux autorités du pénitencier de faire passer un examen psychiatri-

que aux détenus qui entrent à Saint-Vincent-de-Paul dans le but d'empêcher la répétition de tels actes.

M. McIlraith a également fait savoir que des modifications seraient apportées à l'aménagement des locaux psychiatriques de la prison.

Il a ajouté que l'érection d'un hôpital psychiatrique à Sainte-Anne-de-Bellevue, qui doit être terminée bientôt, rendra plus facile le travail des médecins dans ce domaine.

De son côté, M. Gilbert Rondeau, RC-Shefford, a reproché au gouverne-

Voix page 6: Pour enrayer

Aux membres et amis de

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

À cause des difficultés actuelles de la poste, plusieurs membres n'auront pas reçu d'avis de convocation pour l'Assemblée générale annuelle. Elle aura lieu lundi soir prochain au Club Canadien, 438 est, rue Sherbrooke (près Berri) à 8 heures. Les membres pourront rencontrer le nouveau ministre de la Justice du Québec:

L'Honorable Jérôme Choquette

et discuter d'une charte des Droits de l'Homme pour le Québec.

À 8 heures exactement, avant l'arrivée du ministre, il y aura élection des membres du bureau dont le terme est terminé et bref rapport de l'activité de l'année.

Nous invitons les personnes qui voudraient profiter de l'occasion pour rallier la Ligue: il leur suffirait de se présenter à l'entrée où on leur remettra une carte de membre sur paiement de la cotisation de \$10.00.

Thérèse F. Casgrain
Présidente
Gilles Fafard
Secrétaire

Hommage de: **IMPRIMERIE H. ROY, 1589 St-Hubert 527-9268 - Prop.: Marcel Perrier**

CONFÉRENCE DE Jules-Bernard Gingras, D.PH. D.Péd.

Doyen de la Faculté de Psychologie, St-Leo, University, Floride

LE DÉFI:

UN MONDE À BÂTIR

Des parents inquiets et une jeunesse en recherche

Lundi le 25 mai à 8 heures p.m.
COLLÈGE MARIE-ANNE

100 est, rue Sauvé (près du métro)
ENTRÉE: \$1.00

Information - 523-6531 - 524-0503 - 661-7195

Association des Parents Catholiques du Québec

Les nouveaux règlements du CRTC

Le Conseil de la radio-télévision canadienne a rendu publics hier, à Ottawa, les nouveaux règlements qui devront suivre, à partir de l'automne, les radiodiffuseurs du pays en ce qui touche le contenu canadien des émissions. Le CRTC maintient les objectifs qu'il avait définis en février dernier, tout en acceptant d'échelonner sur une période plus longue les étapes de réalisation de son programme.

Cette décision créera de sérieux problèmes aux diffuseurs privés, surtout dans le secteur anglophone. Mais c'est une décision qu'il fallait prendre. Et il convient d'en féliciter le CRTC qui a dû, pour rester fidèle à l'orientation définie en février dernier, résister à des pressions nombreuses et très bien organisées.

D'ici le 1er octobre 1972, toutes les stations devront diffuser au moins 60 p.c. d'émissions à contenu canadien et elles ne pourront pas importer plus de 30 p.c. de leur programmation d'un seul et même pays. Aux heures de pointe, elles devront offrir une programmation à contenu canadien encore plus fort.

A ce projet du CRTC, les diffuseurs privés avaient objecté qu'ils ne pourraient faire face aux coûts devant découler de changements aussi radicaux, qu'il leur serait impossible de trouver au Canada même les ressources humaines nécessaires à la réalisation d'un quota aussi élevé d'émissions canadiennes, et enfin que les normes projetées ne feraient fondre en rien la préférence marquée des auditeurs canadiens pour les émissions de provenance américaine.

Le CRTC a sans doute procédé à une expertise des implications financières de son projet pour les stations privées: comme il a décidé de maintenir sa ligne de conduite, on peut conclure qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer avec les réserves formulées par les diffuseurs privés. Sauf rares exceptions, ceux-ci font de bonnes affaires. Il n'est que normal, vu le mandat qu'ils tiennent du peuple canadien à un titre privilégié, qu'une proportion importante de leurs recettes soient consacrées à une meilleure réalisa-

tion des objectifs du système national de diffusion.

Quant à l'objection relative à la rareté du talent, on s'étonne qu'elle ait pu être formulée sérieusement. En réponse à cette objection, M. Juneau a justement noté que déjà, les stations francophones ont atteint l'objectif envisagé, et qu'elles n'ont pas semblé se plaindre de la rareté du talent. M. Juneau aurait pu ajouter que loin de faire face à une disette, les stations de radio-télévision du Canada français pourraient, si elles en avaient les moyens, recruter facilement deux fois plus de collaborateurs professionnels et occasionnels (artistes, auteurs, etc.) qu'elles n'en mobilisent présentement.

La situation est peut-être différente dans le secteur anglophone. On refuse néanmoins de souscrire au diagnostic pessimiste porté par les diffuseurs privés. Et l'on se demande si leur jugement n'est pas le fait d'une myopie intéressée plutôt que d'une saine appréciation de la réalité.

Les nouveaux règlements du CRTC s'inscrivent dans l'esprit de la loi canadienne de la radiodiffusion et ils doivent être conçus à la lumière de cette politique nationale des communications dont nous parlions l'autre jour à propos de la crise des postes et sans laquelle l'existence du Canada comme pays distinct sera vite compromise. "De tous les domaines relevant de la politique gouvernementale, celui des communications est le plus vital, écrivait récemment Graham Spry, qui fut l'un des grands artisans de la création de Radio-Canada en 1936.

Les communications forment le système nerveux central d'une nation. Celui qui contrôle ce système de communications a le contrôle de la nation. Le système doit être vu comme un tout, et il faut voir les parties en fonction du tout".

La loi canadienne de la radiodiffusion reflète ces postulats. Elle considère que les fréquences utilisées par les entreprises de radiodiffusion "sont du domaine public" et qu'en conséquence, ces entreprises doivent constituer un système unique visant "à sauvegarder, enrichir et raffiner la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada". Le Parlement ne s'est pas contenté d'énoncer ces normes. Il a clairement

indiqué, dans la loi adoptée en 1968, que le service national de radiodiffusion doit avoir "une teneur et une nature principalement canadiennes".

Ce mandat exige que les stations de radio et de télévision améliorent sans cesse leurs efforts afin de fournir aux Canadiens une chance de mieux connaître, sous toutes les formes possibles, la réalité de leur pays et de s'exprimer eux-mêmes dans toute la mesure compatible avec de bonnes normes de qualité, sur leurs propres antennes. Un système investi d'une mission aussi exigeante ne saurait se contenter de normes minimales. Il doit tendre à des normes optimales.

Il convient à ce sujet de rappeler que les normes définies par le CRTC ne touchent que la surface du problème. La proportion des émissions de caractère canadien sera plus sévèrement réglementée. Rien, toutefois, ne garantit ni ne peut garantir la qualité des émissions qui seront offertes au public sous l'empire de ces directives.

Evoquant cette question, M. Juneau a conclu son exposé sur une note optimiste. Il s'est dit assuré que "les prophètes de malheur, les tenants de la médiocrité seront étonnés devant la nouvelle génération d'artistes compétents, créateurs, sûrs d'eux-mêmes", qui sera appelée à se manifester sur les ondes d'un système plus résolument canadien.

Nous sommes enclin à partager l'optimisme du président du CRTC et à faire plus confiance au Canada anglais que les diffuseurs privés. Le Canada anglais subit plus fortement que le Canada français la pression de la culture américaine. La présence multiforme de celle-ci continuera, malgré les normes du CRTC, à lui faire rechercher les émissions américaines de radio et de TV. Mais il existe aussi, au Canada anglais, un fonds très riche de valeurs et d'aspirations culturelles originales que trop d'esprits sont portés à minimiser. On ne saurait éliminer l'hypothèse que ce fonds soit destiné, tôt ou tard, à se diluer dans le tout américain. Mais si ce malheur devait arriver, il serait souhaitable qu'il ne survienne qu'après qu'on eût tout tenté pour le conjurer.

Claude RYAN

Visite aux chutes Churchill

par Paul Sauriol

La Chambre de Commerce de Montréal organise chaque année pour ses membres des visites d'un intérêt exceptionnel. Avant-hier, elle conduisait environ 90 personnes au chantier des Chutes Churchill dont les travaux progressent au rythme prévu et qui sont déjà fort imposants.

A cette époque de l'année il y a encore beaucoup de neige et de glace dans cette région qui s'étend entre les 53e et 55e parallèles nord. Les majestueuses chutes ont encore leur carapace de glace qui ne disparaît qu'en juin.

Ce chantier de la Churchill Falls (Labrador) Corporation est très vaste. En plus du camp principal au chantier de la centrale, six grands camps satellites sont établis dans un rayon de 125 milles. Il a fallu construire plus de 300 milles de routes dont l'une rejoint la voie ferrée du Québec North Shore & Labrador Railway. Les travaux d'aménagement coûteront près de \$1 milliard, sans compter les dépenses prévues par l'Hydro-Québec pour ses lignes de transport et ses postes de manœuvre estimées à \$360 millions.

Les chutes Churchill ont une hauteur de 245 pieds; mais le fleuve Churchill lui-même, en descendant du plateau du Labrador par une brèche encaissée, atteint une dénivellation de plus de 1.000 pieds sur une distance de vingt milles, y compris les chutes proprement dites. C'est cette différence de niveau, et non seulement les chutes, qu'on utilisera dans la centrale construite à seize milles en aval des chutes.

Le réservoir

Pour aménager le réservoir qui alimentera la centrale principale, on doit fermer des brèches tout autour de la cuvette naturelle que forme le plateau du Labrador. Cela exige la construction de 90 digues de terre et d'enrochement, dont la hauteur varie de 4 à 90 pieds, et dont la longueur globale est de 40 milles. Cela représente 26 millions de verges cubes de remblai. Pour donner un point de comparaison qui permette de juger de l'ampleur de cette partie du programme, on cite la création des îles du Saint-Laurent pour l'Expo-67, qui a exigé un peu moins de 15 millions de verges cubes.

Le réservoir principal aura une étendue de 2.200 milles carrés, et avec des détournements prévus, les réservoirs d'emmagasinement couvriront une superficie de 2.567 milles carrés. Le niveau du réservoir principal pourra s'élever ou s'abaisser de 28 1/2 pieds, et six ouvrages régulateurs permettront de contrôler les eaux à divers points des digues.

Ce réservoir est bien différent de celui qu'on a aménagé à la tête du complexe Manicouagan. Le barrage Daniel-Johnson, à Manic 5, a plus de 700 pieds de hauteur à l'arche centrale; c'est un monument grandiose. Mais l'eau que ce barrage retient est en grande partie inutilisée, car ce n'est que l'eau du sommet du réservoir qui pénètre dans les conduites et descend vers les turbines.

A Churchill, le réservoir est tout entier sur le plateau. C'est au rebord du plateau, à un point qui domine d'environ 1.000 pieds le cours du Churchill intérieur, que l'eau plongera vers les turbines de la centrale.

Le réservoir n'aura donc pas besoin d'une grande profondeur; on estime qu'il suffira de trois ans pour le remplir, alors qu'à Manic 5 il a fallu compter sur une période de sept ans pour que le réservoir atteigne le niveau voulu.

La centrale de Twin Falls, qui alimente actuellement tout le chantier de Churchill en électricité, sera éventuellement fermée parce que l'eau fournira plus de puissance à la centrale principale. De même, en fermant la cuvette du plateau on fermait la grande brèche du Churchill supérieur et les fameuses chutes Churchill disparaîtront. La géographie de la région perdra son élément le plus spectaculaire.

La centrale

Mais la grande centrale construite en aval sera une compensation, non seulement par l'énergie produite, mais aussi par l'ampleur de ses proportions et par sa situation exceptionnelle. C'est une centrale souterraine, à laquelle on accède par un vaste tunnel taillé dans le roc. L'eau qui viendra de mille pieds plus haut par onze conduites permettra la production de 5.225.000 kilowatts. Avec ses onze groupes générateurs de 475.000 kilowatts chacun, cette centrale sera la plus grande centrale souterraine au monde, et la plus importante centrale hydro-électrique autonome du monde occidental.

L'été prochain, alors qu'on atteindra la phase maximum des travaux, l'ensemble du chantier de Churchill emploiera plus de 6.000 personnes. Une fois les travaux terminés, l'établissement permanent groupera plus de mille personnes. Ce qu'on appelle à Churchill Falls

la communion dans la main: pratique éminemment sanitaire

Vos lecteurs s'intéressent à coup sûr à la controverse qui s'amorce au sujet de la communion dans la main.

Des mystiques désapprouvent ce changement liturgique, s'appuyant, qui, sur les paroles de l'Écriture et sur l'interprétation qu'en donne le magistère de l'Église, qui sur la tradition ou simplement sur sa

Un message amical à l'"establishment"

(...) Je suis un immigré, arrivé il y a dix ans dans ce pays que j'ai choisi, parce que j'ai cru qu'il deviendrait ma patrie où je retrouverai la démocratie, la liberté et l'égalité. Ce que j'ai trouvé, c'est un pays où la discrimination que vous pratiquez atteint un niveau sans pareil, et l'absence totale de ce qu'on appelle égalité. Votre obstination à garder la domination absolue de l'"establishment WASP" ne rappelle l'attitude de l'Église, avec laquelle celle-ci voulait garder sa souveraineté temporelle.

Malheureusement pour l'Église la vie ne s'est pas arrêtée au XIXe siècle et vous aussi devez commencer à observer qu'on est arrivé à une époque, où certaines choses ne sont plus de mise. Par votre entêtement qui est devenu une obsession déjà, vous devenez les fossoyeurs non seulement de votre propre situation,

mais vous compromettez l'avenir de notre pays même. A cause de l'activité de la Commission de la Fonction Publique du Canada, ce puissant bouclier de votre "établissement" plus de scientifiques ont quitté notre pays que toute l'Europe, alors que nous avions besoin de chacun d'eux. Les dommages que vous avez causés à ce pays sont incalculables et pourtant, vous continuez votre politique insensée, égoïste, malhonnête, sans considération pour quoi que ce soit.

L'Angleterre a perdu toute l'Amérique et son empire colonial à cause de la même bêtise et du même entêtement politique. Vous ne voulez pas voir que cette politique a échoué au Canada aussi?

Vous ne voyez pas quelle situation vous avez provoquée dans cette province? Vous ne voyez pas, ou vous n'êtes pas capables de comprendre des paroles amica-

les? Messieurs, il est mieux de céder une partie du butin, bon gré ou mal gré mais de soi-même, que d'attendre un 4 juillet et de perdre le tout.

Cessez de pratiquer la discrimination et que l'"establishment" se ressaisisse. Nous aussi avons le droit de vivre dans ce pays à conditions égales, car il nous appartient aussi. Remplacez ceux qui vous conduisent et vous désorientent et soyez plus raisonnables. Nous vous parlons en amis et sachez que si vous ne comprenez pas nos mots amicaux, un jour il y en aura qui vous en adresseront d'autres. Les jours passent vite et juillet n'est plus loin. Soyez raisonnables. Laissez tomber l'"establishment" et joignez-vous aux millions de gens qui aiment ce pays, qui le considèrent être leur patrie et non pas leur butin.

Dr Charles B. VILLANVI
Montréal 10-5-70

propagation de maladies contagieuses d'origine respiratoire. On se souvient de la longue lutte des hygiénistes contre l'usage de la tasse commune et l'habitude de cracher par terre (cf. VIII des Règlements provinciaux d'hygiène, "De la salubrité dans les endroits publics", art. 8 et 10). Pour quiconque a les moindres notions de bactériologie et d'épidémiologie, la chose saute aux yeux et point n'est besoin de recherches ou de démonstrations dans un domaine où l'observation serait difficile et l'expérimentation impossible.

Il n'est pas question d'accuser le mode traditionnel de communion de la transmission de toutes les affections des voies respiratoires. Dieu sait qu'il est bien des façons de projeter des gouttelettes de nos sécrétions: que l'on songe aux accès de toux et d'éternuement dans les lieux publics: cinémas, restaurants, églises, transports en commun, auxquels le public semble indifférent. Que dire des familiarités entre garçons et filles qui procèdent maintenant en public à des échanges évidents de salive... mais cela n'aboutit pas à un mode de contagion qu'il est facile d'éliminer en substituant simplement à la communion sur la langue celle dans la main.

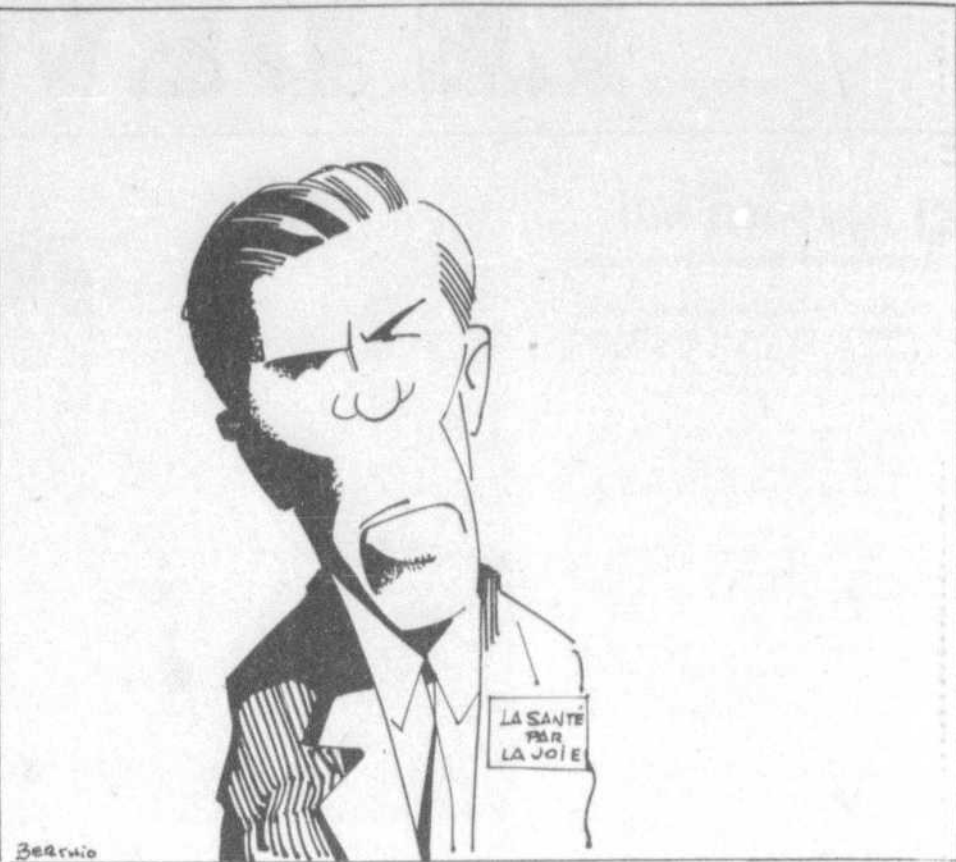
Il y a une quarantaine d'années, le directeur de notre Service provincial d'hygiène avait soulevé la question auprès de l'autorité reli-

gieuse. L'affaire n'eut pas de suite, à cette époque, l'Église n'était pas d'humeur changeante. Voici que sous la poussée des contestataires, elle cherche tous les moyens de se renouveler; pourquoi lui en faire grief sur un point où précisément un changement s'imposait.

Actuellement, la décision d'adopter la communion dans la main est laissée aux évêques dans leur diocèse respectif. L'Église ne manquera pas d'être attentive aux réactions des fidèles; il vaudra la peine de consulter ces derniers, en autant qu'ils seront convenablement informés des divers points de vue que le sacrement sous son aspect nouveau fait surgir. Les plaidoyers comme celui-ci, et les autres déjà publiés ou à venir, découlent d'un tel souci d'information. Que les corps intermédiaires, en particulier les sociétés médicales, se prononcent. Des diocèses, l'opinion publique passera à l'Office national de liturgie, pour aboutir à la Congrégation pour le culte divin; c'est un mode légitime de démocratisation de l'Église.

D'aucuns, parmi lesquels nous nous rangeons, souhaitent, en tout cas, que le Saint-Siège, non content d'autoriser les évêques à le permettre, généralise à toute la catholicité le rite de la communion dans la main, pratique éminemment sanitaire.

Dr Jules GILBERT, m.d.
Montréal 11-5-70



Claude Castonguay, ministre de la santé

lettres au DEVOIR

Ce qui n'a pas marché aux dernières élections

M. le Directeur,

"Ce qui n'a pas marché" aux dernières élections, M. Ryan, c'est que vous avez entraîné les froussards francophones vers la boîte à scrutin, sans vous demander si ce geste ne pourrait pas nous conduire à vendre nos biens nationaux pour un plat de lentilles, comme le désirent nos politiciens d'Ottawa.

"Ce qui n'a pas marché" aux dernières élections, c'est que, croyant que notre bâillement était un réveil, les anglophones se sont tous mis du même bord pour contrebalancer notre désir d'indépendance.

"Ce qui n'a pas marché" aux dernières élections, c'est que ces anglophones québécois ont reçu

dans leurs rangs plus de "vendus" qu'ils n'espéraient. "Ce qui n'a pas marché" aux dernières élections, c'est que nous avons eu des chefs de file "défaillistes" rongés par cette mentalité de colonisés qui nous fait tant de mal et dont il faudrait nous débarrasser sans retour comme du vieux froc qu'on accroche quelque part à un clou dans le grenier et qu'on laisse manger par les mites...

André PROVENCHER
Lachine, 11-5-70

Vote attribuable à l'option indépendantiste

J'ai bien aimé le "Point de vue" de M. Louis-Marie Bouchard dans Le Devoir du 13 mai 1970 au sujet de M. René Lévesque, du Parti Québécois et de tous ses sympathisants. Cependant, j'ai l'impression que M. Bouchard fait "fausse route" quant à l'indépendance du Québec.

Je suis bien d'accord que d'une part 75% n'ont pas voté P.Q. mais cela prouve-t-il que ces électeurs ont voté contre l'indépendance? Je ne le crois pas car, je connais des libéraux sincères, à qui cette idée ne déplaît pas du tout, et qui ont finalement voté pour un parti "bien établi", soit par "in-

decision" (il fallait bien mettre sa croix quelque part!) soit contre l'Union nationale.

D'autre part, je crois sincèrement que le P.Q. n'aurait sûrement pas obtenu la deuxième place au pourcentage des votes, n'eût été la principale option de son excellent programme: l'indépendance! Moi-même, ce fut la raison première de mon vote, car il y a déjà belle lurette que les "vieux partis" sont morts pour mort...

Même si M. Lévesque est attaché à son peuple autant que ce dernier l'est à sa patrie (le Québec) il songe toujours à obtenir

de batailles pour le bien commun de la communauté francophone. Voilà qu'aux dernières élections, "il ne s'est pas décidé, le jour venu, à franchir le Rubicon et à s'écrier: Alea jacta est..." (Cf. M. Thivierge, in Le Devoir, du 8 mai)

"Ce qui n'a pas marché" aux dernières élections, c'est que nous avons eu des chefs de file "défaillistes" rongés par cette mentalité de colonisés qui nous fait tant de mal et dont il faudrait nous débarrasser sans retour comme du vieux froc qu'on accroche quelque part à un clou dans le grenier et qu'on laisse manger par les mites...

M. Noël CHARBONNIER
Lac Mégantic, 17-5-70

Comment disséquer le vote du 29 avril

M. Claude Ryan,

Dans votre éditorial du 2 mai 1970, vous avez tenté d'analyser le vote des Québécois face à l'idée fédéraliste.

Comment avez-vous pu faire une telle analyse sans tenir compte des arguments de la peur — des plus répugnants d'ailleurs — qui ont fait voter beaucoup de gens pour les libéraux ou les créditistes sans pour autant signifier un appui au fédéralisme? Vous auriez dû dire que, malgré ces arguments, le parti libéral a néanmoins obtenu 3% de moins en suffrages que lors de l'élection de 1966.

Pourquoi n'avez-vous pas dit que les anglophones et les Québécois se sont ligués massivement contre nous? L'après, après avoir soustrait les 20% que leurs votes représentent, n'avez-vous pas été assez honnête pour affirmer que seulement 25% des votes accordés au parti libéral provenaient des Québécois francophones? Pourquoi dire du vote créditiste qu'il fut en fait accordé grâce à des arguments des plus perfides,

lesquels ne faisaient nullement appel à l'intelligence de nos gens?

Pourquoi faire croire aux gens que le vote en faveur de l'Union nationale en fut un fédéraliste, quand vous savez très bien que ce parti a toujours préconisé le nationalisme?

Pourquoi essayer de minimiser le vote péquiste, sinon par manque d'impartialité? Pourquoi supposer que cela donnera le temps aux indépendantistes d'expliquer des questions restées sans réponse? Vous savez très bien, pourtant, que la seule question vraiment valable est de savoir si nous voulons ou ne voulons pas exister comme nation québécoise et francophone.

Si les Québécois attendent d'avoir des réponses affirmatives à toutes leurs questions, ils seront disparus de l'Amérique du Nord avant même d'avoir décidé de faire leur indépendance. N'attendons donc pas, comme ce jeune homme de trente-cinq ans que j'ai vu, depuis une quinzaine d'années, espérer toujours avoir son propre commerce mais qui attendra encore jusqu'à sa retraite, parce que ses obliga-

tions familiales et son petit salaire l'empêchent de prendre une décision audacieuse et énergique.

Que le Québec se décide, au contraire, à faire comme cet autre jeune homme du même âge qui se consent de sa valeur et de sa compétence, à vaincre la peur, à quitter définitivement le bas de l'échelle sociale et à monter sa propre entreprise. La Confédération forcera toujours le Québec francophone à accepter que toute décision se prenne à Ottawa, que son propre gouvernement ne soit qu'un administrateur des directives du ghetto anglophone. Il n'y a qu'un moyen de se libérer de cette domination étrangère à notre culture et à nos intérêts, c'est de faire notre indépendance et devenir ainsi maître chez soi.

Voilà la seule conclusion à laquelle je vous aurais dû normalement arriver, mais à laquelle vous avez refusé de souscrire, préférant passer au service de votre maître Bourassa (pas Henri mais l'autre).

Jacques BERGERON,
Montréal 14-5-70

Le serment sur la Bible

solennelle

Je n'ai rien contre les Israélites (au contraire, j'en suis un d'origine) et je ne comprends que trop le refus des orthodoxes, motivés par leurs croyances, à poser la main sur le Testament — ancien ou nouveau. Mais ces personnes, étant, par erreur, inscrites sur deux listes dans deux polls (262-A et 262-B), je me devais de m'assurer légalement qu'elles n'avaient pas encore voté, comme le permet la loi.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, Me Choquette, puis que ces personnes sont réparties sans voter en dépit de votre intervention, la loi électorale peut aussi

bien jouer contre le Parti Libéral que contre le P.Q. En ne reconnaissant pas explicitement comme valide la déclaration solennelle, cette loi injuste peut interdire le droit de vote à tout orthodoxe, tout athée ou tout autre qui refuserait de poser la main sur une des deux bibles qu'on lui présente. "L'intention du législateur" ou "la coutume des cours civiles", comme vous l'avez dit, ne sont pas suffisantes.

J'espère, m'étant fait l'avocat du diable à cette occasion, vous avoir prouvé "de visu" la criante nécessité d'une réforme dans la loi électorale...

Michel VAIS
Montréal 18-5-70

Femmes "ordinaires" et "femmes de l'année"

Dans votre journal de ce matin, en dessous d'un article intitulé: "Des femmes enchaînées interpellent la Chambre", je note, en cet autre paragraphe intitulé: "Le jury du Salon: 10 femmes de l'année". Bravo pour ces 10 femmes vedettes au talent incontestable et qui ont eu la bonne fortune de se faire connaître!

Là où je me permets de m'étonner cependant, c'est que, à la lecture des titres de ces messieurs du jury, on ne trouve pas plus de largeur de vue de leur part. Tout ce beau monde du jury qui serait placé il me semble, du moins pour plusieurs d'entre eux, pour pénétrer assez avant les problèmes

familiaux, n'a pas trouvé moyen d'insérer le nom d'une seule de ces obscures mais valeureuses mères de famille qui n'ont pu se produire sur la scène publique à cause d'un manque de chance ou à cause des nombreux enfants à élever. Et pourtant, pourtant, à chaque 11 novembre, on sait dénicher une femme "ordinaire" pour l'amener au cénatrophe des morts des deux dernières guerres.

Beaucoup de femmes se seraient senties valorisées si seulement, à l'occasion de cet événement joyeux, on avait un peu moins joué à la vedette et si on avait primé dans une seule d'entre elles le mérite de la femme au foyer.

Au lendemain de la fête des mères, ces messieurs aux titres ronflants auraient-ils si vite oublié ce qu'ils doivent à celle qui fut pour chacun d'entre nous, du moins sûrement pour un temps, la femme au foyer?

Décidément, la mort de l'"establishment", ce n'est pas pour tout de suite, à moins que, dans ma naïveté de femme "ordinaire" je n'aie pas saisi que ce choix ait voulu n'être... qu'une fantaisie!

Mme Geneviève ROLLAND
Sainte-Adèle,
co. Terrebonne, 12-5-70

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trouver: Arthur Lefebvre

TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434 rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Canada: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. À l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$22.00; 3 mois: \$12.00. Édition du samedi: 12 mois: \$10.00.

Courrier de la deuxième classe, enregistrement numéro 0858.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Les nouvelles directives du CRTC aux radiodiffuseurs

LE DROIT DU PUBLIC À UNE RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

par Pierre JUNEAU, président du Conseil de la radio-télévision canadienne

• Le CRTC, par la voix de son président Pierre Juneau, a rendu public hier matin à Ottawa le texte de ses nouveaux règlements portant sur le contenu canadien des émissions de radio et de télévision. Au moment de dévoiler le texte des règlements, M. Juneau a prononcé une importante allocution expliquant les buts et l'esprit du CRTC en relation avec le contenu canadien de la programmation. Voici le texte intégral de la déclaration de M. Juneau. Les sous-titres sont du Devoir.

Les nouveaux règlements ont pour but de réaliser les intentions du Parlement telles qu'exprimées dans la Loi sur la radiodiffusion. Des projets de règlements ont d'abord été soumis pour fins de discussion publique et ont été l'objet d'une audience publique tenue à Ottawa du 14 au 22 avril dernier. Les consultations et les discussions à ce sujet ont donc duré environ trois mois. Dans le passé, évidemment, et d'une manière plus indirecte, un Comité spécial nommé par le gouvernement sous la présidence de monsieur Robert Fowler, un Livre Blanc, un rapport du Comité parlementaire de la Chambre des communes, des discussions parlementaires, ont traité abondamment

de cette question du caractère canadien et de l'excellence des émissions de radiodiffusion.

Après avoir entendu les opinions de 111 groupes et individus représentant des radiodiffuseurs, des acteurs, des écrivains, des producteurs de films, des réalisateurs, des unions syndicales, des associations, des coopératives, des agences de publicité, des dénominations religieuses, des groupes bénévoles, des associations charitables, des étudiants et d'autres membres du public en général — après avoir entendu toutes ces personnes, le Conseil annonce maintenant ses conclusions et ses décisions d'après l'autorité qui lui a été déléguée par le Parlement à la section 16 de la Loi sur la radiodiffusion.

Imagination et créativité

En tant que membres de ce Conseil, nous sommes parfaitement conscients du fait que nous ne faisons qu'établir ici des règles de base. Ces règles exigeront des radiodiffuseurs canadiens une grande part d'initiative et d'innovation, et c'est ainsi qu'ils rempliront la responsabilité publique qu'ils ont assumée en obtenant leur licence de radiodiffusion. Aucune entreprise commune ne peut réussir sans règles de jeu. Mais il est vrai de dire aussi qu'aucune règle ne peut remplacer l'imagination, le dynamisme et l'initiative. On peut toujours rencontrer des personnes qui essaient de s'en tirer

avec le moins d'efforts et le moins d'initiatives possibles. D'autres sont bâties différemment; leur caractère, leurs convictions ou même la joie qu'ils trouvent dans leurs activités professionnelles font qu'ils sont poussés à toujours plus d'imagination, plus d'initiative, plus de créativité et de fraîcheur d'esprit dans tout ce qu'ils entreprennent.

Nous sommes convaincus que la radiodiffusion canadienne — qu'il s'agisse des "disc jockeys" ou des gérants de stations, des directeurs techniques ou des écrivains, des artistes ou des présidents de compagnies, — regroupe un grand nombre de ce dernier type d'hommes. Nous sommes convaincus que la plupart des radiodiffuseurs en radio et en télévision auront la hardiesse, l'imagination, l'esprit d'invention et le dynamisme pour se montrer à la hauteur de la situation. Nous leur offrons, en toute sincérité, notre collaboration.

Aider les Canadiens à communiquer entre eux

Le but que se propose le Conseil est très simple. Le système de radiodiffusion canadienne qui constitue une partie très importante du système de communication au Canada devrait être utilisé essentiellement et avant tout pour aider les Canadiens à communiquer entre eux. Cet objectif est si simple que l'on se sent un peu mal à l'aise de le répéter. La radiodiffusion canadienne devrait être surtout canadienne et devrait viser à l'excellence. Cependant — et il est faci-

le de l'admettre — ce but n'est pas facile à atteindre. Il est toujours difficile d'innover. Mais une chose reste évidente: le développement de la radiodiffusion canadienne est un des sujets dont le peuple canadien s'est beaucoup préoccupé, dont il s'est beaucoup inquiété depuis les quarante dernières années. Cette préoccupation a été exprimée par un grand nombre de différents parlements, comités parlementaires, commissions royales, ministres et premiers ministres de différents partis politiques.

Voici quelques exemples: Le Très honorable R.B. Bennett disait le 16 février 1932: "Il est juste que les Canadiens aient leur propre réseau de radiodiffusion, et que ce réseau soit en tout point comparable à celui de tout autre pays."

Le Comité parlementaire, en 1944, affirmait: "Le Comité insiste sur le fait que, depuis 1928, tous les parlements, tous les partis politiques, tous les comités parlementaires qui se sont penchés sur la question se sont montrés favorables à un réseau analogue à celui que nous possédons à présent."

En 1950, le Comité parlementaire disait: "Ce réseau qui unit les Canadiens de toutes les régions du pays et qui diffuse un grand nombre d'émissions réalisées par des Canadiens est d'une très grande importance pour l'ensemble de la population... Il est évident que l'intérêt de la nation que la télévision du Canada soit essentiellement canadienne, et qu'elle diffuse pour une large part des émissions canadiennes réalisées par des Canadiens, cette orientation sera sans aucun doute plus onéreuse..."

Le rapport d'Leary en 1969 affirmait: "Dans ce rôle, la diffusion de la pensée est le fil qui lie ensemble les fibres d'une nation. Elle peut protéger les valeurs nationales et en favoriser la pratique. Elle peut rendre possible un gouvernement démocratique et probablement un meilleur gouvernement. Elle peut atténuer les désaccords de classes ou de partis et amener des compromis honorables. Elle peut renseigner et instruire dans les arts, les sciences et le commerce. Les techniques de diffusion peuvent aider à la commercialisation des produits d'une nation et favoriser son enrichissement matériel. On peut affirmer, sans avoir beaucoup à craindre d'être contredit, que dans ces fonctions, les techniques de diffusion sont aussi essentielles à la vie d'une nation que se moyens de défense, et qu'il faudrait leur accorder

tout au moins une aussi grande mesure de protection."

Place des productions étrangères

Est-ce que cela signifie que nous devrions éliminer toute émission étrangère? En aucune façon. S'agit-il d'arriver à isoler les Canadiens? En aucune façon. Tout homme qui possède un minimum d'honnêteté intellectuelle et d'objectivité devra admettre que les Canadiens ne font pas face à aucun risque d'être privés de magazines américains ou de livres, de films, de chansons ou d'émissions de télévision. Les Canadiens n'ont pas assez de place ou de chance de s'exprimer eux-mêmes sur leurs propres antennes. Il ne manque pas de place pour les productions étrangères dans nos systèmes de télédiffusion par câble les plus importants; l'équilibre entre les émissions canadiennes et les émissions américaines est d'environ 15 p. 100 pour les canadiennes et 85 p. 100 pour les américaines et, ailleurs, la plupart du temps, les Canadiens occupent une position minoritaire dans les stations de leur propre pays.

Il est clair que si notre système de radiodiffusion courait le risque d'être excessivement dépourvu d'émissions provenant de l'étranger, le Conseil se sentirait obligé d'exprimer son inquiétude. Et, de fait, pour ce qui concerne les émissions provenant d'autres pays que des États-Unis, le Conseil a déjà exprimé son inquiétude.

Notre mandat et notre but est d'assurer que la radiodiffusion canadienne développe un système afin que les Canadiens puissent communiquer les uns avec les autres au sujet de leurs problèmes et des problèmes du monde, au sujet de leurs idées et de leurs opinions sur le monde, au sujet de leur passé et de leurs espoirs pour l'avenir, au sujet de leur environnement, au sujet de leur niveau de vie, au sujet de leur rôle dans cette partie de l'univers et au sujet des moyens à prendre pour régler leurs affaires politiques.

Divertissement et détente

Evidemment, la radiodiffusion doit aussi servir au divertissement et à la détente. Mais ne devons-nous pas être conscients du danger que représenterait un système de communications qui tendrait à devenir un moyen systématique

pour fuir le réel? Est-ce que la radiodiffusion nous aidera à suivre et à comprendre les réalités complexes, difficiles et extrêmement changeantes de notre monde? Est-ce qu'elle nous aidera à nous tailler un environnement physique, social et psychologique? Est-ce qu'elle aidera le téléspectateur, le citoyen, l'homme de la rue à être conscient, à saisir, à prendre une part active dans l'organisation de la communauté, ou est-ce qu'elle le considérera surtout comme un simple élément numérique d'un auditoire de masse? Est-ce que la radio diffusion deviendra une sorte de pipeline qui ne charrie que des idées ou du divertissement en conserve? Est-ce qu'elle va répondre aux besoins des individus et des personnes pour l'accomplissement de leur tâche? Ou sera-t-elle plutôt portée à nous manipuler comme des numéros d'ordinateurs pour la consommation de masse, comme des fractions du plus petit commun dénominateur?

Le Conseil est d'accord avec les stations de radio et de télévision qui doivent se maintenir dans une saine situation financière. Ceci est nécessaire pour les stations les plus importantes qui doivent assurer un certain leadership, lequel est indispensable sur un plan national. Cela est nécessaire aussi pour les plus petites stations afin qu'elles puissent améliorer leur contribution aux communications locales et au service de leur public.

La qualité

Et pour terminer, une question importante. Aurons-nous des émissions de qualité, des émissions intéressantes — ou aurons-nous seulement un plus grand nombre d'émissions réalisées au Canada? Nous avons tous confiance que nous pouvons arriver à obtenir des émissions intéressantes, divertissantes et stimulantes parce qu'il se trouvera assez de personnes dans le secteur de la radiodiffusion canadienne — gérants, propriétaires de stations, écrivains, artistes, réalisateurs, directeurs de programmes, reporters, cameramen, ingénieurs du son, techniciens de toutes sortes — qui voudront faire preuve d'excellence et qui seront poussés, par une saine concurrence, à innover et à inventer. Nous croyons que les prophètes de malheur, les tenants de la médiocrité seront étonnés devant les nouvelles générations d'artisans compétents, créateurs, sûrs d'eux-mêmes et apprendront à connaître ceux qui, dans le passé, ont déjà fait preuve de leur talent et de leur capacité à diriger et à inspirer.

LIBRE OPINION

L'Alliance et la CECM, entre la déception et l'impuissance

par Thérèse FABI

Mardi soir, le 19 mai 1970, au Centre Paul-Sauvé, l'Alliance des professeurs de Montréal tenait, selon ses propres termes, "une importante assemblée" d'information sur les pourparlers en cours avec la CECM.

La réunion, qui devait débuter à huit heures précises, commença à 8.30 heures. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait pas quorum! Dans cette immense salle désertique, on ne dénombrait que quelque 240 enseignants — les 9.000 enseignants du primaire et du secondaire avaient été convoqués... Puis, heureusement, une douzaine de collègues vinrent sauver la situation! Mais le président d'assemblée, visiblement inquiet, se fit un devoir d'inviter les membres à ne pas quitter la salle avant la fin de la rencontre, alléguant la fragilité du quorum. D'ailleurs ses craintes devaient se justifier... puisque avant dix heures il n'y avait plus que quelque 180 membres dans la salle.

C'est dans un climat amorphe, tant chez les enseignants que chez les dirigeants syndicaux, que se déroula l'assemblée. Il y eut, ça et là, quelques interventions sans grande importance ou se lisait une amère déception à peine camouflée.

Là où le syndicat voyait un éclatant succès (relatif aux tâches cléricales), les enseignants, épuisés par une lutte si longue, ne voyaient plus qu'une mince victoire obtenue peut-être un peu tard!

Là où le syndicat entrevoyait des chances d'emporter la seconde "manche" (concernant la présence obligatoire à l'école de 8 heures à 4 heures), les enseignants démissionnaient d'avance, connaissant la faiblesse de leurs dirigeants et la force bien assise de l'employeur. Car, la clause si contestée du 8 à 4 s'avère pour l'instant un lamentable

échec — les pourparlers à ce sujet ne sont même pas commencés!... Et c'est pourtant là la clause la plus odieuse pour les enseignants qui se voient traités comme des travailleurs irresponsables, comme des enfants qu'il faut surveiller étroitement, comme des ouvriers dont il faut compter le temps pour savoir s'ils méritent bien leur salaire.

Pendant la réunion, j'entendais une collègue faire la réflexion suivante: "ça devient écœurant de travailler dans l'enseignement; il faut ramper ou perdre sa place!" On venait justement de dire qu'il y a 3.000 demandes d'emplois à la CECM pour 200 postes vacants à combler!!! Si les enseignants ne sont pas contents, ils n'ont qu'à aller trapper ailleurs! C'est du moins ce qu'on est en droit de penser!... Et c'est aussi ce qui invite à la tranquillité ou tout au moins à la grande soumission... ou encore à la démission face à toute forme de lutte.

De plus, pourquoi se battre? C'est si dur, si long et souvent si inutile! Encore une fois la lutte à été acharnée et pénible... pour obtenir quelques miettes... appréciables pourtant! Mais l'important pour nous fut négligé ou tout au moins différé!

Il y avait chez les enseignants présents beaucoup de dépit, énormément de déception, une angoisse indicible, une sorte de désespérance.

94% de nos collègues étaient absents. Pourquoi? Quelques-uns par manque d'intérêt, d'autres par ennui ou écoeurément, d'autres par scepticisme ou défaitisme! Et combien nombreux ceux qui étaient absents parce qu'ils ne croient plus du tout à la force persuasive du syndicat.

Un syndiqué s'est levé à l'assemblée pour proposer une motion de blâme con-

tre les enseignants absents. Un autre lui a répliqué: ne devrait-on pas porter cette motion contre le conseil d'administration de l'Alliance?

Je crois que les deux parties sont à blâmer et à plaindre. Les enseignants doivent lutter pour obtenir enfin un statut professionnel adéquat, c'est-à-dire des tâches plus conformes à leur formation et le respect intégral de leurs droits. Or cette lutte, ils doivent la mener avec le syndicat. Et ce dernier se doit d'être à la hauteur des aspirations de ses membres, il se doit d'être fort, solide, conséquent, convaincu et convainquant. Il doit être en mesure de nous soutenir sans cesse.

Présentement, ce sont quelques fidèles syndiqués qui soutiennent péniblement leur chef agonisant qui crie inutilement dans le désert. Il y a de moins en moins de disciples disponibles et disposés à suivre cet homme qui cherche à imposer ses politiques plutôt qu'à faire passer celles des enseignants.

Le syndicat enseignant s'éteint sous l'oeil impassible de la majorité de ses membres et sous le regard impuissant d'une minorité qui s'effrite.

Pour le moment, il nous faut reconnaître l'effort loyal et la bonne volonté évidente de la CECM qui vient d'alléger très considérablement la tâche du professeur en confiant le travail clérical au secrétariat des écoles.

Il nous reste à espérer que la partie patronale n'interprétera pas la non-participation des membres à l'assemblée de ce triste 19 mai comme un sérieux mécontentement à son endroit. J'entretiens l'espoir que la CECM, en dépit de toutes les apparences, continuera ses pourparlers avec l'Alliance afin d'en arriver à un compromis satisfaisant et rapide sur la clause du 8 à 4 si inacceptable pour des professionnels de l'enseignement!...

lettres au Devoir

C'est ça la justice ?

A format 30 dernièrement, on a parlé de la justice et de l'idée que les gens s'en faisaient. Je désire apporter ici un fait réel et vécu, non pas seulement une impression de ce qu'est la justice. Cas de divorce demandé par le mari, cette année. La femme garde les six enfants depuis 6 ans et reçoit \$265 par mois depuis ce temps, soit \$3.000 par année, mais on lui enlève \$700 d'impôts. Il reste donc \$2.300.

La femme doit travailler pour faire vivre convenablement les enfants. Son salaire est de \$4.800 par année. Considérée comme célibataire, aux fins d'impôt, on prélève à la source environ \$600. La mère a même dû faire appel au Bien-être social pour avoir de l'aide, afin de pouvoir envoyer les jeunes enfants (12, 11 et 7 ans) dans un camp d'été: ces enfants seraient sans surveillance puisque la mère travaille. Après enquête serrée, chez la mère seulement, on lui a demandé \$300 pour l'été. Elle doit payer par versement mensuel l'année durant. Le prix, en soi, n'est pas exorbitant mais encore faut-il avoir l'argent nécessaire... et ceci ne tient pas compte des visites aux petits campeurs durant l'été, transport, petites douceurs qui adoucissent les détresses de l'éloignement obligatoire dans un camp du Bien-être social, quand même bien différent d'un camp d'été comme le P'tit Bonheur!

En court, devant le juge, tout a été étalé et vérifié: salaires, dépenses, impôts, etc. Le revenu

Mme Y. TREMBLAY
Saint-Sauveur des Monts
11-5-70

Les vieilles églises qu'on ne conserve pas

Je déplore que l'on ne sache point conserver ce qui est beau et antique. Je veux parler de nos vieilles églises. On se plaint à rénovier et réparer, mais en les démolissant, ce qui était des oeuvres d'art. En effet, les changements sont parfois d'un très mauvais goût. Je ne puis concevoir que nos marguilliers et autres personnes responsables n'aient plus le culte du beau. Ah, cette manie de tout moderniser! Et dire que nos paroissiens ne s'en soucient que très peu ou pas du tout, même si ce sont eux qui paient pour ces folies. Je me demande à quoi sert notre Société historique et comment expliquer l'inertie de nos gouvernements.

Je voyage beaucoup et j'aime visiter les endroits historiques, surtout nos vieilles églises. Il y en a encore heureusement d'assez bien conservées, comme par exemple celle du Sault-au-Récollet. Cette église est très belle avec ses sculptures du 18ème siècle. Quelques-unes d'entre elles n'ont

O.M. BAZINET
Montréal, 10-5-70.

Prière de ne pas confondre

En date du 28 avril, vous avez publié une "lettre ouverte à M. Marcel Masse" qui portait la signature d'un monsieur Claude Ducharme, d'Outremont. Auriez-vous l'obligeance de signaler, pour qu'il n'y ait point confusion, qu'il

ne s'agissait point de Claude Ducharme, avocat, du bureau Desjardins, Ducharme, Desjardins, Cordeau et Tellier.

Claude DUCHARME, avocat
Outremont

LE COLLÈGE AHUNTSIC

OFFRE

AUX FINISSANTS DU SECONDAIRE À PARTIR DE SEPTEMBRE 1970

DEUX NOUVEAUX PROGRAMMES

1- TECHNIQUES AUXILIAIRES DE LA JUSTICE

a) OPTION: TECHNIQUES POLICIÈRES

Débouchés:

Le programme de l'option techniques policières prépare ses diplômés à accéder à des postes de policier ou d'officier dans les divers organismes de la police municipale, provinciale ou fédérale. Dans ces organismes, ils sont aptes à remplir les postes à divers niveaux administratifs. De plus, de nombreuses carrières intéressantes s'offrent dans les différents services de sécurité, des grandes industries, des banques, des magasins, des hôtels, etc.

b) OPTION: TECHNIQUES CORRECTIONNELLES

Débouchés:

Le programme prépare le futur diplômé à travailler en milieu fermé (prison, pénitencier) et en milieu ouvert (probation, libération conditionnelle, centres de transition).

Sous direction, des tâches de tutelle et de surveillance pourront être remplies dans une optique de réhabilitation et de traitement pénitentiaire.

2- TECHNIQUES DES MATIÈRES PLASTIQUES

Débouchés:

Le programme de la Technologie des Matières Plastiques prépare les futurs lauréats à exercer diverses fonctions dans l'industrie, telles que gérant de production, technologiste en charge, technologiste en plastique, dessinateur - concepteur, contrôleur de qualité, technologiste "Service de la Vente" et vendeur. L'avenir dans ce domaine est des plus prometteurs, le développement en est illimité en raison de la constante augmentation de l'industrie.

Les deux programmes sont de trois ans d'études collégiales et préparent immédiatement au marché du travail.

Vu que les deux programmes ne furent approuvés que dernièrement, le collège acceptera les demandes d'admission durant les trois prochaines semaines.

Les formules ainsi que les conditions particulières d'admission sont disponibles au:

BUREAU D'ADMISSION
Collège Ahuntsic
9155, rue St-Hubert
Montréal, Québec.

CEGEP de SAINT-LAURENT

Cours d'Été 1970

Le Service des cours d'été du Cégep de Saint-Laurent organise durant les mois de juin, juillet et août, deux sessions de cours dans les disciplines suivantes:

Session du soir

a) du 16 juin au 6 août

FRANÇAIS: 102-202-302-502-221-321-231-331
ANGLAIS: 551-513
GÉOGRAPHIE: 906-907
HISTOIRE: 913-923
PSYCHOLOGIE: 201-210
SCIENCES RELIGIEUSES: 101
SCIENCES SOCIALES: 920-960

b) du 15 juin au 10 août

PHILOSOPHIE: 101-201-301-401
ANGLAIS: 512-514
ART: 103-203
GÉOGRAPHIE: 903-912
HISTOIRE: 951-972
PSYCHOLOGIE: 101-110
SCIENCES RELIGIEUSES: 911
SCIENCES SOCIALES: 921-961
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES: 116

c) du 15 juin au 13 août

BIOLOGIE: 301-401-921-931
CHIMIE: 101-201-202-302-929
INFORMATIQUE: 901
MATHÉMATIQUES: 101-103-105-111-203
PHYSIQUE: 101-102-201-202-301-302

d) du 6 juillet au 31 juillet

TIR À L'ARC - NATATION l ou II -
BADMINTON - GOLF I ou II - VOLLEY BALL

Session du jour

a) du 2 juillet au 4 août

FRANÇAIS: 002-102-202-302-502-221-321-231-331
ANGLAIS: 511-513
GÉOGRAPHIE: 906-907
HISTOIRE: 913-923
PSYCHOLOGIE: 201-210
SCIENCES RELIGIEUSES: 101
SCIENCES SOCIALES: 920-960

b) du 2 juillet au 3 août

PHILOSOPHIE: 101-201-301-401
ANGLAIS: 512-514
ART: 103-303
GÉOGRAPHIE: 903-912
HISTOIRE: 951-972
PSYCHOLOGIE: 101-110
SCIENCES RELIGIEUSES: 911
SCIENCES SOCIALES: 921-961
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES: 116

c) du 2 juillet au 7 août

BIOLOGIE: 301-401-921-931
CHIMIE: 101-201-202-302-929
INFORMATIQUE: 901
MATHÉMATIQUES: 101-103-105-111-203
PHYSIQUE: 101-102-201-202-301-302

d) du 2 juillet au 14 août

Cours d'appoint en MATHS - CHIMIE -
PHYSIQUE

Service des Cours d'Été
CEGEP de Saint-Laurent
625 Boul. Ste-Croix
Ville Saint-Laurent: Tel: 747-2444 ext: 52 ou 58

Pour plus de renseignements
adressez-vous au:

suites
de la première
page

LE GOUVERNEMENT

jouter un nouvel étage au projet initial en cours. Cet étage est-il nécessaire ?

Deux principes

M. Castonguay a indiqué que la révision en cours de ces cinq projets et des 93 autres moins avancés sera faite en fonction de deux principes :

- recherche d'un meilleur équilibre entre les diverses catégories de services, compte tenu des besoins de la population;
- priorité aux zones ou régions défavorisées.

Il n'entre en cela, a dit le ministre, aucun souci partisan; il s'agit d'utiliser les ressources au meilleur essor de la santé s'accroissent à un "rythme raisonnable". Pour l'exercice financier en cours, la révision des projets aura une faible incidence, mais elle sera plus significative pour les prochaines années, étant donné que les hôpitaux sont construits à coup de subventions gouvernementales et d'emprunts garantis par l'Etat.

Saint-Henri

Interrogé au sujet du projet d'hôpital dans le quartier de Saint-Henri, à Montréal, M. Castonguay a dit qu'il sera étudié en toute priorité. Il estime que les gens du milieu ont leur mot à dire non seulement quant à l'emplacement d'un projet d'hôpital, mais aussi quant aux services fournis. Malheureusement, les mécanismes de consultation sont peu élaborés à l'heure actuelle. Mais dans Saint-Henri, la population s'est intéressée vivement au projet, avec raison, note le ministre de la santé, et le gouvernement en tiendra compte.

Quant aux 22 projets de construction d'hôpitaux qui sont maintenus, il

y en a 18, pour \$84 millions, qui ont atteint le stade de la construction, et quatre, pour \$7 millions, qui n'ont pas encore atteint le stade de la construction ou sont seulement au début des travaux. Ces quatre projets ont un caractère prioritaire, a expliqué M. Castonguay. Il s'agit de l'hôpital Saint-Sacrement, de Québec, de l'hôpital Sainte-Justine de Montréal, de l'hôpital Saint-Sauveur, de Val d'Or, et de l'hôpital général de Québec.

Augmentation des coûts

En réponse à des questions, M. Castonguay a fait état de l'augmentation rapide des coûts hospitaliers au Québec, qui sont passés de \$517 millions en 1966-67 à \$800 en 1967-70, soit une hausse de près de 60 pour cent, alors que les revenus généraux s'accroissent à un rythme beaucoup moindre, ce qui implique qu'à long terme le budget de la santé est "susceptible de gruger les budgets d'autres ministères".

Quant au coût moyen d'une journée d'hospitalisation, il y a un écart considérable entre le Québec et l'Ontario, ayant été de 23,1, 21,6 et 13,6 pour cent plus élevé ici pour les années 1966, 67 et 68. M. Castonguay a précisé que cela ne signifie pas nécessairement que les coûts sont de 20 pour cent plus élevés au Québec qu'en Ontario, mais que l'on fait ici plus largement appel à des traitements "actifs" et en plus grand nombre que dans la province voisine. Le fait qu'il y ait trop de lits pour malades "actifs" par rapport aux malades chroniques peut être une cause des coûts plus élevés.

Il est donc impérieux, à ses yeux, de mieux planifier et de mieux utiliser les fonds publics, afin d'atteindre les deux objectifs fondamentaux que sont la justice sociale et la relance économique.

Assurance-santé

M. Castonguay n'a pas voulu répondre aux questions relatives à l'assurance-maladie, afin de laisser le processus de négociations se dérouler normalement entre les professionnels de la santé et l'Etat. Il a d'ailleurs invité les représentants des professionnels à le rencontrer jeudi et vendredi prochain, pour faire une revue de la situation, après quoi les négociations reprendront.

Le ministre croit encore possible que le régime entre en vigueur le premier juillet. "Si je ne le croyais pas, je le dirais." Il a rappelé que les négociations relatives à l'assurance-maladie se sont poursuivies jusqu'au 17 mars 1966, et qu'elle a pu entrer en vigueur

dès le premier avril de la même année.

Quant à l'assurance-maladie pour les assistés sociaux, le ministre souhaite qu'elle entre en vigueur avant la fin de la présente année.

Optimiste, il rappelle les négociations avec l'Ontario en 1965 au sujet de la régie des rentes et de la Caisse de dépôt. "On disait que ça ne débloquerait pas, que l'entreprise privée était trop forte. Ça s'est pourtant fait", dit le ministre de la santé.

RAYMOND GARNEAU

jouissent pas automatiquement jusqu'à la retraite de salaires plus élevés que d'autres fonctionnaires, par le simple fait qu'ils ont été au service d'un ministre.

Il n'est pas sain, dit-il, que l'on paie des gens à ne rien faire, ou qu'on les place sur des "tablettes", camouflant ainsi une certaine hypocrisie.

M. Garneau sait bien qu'il s'agit là d'un point fort délicat, mais il estime qu'il y a des mécanismes à trouver pour assurer à la fois l'efficacité administrative, la stabilité du personnel et son perfectionnement.

Le ministre, qui agit également comme président du conseil du Trésor, lorsque M. Bourassa en est absent, a constaté depuis son entrée en fonction et la révision profonde des budgets, que la marge de manœuvre du gouvernement est fort mince pour lui permettre de jouer le rôle qui est le sien.

La très grande part du budget, dit-il, est accaparée par des programmes à long terme, de telle sorte qu'il n'en reste qu'environ cinq pour cent avec lequel le gouvernement peut "jouer", si l'on peut dire.

Il a aussi constaté avec quelle "légèreté", dit-il, le gouvernement précède à pris des engagements dans différents domaines en court-circuitant les procédures régulières et parfois même sans en aviser le conseil de la trésorerie.

Il a aussi noté un manque de planification (par exemple pour ce qui concerne les emprunts hospitaliers) qui complique de façon singulière la gestion de l'Etat.

Il faut, c'est l'un des objectifs qu'il s'est fixés, assurer la coordination du financement à court et à long terme des institutions d'enseignement et hospitalières. Pour cette tâche, il songe à nommer un sous-ministre associé ou à créer une nouvelle direction générale.

Agé de 35 ans seulement, M. Garneau est déjà un familier de la chose politique. Onzème d'une famille de douze enfants, il est né sur une ferme de la paroisse de Plessisville, dont son père était le maire, tout en s'occupant de commerce immobilier. Pour pouvoir entrer à l'université, il a dû faire en une seule année scolaire ses études philosophiques tout en complétant son cours scientifique au Mont-Saint-Louis.

Par la suite, il fit ses études universitaires en administration et économie à l'université Laval de Québec, participant activement à titre de secrétaire de l'AGEL du temps, à la marche des étudiants vers le parlement pour demander au gouvernement Duplessis d'entreprendre une réforme de l'éducation. A ce moment, il était déjà un libéral actif.

Après avoir été durant quelques années, à l'emploi du Mouvement Desjardins, il put, grâce à l'aide de ses employeurs, se rendre poursuivre des études en sciences économiques à l'université de Genève. A son retour, il devint secrétaire de la Fédération libérale du Québec, devenant en 1965 secrétaire exécutif du premier ministre, M. Jean Lesage, conservant ce poste après 1966 auprès du chef de l'opposition, jusqu'à l'élection du mois dernier.

Ce n'est donc pas par hasard qu'il est venu à la politique.

Souci de l'efficacité administrative, hantise de perdre du temps dans des discussions stériles qui ne servent pas le Québec, coordination des politiques ministérielles, tels semblent devoir être les pôles centraux de l'action immédiate du jeune ministre de la fonction publique.

Il veut également faire participer de plus près les jeunes administrateurs à l'élaboration des projets et des politiques, de façon à élargir le cercle des conseillers et à ne pas le réserver à quelques "mandarins" du pouvoir, qu'il soit rouge ou bleu.

M. Garneau ne veut nullement, en disant cela, mettre en doute la compétence de l'ensemble de la fonction publique. "Là où il y a une place pour améliorer, dit-il, c'est sur la façon d'utiliser ces compétences à leur pleine mesure, en s'assurant de la coopération des ministères pour obtenir les mutations et les transferts nécessaires."

Le ministre veut d'autre part étendre à l'ensemble de la fonction publique l'accès à des cours de perfectionnement et de recyclage. Il veut également que son ministère puisse coordonner le recrutement du personnel à l'intérieur des ministères, ce qu'il ne peut faire à l'heure actuelle.

LES RAISINS

nent un salaire horaire de \$1,75, un supplément de \$0,25 par boîte, des vacances payées, un fonds de retraite-santé, une certaine sécurité d'emploi et aussi une clause de contrôle sur l'utilisation des pesticides dans les vignobles. Les producteurs se sont engagés, dans les conventions, à ne plus se servir de certains pesticides jugés particulièrement néfastes à la santé des ouvriers. Le salaire sera porté à \$1,190 pour la deuxième année du contrat de travail.

Les conventions signées jeudi avec Bianco Fruit et Bruno Dispo, ainsi qu'avec la ferme Centennial d'Arizona, sont les premières mettant en cause d'importants producteurs, ceux-ci ayant toujours refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le syndicat de M. Chavez. Plus tôt au cours de l'année, des ententes avaient été conclues avec six petits vigneron de la vallée de Coachella en Californie.

Le salaire en vigueur avant les ententes était de \$1,65 et le supplément par boîte de \$0,15.

UNE INVITATION

cette affaire, et cela dans les jours qui suivent.

Ont signé la pétition:

Dr Guy Allard, prof. de philosophie, Dr Henri Bellemare, médecin, Dr Howard Bergman, médecin, Daniel Bertolino, cinéaste, Nicole Bertolino, journaliste, Marie-André Bertrand, criminologue, prof. de criminologie, Jacques Brault,

prot. de philosophie, Jacques Brazeau, prof. de sociologie, Colette Carisse, prof. de sociologie, Gilles Carle, cinéaste, Solange Chablin, journaliste, Sophie Clément, comédienne, Pierre Dandurand, prof. sociologie, Fernand Danseur, cinéaste, Jacques Dofny, directeur, dep. sociologie (u. de M.), Paul Doucet, sociologue, Gilles Duguay, avocat, Louise Forestier, chanteuse, Dr Lise Fortier, gynécologue, Marcel Fréchette, prof. de sociologie, Gilles Gendreau, directeur de l'institution Boscoville, Jacques Godbout, cinéaste-écrivain, Vincent Harvey, o.p., directeur de la revue Maintenant, Dr Maurice Jobin, médecin, Bernard LeFebvre, pharmacien, Louis Maheu, prof. de sociologie, Louise Malo, Centre de sondage (U. de M.), Luc Martin, prof. de sociologie, Gaston Miron, éditeur et poète, Dr Serge Monzeau, médecin, Jean Perraud, comédien, Marcel Rioux, sociologue, Guy Rocher, sociologue, Robert Savigny, prof. (U. de M.), Pierre Vadeboncoeur, syndicaliste, Jean-Guy Vallancourt, prof. de sociologie, Yvon Valois, pharmacien, Robert Van Dyck, prof. de sociologie.

OTTAWA

M. Stanfield a invité le Canada à en discuter avec ses partenaires de l'O-TAN.

Pour sa part, M. Réal Caouette (RC-Témiscamingue), satisfait, a déclaré: "Le Canada peut jouer un rôle important pour ramener ce pays dans la voie du bon sens, de façon que les êtres humains soient traités comme du monde et non pas comme dans les temps moyen-âgeux".

La Commission européenne des droits de l'homme a démontré l'existence de certains cas de tortures en Grèce, mais n'a pas, selon M. Sharp, conclu que ces tortures avaient été pratiquées avec l'encouragement du présent gouvernement.

M. CASTONGUAY

Suite de la page 3

l'Assemblée nationale, sans les faire adopter ou les mettre en vigueur, trois projets importants qui étaient en voie de préparation depuis un bon moment et qu'il appartient maintenant au gouvernement libéral de les mettre en vigueur, pour respecter certaines échéances et répondre à certaines attentes.

C'est le cas de l'assurance-maladie. C'est le cas également de la loi 26, qui refond en une seule les lois d'aide sociale au sujet de laquelle, a dit M. Castonguay, il faudra faire le point, en étudiant les incidences financières sur les revenus généraux, et voir si les mécanismes d'administration et de contrôle sont bien en place. Le ministre a noté que les mécanismes requis par la loi 26 sont joliment plus complexes que pour l'assurance-maladie. Pour cette dernière, en fin de compte, c'est une question d'honoraires à établir et à redistribuer, puis que les mécanismes administratifs sont en place, et qu'elle coûte déjà quelque chose aux contribuables québécois, mais qu'en est-il pour l'intégration des mesures d'aide sociale? Où en est la décentralisation et la régionalisation des services?

L'autre projet important dont les libéraux héritent, c'est celui de la loi sur la chiropraxie. Il ne pourra être étudié par les députés avant l'automne, mais il est évident — la commission qui porte son nom l'a recommandé — que les chiro doivent pouvoir exercer leur profession, tout en s'assurant que le public est bien protégé dit le ministre.

M. Castonguay ne croit pas que le rapport de la commission d'enquête sur le santé ait pour l'avenir un impact aussi considérable que le rapport Parent, par exemple; mais, dit-il, "il est possible qu'il y ait des résistances très fortes" à la mise en oeuvre de certaines mesures.

Que pense-t-il de la création d'une commission des hôpitaux? "C'est une formule", répond-il. Une régie alors? "On peut se demander si c'est réellement possible sans sclérotiser tout un système. Il y a certaines régies qui ont trop d'autonomie, qui ne correspondent plus aux besoins de la population." Il se méfie des "grosses machines".

Pour les services de santé et de bien-être, il devrait y avoir, comme pour l'éducation, un réseau correspondant aux besoins de la population. Sans mainmise de l'Etat, il faut laisser place aux initiatives locales et à la souplesse, le gouvernement établissant des normes, canalisant les ressources, exerçant un certain contrôle, indique le ministre de la santé et de la famille.

LE CRTC

Suite de la page 3

jectivité devra admettre que les Canadiens ne font face à aucun risque d'être privés de magazines américains ou de livres, de films, de chansons ou d'émissions de télévision. Les Canadiens n'ont pas assez de place ou de chance de s'exprimer eux-mêmes sur leurs propres antennes.

Au moment où il parlait du réalisme des objectifs proposés en matière de contenu canadien, le président du CRTC a quitté son texte pour expliquer que les stations de langue anglaise n'avaient aucune raison de juger irréalisable ce que les stations de langue française avaient déjà à toute fin utile réalisé. En réponse à une question d'un journaliste, il devait plus tard préciser que les stations de

télévision de Radio-Canada (français) et de ses stations affiliées dépassaient déjà en soirée le 60% demandé et qu'elles n'avaient qu'un maigre 5 à 7% à combler le jour pour rencontrer les nouvelles normes. Pour leur part, les stations privées non affiliées dans le secteur français n'auront à produire en soirée et durant le jour que de 3 à 12% pour atteindre ce même objectif. Quant à la musique diffusée par les stations françaises MA, elle ne serait guère éloignée du 30% exigible et cette norme ne poserait aucun problème d'adaptation à leurs dirigeants.

A une autre question concernant les effets d'entraînement qu'auraient les nouveaux règlements sur l'industrie connexe (cinéma, disque) M. Jumeau a répondu que sans pouvoir faire de projections précises, il était en mesure d'affirmer qu'ils seraient considérables. Il a donné pour indice le fait que depuis l'annonce du projet de règlement, les stations avaient reçu des commandes qui débordaient déjà l'agenda 1970.

Enfin, un journaliste demanda si les nouveaux règlements concernant les annonces commerciales au cours de la période réservée aux bulletins d'information empêchaient un parti politique de présenter en pleine campagne électorale un message publicitaire susceptible d'être confondu par sa facture avec les bulletins qui suivraient. M. Jumeau répondit que le CRTC n'avait pas repris le problème des émissions politiques ni étudié celui du traitement des annonces. Il ajouta qu'il s'en remettait au bon goût des radiodiffuseurs et des partis impliqués ainsi qu'aux autres règlements existants. Il précisa toutefois que les nouveaux règlements ne permettraient plus que des annonces soient insérées entre l'indicateur de l'émission et la lecture des informations.

LE MINISTRE

Suite de la page 3

ment ne tient pas car, parmi les hôpitaux publics, il y a aussi de très petits établissements et ils appliquent quand même toute la convention.

Un vote de grève a été pris récemment dans les 50 "établissements privés" affiliés à la CSN et le résultat pour l'ensemble est de 86% des suffrages en faveur de l'arrêt de travail.

Les porte-parole syndicaux ont déclaré ne pas savoir combien de personnes recevant des soins ou des services dans ces institutions seraient touchées par la grève.

La CSN s'engage à faire tout en son pouvoir pour assurer les services essentiels aux patients advenant le déclenchement de l'arrêt de travail. "Nous ferons en sorte que seules les administrations feront les frais de notre action. Notre intention n'est pas de mettre en danger la vie des vieillards et des enfants ni de les faire souffrir". Cependant le syndicat s'élève contre l'attitude des associations patronales qui "tentent de maintenir leurs employés dans des conditions de travail inférieures en misant sur le fait qu'une grève dans ce secteur ne saurait que soulever la population."

La partie syndicale a fait parvenir hier des télégrammes aux employeurs offrant sa collaboration pour la négociation de ces services essentiels. Elle rappelle qu'en 1966, lors de la grève dans les hôpitaux, elle avait fait une offre semblable mais qu'on ne l'avait pas acceptée.

Rappelons que dans le présent conflit, les associations patronales en cause sont celles des foyers pour adultes, des institutions pour enfants et des hôpitaux privés. Il y a trois tables de négociation distinctes et certaines clauses réglées aux deux premières sont encore en suspens à la troisième.

Du côté gouvernemental, il semble y avoir également plus d'un interlocuteur. Avant d'expédier son télégramme au ministre Castonguay, la CSN en a fait parvenir un au ministre du travail M. Laporte, avec copies au premier ministre et à M. Garneau, le ministre responsable de la fonction publique. On croit savoir du côté de la CSN que ces messages sont maintenant rendus à la fonction publique mais ce ministre n'a pas encore donné signe de vie. Cependant, de l'avis de M. Pepin, chef de la fonction publique, il est en cause dans cette affaire en raison des larges pouvoirs que lui confère la loi des hôpitaux privés, dont celui d'accorder ou de révoquer tout permis

d'exploitation d'une institution. Quant au ministère de la fonction publique, il aurait un rôle à jouer en ce qui lui a trait aux clauses de rétroactivité.

POUR ENRAYER

Suite de la page 3

ment de dépenser trop d'argent pour les immobilisations et pas suffisamment pour les services psychiatriques des pénitenciers.

Une enquête publique

M. Rondeau a également déploré que le gouvernement ne consacre pas des sommes d'argent suffisantes pour la réadaptation des détenus une fois qu'ils sont libérés.

Quant au député néo-démocrate de Broadview, M. John Gilbert, il a réclamé une enquête publique d'urgence sur la situation à Saint-Vincent-de-Paul.

Il a reproché au ministre de vouloir procéder secrètement dans ce domaine.

D'après M. Gilbert, cette enquête devrait examiner en profondeur tous les aspects psychologiques et psychiatriques qui entourent la détention des prisonniers au pénitencier.

M. McIlraith a indiqué qu'une réunion des autorités et des gardiens de Saint-Vincent-de-Paul aurait lieu "afin d'améliorer le moral des fonctionnaires qui travaillent dans l'aile psychiatrique".

LE SALON

Suite de la page 18

été inventé à date de mieux ou les projets en cours pour améliorer la vie de la femme et lui permettre de se libérer plus rapidement et plus facilement. Egalement, on pourrait donner de l'information et des suggestions aux gens dans le but de leur faire économiser du temps et de l'argent: par exemple sur la qualité des tissus, leur entretien, comment préparer un repas nourrissant rapidement et à peu de frais etc. Ce salon pourrait même être l'occasion de profiter des suggestions des femmes dans ces différents domaines. Cet inventaire serait fait par un comité des femmes et des hommes du Québec.

Dans les autres sphères de la vie collective: artistique, politique, familiale, religieuse, littéraire, agricole etc., on ne devrait rapporter que ce qui a été produit ou réalisé par des femmes. Devant l'ampleur d'une telle récupération, un comité féminin devrait être formé à l'intérieur de chacun de ces secteurs. Le rôle de ces comités serait double: d'une part, découvrir et concentrer ces oeuvres et événements pour l'exposition, d'autre part, voir à l'organisation d'une animation et d'une participation à partir de ces travaux et événements. Cette deuxième fonction du comité est aussi, sinon plus importante que la première: elle permettrait aux visiteurs de jouer plus que le rôle d'un simple voyeur comme c'est le cas lors de la majorité des expositions à date. Pour garantir cette participation, il est important que les comités d'organisation ne regroupent pas uniquement des femmes spécialistes et des intellectuelles. Des femmes dont l'approche de la réalité est plus concrète devraient faire partie de ces comités.

Mais comment former ces comités et qui devrait avoir la grande responsabilité d'un tel salon? Un organisme, par exemple comme la commission d'enquête sur le statut de la femme, pourrait avoir la responsabilité première d'un tel événement. Pour la formation des comités, il pourrait faire appel, par les moyens des médias d'information à l'ensemble des femmes du Québec et voir, si besoin il y a, à trouver, dans chacune des sphères d'activités, des femmes déjà dans ces domaines.

Cette façon de procéder serait une meilleure garantie que le Salon de la femme soit une grande fête et amène la participation de la majorité des femmes et des hommes du Québec.

PAYEZ VOS PRIMES RÉDUITES
D'ASSURANCE AUTOMOBILE
MENSUELLEMENT AVEC...

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
BELAIR
INSURANCE COMPANY

3600 HÔTEL DE VILLE — MONTRÉAL. TÉL. 845-7281

Paul HAMEL S.J. invite chaque jour,
à l'émission **Témoignage**

du 25 au 30 mai 1970
LUNDI: L'abbé Guy Laforte: Pour établir nos clochers
MARDI: Pierre Desrochers: L'esprit démissionnaire de certains chrétiens me rend perplexes
MERCREDI: Émile Robichaud: Est-ce qu'on s'en va vers une pédagogie de "gogos"?
JEUDI: Pierre Desrochers: Tout changement dans l'Église est-il une amélioration?
VENDREDI: M. et Mme Gilles Charrier: Le bonheur au foyer: un long apprentissage
SAMEDI: Pierre Desrochers: Qu'est-ce que les laïcs attendent du prêtre aujourd'hui?
A Montréal: CISO Sorel (1320) 8h-40
syndicat: CKBS Saint-Hyacinthe (1240) 14h-05

Invitation au voyage: Terre Sainte, Turquie, Grèce, Italie, France, 6 au 27 septembre avec Paul Hamel, S.J. 25 ouest, rue Jarry, Montréal, 387-2541.

CITROËN
LOCATION
et VENTE
POUR
L'EUROPE

CONSULTEZ VOTRE AGENT
CITROËN ou VOTRE AGENT
DE VOYAGES.
Toute documentation vous sera envoyée en nous expédiant cette annonce.

Non Adresse
CITROËN CANADA LIMITEE
400 rue St-Jacques
Montréal 255, Qué.

On ne peut songer à chasser
les communistes dans un coin

— Vous savez, s'exclame Livio Labor, le parti communiste chez nous est un parti atypique, soutenu par 8 millions et demi de travailleurs, d'électeurs. Mais il ne représente pas que des athées, ou des matérialistes, ou des marxistes. Il y a des catholiques qui votent pour le parti communiste, parce que c'est le plus grand parti d'opposition. On ne peut donc songer à chasser les communistes dans un coin. Il viendra un jour où eux-mêmes se posent directement le problème d'entrer dans un gouvernement. Mais voilà, choisiraient-ils de gouverner avec la Démocratie bourgeoise, avec les vieux partis modérés ou conservateurs, ou bien rechercheront-ils des alliances nouvelles avec les syndicats, les mouvements, toutes les forces montantes, progressistes, qui se manifestent à l'intérieur même de tous les vieux partis actuellement? Voilà le problème qui se pose.

Franco Simoncini, le leader du syn-

informations

internationales

La fin de l'intervention au Cambodge

Washington multiplie les déclarations contradictoires

par Francis Lara, de l'AFP

WASHINGTON — Le président Nixon, conformément à sa doctrine de Guam, qui met fin à l'époque où l'oncle Sam était devenu, bon gré, mal gré, gendarme dans le monde, aurait décidé d'en appeler à certains pays asiatiques pour qu'ils contribuent à poursuivre la liquidation des forces communistes au Cambodge.

Le président Nixon a promis à deux cents millions d'Américains de retirer les forces d'interventions des Etats-Unis au Cambodge avant le premier juillet. Il tiendra parole mais il demeure convaincu, affirme-t-on de bonne source, que le ratissage devra se poursuivre au Sud-Cambodge jusqu'à ce que les forces nord-vietnamiennes et du Vietcong, leurs "sanctuaires", leurs réseaux de communications, leurs stocks de ravitaillement en armes et munitions, soient totalement détruits.

Le chef de l'exécutif se heurte actuellement à un problème délicat: la réticence des Sud-Vietnamiens à se retirer sagement du Cambodge à la même époque afin de donner l'impression au Congrès que l'opération Prométhée "est terminée. Ce serait donc une mission de "persuasion" — de caractère purement provisoire — qui aurait été confiée à

l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Ellsworth Bunker, à l'issue des consultations qu'il vient d'avoir à Washington avec M. Nixon et son secrétaire d'Etat, M. William Rogers. Le zèle excessif et tout à fait inattendu dont les chefs militaires sud-vietnamiens ont fait preuve depuis que leurs forces ont franchi la frontière cambodgienne, constitue un sujet de préoccupation au sein de l'administration républicaine. "Nous comprenons parfaitement leur position, déclarait jeudi un technicien américain des affaires asiatiques, mais il ne paraissent pas vouloir jouer le jeu et cela nous gêne considérablement. Qu'ils donnent donc l'apparence de vouloir se retirer quitte à revenir un peu plus tard".

Les propos "va-t-en guerre" des dirigeants de Saigon, notamment du maréchal Ky, ont donc été apparemment mal accueillis en haut lieu dans la capitale fédérale où l'on craint que le président Thieu compromette les efforts déployés par M. Nixon pour désarmer l'opposition à laquelle il se heurte sur le plan intérieur.

C'est du moins l'impression que les milieux compétents répandent volontiers à Washington. En revanche, le secrétaire à la défense, M. Melvin Laird, a déclaré hier au cours d'une interview accordée à la chaîne de télévision

"NBC" que les troupes sud-vietnamiennes doivent conserver leur liberté d'action au Cambodge. Il a eu soin d'ajouter qu'il serait "imprudent" de fixer à l'avance le calendrier de leur retrait, et que toute latitude devrait leur être accordée pour qu'elles soient en mesure de nettoyer les "sanctuaires" communistes demeurant en territoire khmer.

Autant de propos contradictoires qui contribuent à accentuer la crise de confiance aux Etats-Unis, la même qui a paralysé le président Johnson. Ils se sont soldés par une controverse entre le Pentagone qui approuve le prolongement de l'opération "Prométhée" à condition que les "GI's" n'y soient pas directement mêlés et la Maison Blanche — dont les vues coïncident pour une fois avec celles du département d'Etat — mais qui n'ose pas dire tout haut ce qu'elle pense secrètement tout bas.

Il appartient aujourd'hui au gouvernement Nixon de décider l'ampleur de l'appui aérien et logistique qu'il sera à même de fournir dans le cadre de nouvelles opérations "asiatiques" au Cambodge; de décider également les Thaïlandais à engager, à leur tour, un pari militaire au Cambodge, sachant que ses frontières sont maintenant directement menacées par les communistes; de déterminer, enfin, dans quelle mesure la présence des "amis" sud-vietnamiens du Cambodge sera tolérée par le général Lon Nol et par son peuple.

Abba Eban n'a pas obtenu les Phantom demandés par Israël

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon n'a pas modifié sa position concernant la commande israélienne de 125 avions "Skyhawk" et "Phantom" de construction américaine.

Telle est, du moins, la conclusion tirée par les journalistes au terme de la réunion de 50 minutes tenue hier matin à

Washington entre le ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Abba Eban, et le président.

L'objet de la réunion, a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, a été de passer en revue la situation générale au Moyen-Orient et non pas de prendre ou de communiquer quelque décision que ce soit.

Le porte-parole américain s'est refusé à toute autre indication concernant la teneur de l'entretien Nixon-Eban. Il a précisé toutefois que la conversation, qui s'est déroulée en présence du principal conseiller présidentiel pour les affaires étrangères, M. Henry Kissinger, s'était ouverte à 11h30 pour s'achever 49 minutes plus tard exactement.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a déclaré d'autre part qu'il n'avait pas connaissance d'une vente de 130 hélicoptères "Sikorsky" de construction américaine à Israël, objet d'une information diffusée par une agence de presse, selon laquelle 8 de ces appareils auraient déjà été livrés.

Le porte-parole a précisé enfin que la réévaluation par les services de renseignement américains de l'équilibre des forces actuelles au Moyen-Orient, ordonnée par le président Nixon, n'a pas encore été achevée. M. Nixon avait demandé cette réévaluation à la suite de rapports selon lesquels des pilotes russes participaient à la défense aérienne de la R.A.U.

M. Abba Eban, qui est arrivé dans la capitale américaine mercredi dernier, s'est entretenu jeudi avec le secrétaire d'Etat, M. William Rogers avant de tenir une conférence de presse.

Frei met le Chili devant un choix

SANTIAGO du Chili (AFP) — Le président Eduardo Frei a présenté un véritable testament politique jeudi, en s'adressant pour la dernière fois au pays.

Le président de la république chilienne, qui arrive au bout de six ans de pouvoir, a vivement engagé les Chiliens à prendre conscience des risques que comporterait l'abandon de la voie démocratique à l'occasion des prochaines élections présidentielles.

Après avoir rappelé le chemin parcouru par le premier gouvernement démocrate-chrétien d'Amérique latine, qu'il préside depuis 1964, M. Frei a mis le pays devant ses responsabilités dans le choix entre deux solutions: la démocratie ou l'autoritarisme. "Je suis convaincu, a-t-il dit, que la violence ne peut prédominer au Chili, mais il faut choisir entre une discipline établie par l'accord de tous et par la loi, et un état de force."

La campagne pour l'élection présidentielle du 4 septembre oppose en effet trois tendances clés pour l'avenir politique et économique du Chili: la droite conservatrice avec Jorge Alessandri, la démocratie-chrétienne avec Radomiro Tomic et la gauche avec Salvador Allende. Cette campagne a amené de durs affrontements entre les partisans des candidats de la droite et de la gauche.

Famine au Brésil

FORTALEZA (AFP) — Les trains ne circulent plus dans le sud de l'Etat de Ceara à la suite de trois nouvelles attaques lancées jeudi contre des trains par plusieurs milliers de "flagelados", paysans affamés des régions touchées par la sécheresse dans le nord-est du Brésil.

Les dirigeants de la compagnie ferroviaire "Rede de Viacao Cearense" ont en effet demandé en vain à la police de faire accompagner les convois par des hommes armés.

Comme les jours précédents, les "flagelados" ont placé des grosses pierres sur la voie pour obliger les trains à s'arrêter puis d'autres à l'arrière pour les empêcher de reculer. Ils ont pillé les convois, emportant du bétail, 130 sacs de farine, des sacs de sucre et de denrées diverses puis ont disparu dans la brousse.

Dans le district municipal de Taubá, 1.500 "flagelados" ont tenté d'attaquer une épicerie mais la police est intervenue. On évalue à 20.000 le nombre des paysans affamés qui circulent dans le sud de cet Etat et se dirigent vers les villes où des bureaux d'embauche provisoires ont été ouverts.

Les polices d'Etat ont été renforcées dans certains districts par des unités de l'armée. A Fortaleza, capitale du Ceara, il a plu jeudi mais pas sur les régions agricoles voisines.

1,500 étudiants arrêtés à Cordoba

BUENOS AIRES (AFP) — Plus de 1.500 étudiants ont été arrêtés et une quarantaine d'autres blessés au cours de violents incidents qui se sont produits jeudi soir à Cordoba, au nord-ouest de Buenos-Aires, où des étudiants avaient occupé plusieurs facultés, a annoncé hier l'agence officielle argentine "Telam".

D'autres échauffourées ont également eu lieu entre étudiants et policiers à Rosario, la Plata, Santa Fe et Tucuman, et au total plus de 200 étudiants ont été arrêtés dans ces différentes villes, et un nombre indéterminé d'entre eux ont été blessés.

A Cordoba, les troubles se sont produits notamment près de l'hôpital et de la faculté des sciences économiques.

Partout, les bagarres ont eu lieu à l'occasion du premier anniversaire de la mort de deux étudiants, tués lors d'affrontements avec le service d'ordre.

Mme Golda Meir rejette la responsabilité sur Beyrouth

Un autocar israélien tombe dans une embuscade: 11 victimes dont 8 écoliers

(d'après AFP-AP)

D'après AFP-AP — Un autocar israélien de ramassage scolaire est tombé hier matin dans une embuscade près du kibboutz Baram, sur la route qui longe la frontière libanaise. Onze personnes, dont huit écoliers, un instituteur, une institutrice et le chauffeur du car, y ont trouvé la mort. Vingt autres enfants — âgés de 7 à 11 ans — ont été blessés, dont certains grièvement.

Israël a aussitôt pris des mesures de représailles. Des porte-parole militaires libanais ont déclaré que l'artillerie israélienne a pilonné quatre villages libanais à proximité du lieu de l'embuscade, tuant une vingtaine de personnes, dont six femmes et deux enfants, et en blessant 30 autres. Ces villages, a-t-on précisé, sont ceux de Bint Jbeil, Yaroun, Aitroun et Blida. Selon ces mêmes sources, l'aviation israélienne est également entrée en action.

A New York, trois représentants arabes ont été blessés et deux bureaux mis à sac par un groupe de jeunes gens, qui, selon les Arabes, seraient des sionistes venus venger les victimes de l'attentat palestinien. Le plus sérieusement blessé parmi les trois victimes de ce coup de main semble être le représentant à New York du Mouvement de libération de la Palestine, qui serait dans un état grave après avoir été roué de coups par ses assaillants.

A Tel Aviv, le premier ministre israélien, Mme Golda Meir a affirmé dans une déclaration gouvernementale radiodiffusée que le gouvernement libanais

portait l'entière responsabilité de l'attentat contre l'autobus scolaire.

"Par un accord conclu au Caire sous les auspices du gouvernement égyptien, a dit Mme Meir, le gouvernement de Beyrouth a cédé une partie de son territoire bordant Israël à des organisations qui en ont fait une base d'attaque contre nos villes et nos villages. Lorsque les autorités israéliennes ont riposté en s'attaquant aux bases des terroristes, le Liban s'est adressé au Conseil de sécurité et ce dernier, loin de condamner les auteurs des attentats, a préféré condamner Israël. Il est clair, comme le prouve l'attentat d'aujourd'hui, que tant les autorités libanaises que les organisations des terroristes ont considéré cette résolution du Conseil comme un encouragement."

Le Front Populaire pour la libération de la Palestine (FPLP — commandement général) a revendiqué la responsabilité de l'attaque. C'est contre un car transportant des experts militaires que nos unités ont tiré aux roquettes, a déclaré le porte-parole du FPLP — commandement général à Beyrouth.

"Nous ne savions pas qu'il y avait des enfants à bord, a-t-il précisé, mais si la version donnée par l'ennemi se révélait exacte et si des enfants ont été victimes, nous considérons que cet acte venge les enfants tués par le raid israélien contre une école de Bahr Al Bakar, en Egypte, le mois dernier."

Le "Front Populaire pour la libération de la Palestine-commandement gé-

néral est une organisation dissidente du FPLP. Son chef est Ahmed Ghobril. Il fait partie du CURP (Commandement unifié de la résistance palestinienne).

L'autocar qui transportait les enfants du village collectif d'Avim Mochav à l'école du Kibboutz Dovov a été frappé de plein fouet par un obus de bazoka tiré en même temps que des rafales d'armes automatiques. Le village d'Avim est constitué en grande partie par des immigrants pauvres d'Afrique du Nord, dont beaucoup sont originaires des montagnes de l'Atlas.

L'attentat, qui a suscité une profonde émotion en Israël, pourrait avoir des conséquences graves, estimaient les commentateurs de la radio et de la presse israéliennes avant même que Mme Meir n'en rejette l'entière responsabilité sur Beyrouth.

Le gouvernement israélien s'est empressé de porter plainte devant le Conseil de sécurité et l'artillerie israélienne commençait une demi-heure après l'attentat, soit à 8h30 du matin, à bombarder les localités de Laroun et de Bintjebel.

Au Beyrouth, on a annoncé officiellement que le Liban avait décidé d'informer le Conseil de sécurité de la "nouvelle agression" israélienne contre les quatre villages libanais. Le gouvernement a décidé, au cours d'une réunion convoquée par M. Charles Helou, président de la République, de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aider les habitants des villages bombardés.

Le lourd bilan des bombardements israéliens a provoqué une vive inquiétude dans la capitale libanaise où l'on notait que ces bombardements ont atteint des villages situés sensiblement plus à l'ouest de la zone où ont eu lieu les opérations de la semaine dernière. Les Israéliens étendent ainsi les bombardements à un secteur où on ne les attendait pas et d'où, semble-t-il, la riposte libanaise ne pouvait pas être très nourrie. Selon des rumeurs, hier soir à Beyrouth, les Israéliens masseraient des troupes dans la région est, voisine du mont Hermon.

On pense à Beyrouth que le but des Israéliens dans leurs attaques de représailles est de provoquer l'exode vers le nord des populations de cette région afin d'accroître la confusion au Liban et d'y susciter des désordres à un moment délicat de la politique intérieure libanaise.

Pour redresser l'économie

Thieu demande les pleins pouvoirs

SAIGON (AFP) — Les problèmes économiques et financiers sont soudainement passés au premier plan de l'actualité à Saigon avec le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi accordant cinq mois de pleins pouvoirs au président Thieu dans les domaines économiques et financiers, et le débat sur les taxes d'austérité au Sénat.

Le projet de loi présidentiel demande au parlement d'accorder cinq mois de pleins pouvoirs au chef de l'Etat "pour redresser la situation économique et financière" du pays.

Aux termes de ce projet de loi, le président serait autorisé à fixer un nouveau taux de change au dollar américain ("dollar vert" et "dollar rouge" militaire) pour certaines opérations, bien que le taux officiel de change reste à 118 piastres pour un dollar, indique-t-on à la Chambre des députés.

Le nouveau taux de change ne concernerait pas les opérations de commerce extérieur — importations et exportations.

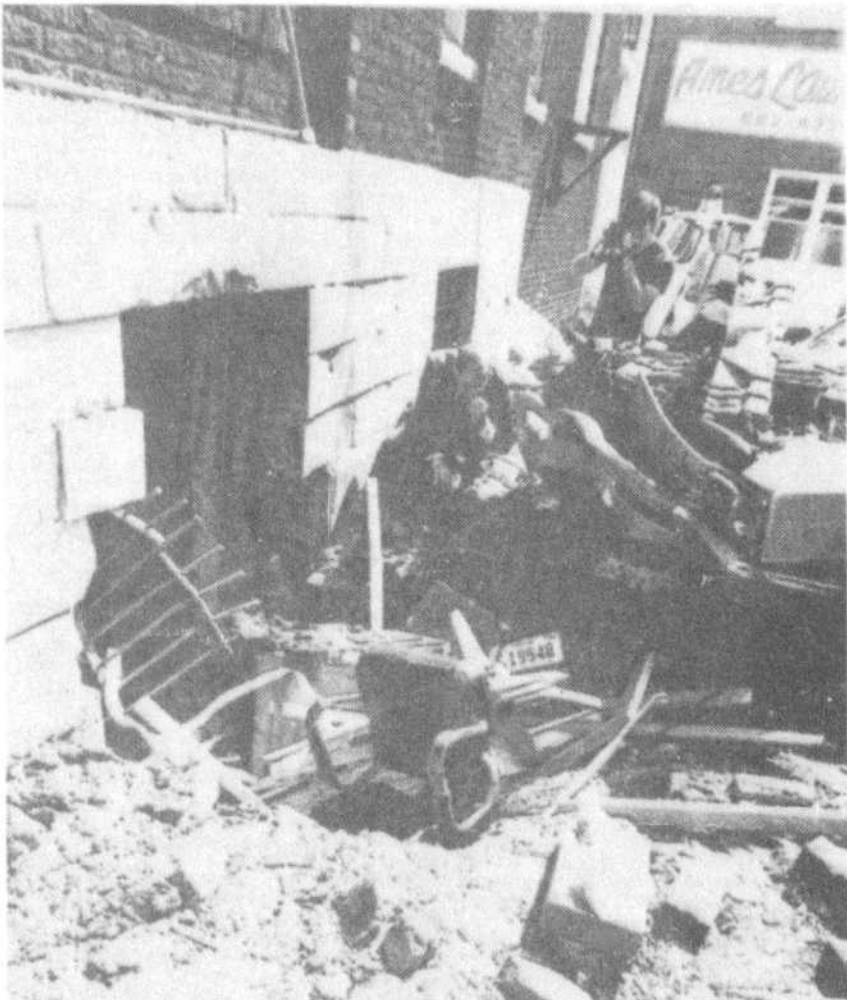
Cependant, le Sénat a adopté hier le projet de loi sur les taxes d'austérité frappant les produits importés. Ces taxes, qui avaient été levées par le gouvernement en septembre dernier sans l'avis du parlement, ont été déclarées illégales par la cour suprême le 5 mai. Le projet de loi adopté par le Sénat diminue les taxes frappant plusieurs articles. L'Assemblée nationale va maintenant être appelée à se prononcer à nouveau sur le projet amendé par le Sénat.

Essai nucléaire français dans le Pacifique

PARIS (AFP) — La France a procédé hier à un nouvel essai nucléaire dans le Pacifique. Ce tir qui a été effectué au-dessus du lagon de Mururoa, est le second des huit, au maximum, que les spécialistes français ont l'intention de faire d'ici au 15 août. Le premier essai date du 15 mai.

Tous ces essais ont pour but d'expérimenter soit une "allumette" plus perfectionnée pour les futures bombes thermonucléaires françaises, soit d'essayer de nouvelles dispositions de la matière fusible autour de l'allumette.

La campagne d'été 1970 ne vise pas à l'obtention de très grandes puissances. Ce résultat a été obtenu au cours de la campagne 1968 avec une explosion de 2,6 mégatonnes.



Une violente explosion — des immeubles situés 17 pâtés de maisons plus loin ont été secoués — a causé, hier matin, d'importants dégâts à l'hôtel de ville de Ames, Iowa et blessé au moins neuf personnes, dont un grièvement. L'immeuble abritait le poste de police. Le 13 mai, à Des Moines, dans le même Etat, une autre bombe avait explosé près d'un poste de police.

Le Pentagone demeure perplexe devant la psychologie chinoise

WASHINGTON (AFP) — Il n'est pas possible de compter sur l'effet dissuasif de représailles nucléaires pour protéger les Etats-Unis d'une attaque chinoise car il est impossible de savoir l'importance des destructions que Pékin est prêt à accepter pour parvenir à ses fins.

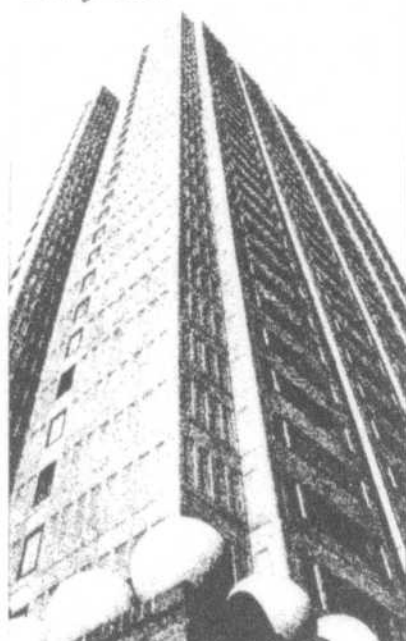
Tel est l'essentiel des déclarations faites le 10 avril à la sous-commission de la Chambre des représentants chargée d'examiner les crédits de la défense, par M. David M. Packard, secrétaire adjoint à la défense, et le Dr John S. Foster, directeur des recherches pour la défense nationale. Leur déposition a été rendue publique hier.

Le gouvernement de Pékin, ont-ils souligné, affirme à ses administrés que les populations chinoises "peuvent accepter une attaque, lui survivre et se développer", et que des représailles américaines contre mille villes chinoises ne réussiraient à anéantir que 11

pour cent de la population. Selon MM. Packard et Foster, des représailles contre 200 villes chinoises se solderaient par la disparition de 9 pour cent de la population chinoise mais détruiraient 90 pour cent de la puissance industrielle du pays. Il est impossible de savoir si les dirigeants chinois qui ont "traditionnellement accordé une valeur plutôt basse à la vie humaine" seraient prêts à accepter ces pertes, a déclaré M. Packard.

Plaidant pour la construction de la ligne de défense antimissiles "Safeguard", les deux représentants du Pentagone ont précisé aux membres de la sous-commission que la Chine pourrait avoir d'ici à 1975 de 10 à 25 engins à têtes nucléaires, bien qu'on ne s'y attende généralement pas. Les trois sites "Safeguard" dont la construction a commencé pourront entrer en service à la fin de 1974 ou au début de 1975 mais n'assureront qu'une défense partielle contre la menace chinoise.

On n'habite pas à Port-Royal... on y vit.



Les prix extraordinaires de Port-Royal font un cadre rêvé pour ceux qui aiment s'exprimer par un décor personnel. La gamme impressionnante de services luxueux va des portiers stylés au service d'appels téléphoniques jour et nuit du standard privé de Port-Royal. Vivez votre vie dans un appartement de Port-Royal. Studios et 1/2/3/4 chambres à coucher, sur certains étages seulement.

Le bureau de location qui ouvre de 9 à 10 h à 5 p.m. est ouvert de 9 à 10 p.m. à 5 p.m. samedi et dimanche.

PORT-ROYAL
1455 Avenue, rue Sherbrooke
947-9511
Reichbrock 1 (Stade D.)

Nous vous montrons les appartements sur les lieux d'attente. Pour les appartements non disponibles actuellement.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF (COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte: - résidence pour étudiants seulement

PROGRAMMES:

- I - l'année terminale du baccalauréat-ès-arts: (collégial III ou philosophie II)
- II - le cours collégial conduisant au diplôme d'études collégiales;

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

- 1.- Sciences de la santé
- 2.- Sciences pures et appliquées
- 3.- Sciences humaines
- 4.- Sciences de l'administration
- 5.- Arts
- 6.- Lettres

ADMISSION:

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 1er juin 1970. Veuillez vous adresser pour tout renseignement à:

BUREAU DES ADMISSIONS
3200, chemin Ste-Catherine
Montréal 250 (Québec)

Tél.: 342-1320 poste 255

(entre 9:00 et 17:00 h, du lundi au vendredi)

NOTE:

Le Collège Jean-de-Brébeuf offre aussi le cours secondaire pour garçons.
Tél.: 342-1320 poste 229

COLLÈGE DE ROSEMONT

C.E.G.E.P.
6400, 16ième avenue Rosemont
MONTREAL (408)
Tél.: 376-1620

DÉPARTEMENT D'INHALOTHÉRAPIE

Des demandes d'inscription peuvent encore être acceptées en technique de thérapie inhalatoire jusqu'au 10 juin 1970.

TRIZEC CORPORATION LTD ET SES FILIALES ONT RÉALISÉ UN REVENU BRUT DE \$37,774,000.

potins financiers

Après avoir glissé de plus de 22 points avant-hier à 654,37, l'indice des industries de DJ remonte en fin de séance à 665,25, soit quand même une perte de 11,30 points. Ce relevement tardif s'est continué hier, mais en fin de séance, cet indice clôture hier sur la Bourse de NY 3,08 points plus bas à 662,17 — incidemment, le sommet de la séance fut 675,11 et le plus creux, 653,27. La Bourse de Montréal était hier, un peu plus animée et maints stocks y paraissent plutôt affaiblis aussi une meilleure tenue hier, après 3 séances à la baisse. La tendance sur la Bourse de Londres fut fort erratique hier. Il y avait un léger mieux sur la Bourse de Paris, hier, début d'un nouveau mois boursier pour les opérateurs professionnels se trouvant à disposer d'un mois de crédit devant eux.

L'or cotait hier \$35,87 1/2 l'once fin vs 35,95 la veille sur le marché anglais et le Napoléon-Or cotait sur le marché français 58,10 francs, soit le même prix que la veille.

On considère le ralliement d'hier sur nos marchés comme ayant le caractère technique. On semble douter de sa longévité. Sur la dernière heure de la séance d'hier les stocks américains et canadiens étaient loin de rencontrer le soutien d'hier matin.

Imperial Tobacco a gagné 35 cts l'action durant le 1er trimestre de cette année vs 23 cts durant les mêmes 3 mois en 1969.

Abitibi Paper vient de différer l'exécution d'une dépense de \$9,000,000 en travaux d'agrandissement de son moulin d'Iroquois, dans le nord de l'Ontario.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Inscription, hier, en Bourse de Montréal des actions d'Acres Limited

Les actions privilégiées de la série "A", les actions ordinaires et les droits d'achat d'Acres Limited ont été inscrits à la Bourse de Montréal à son ouverture le 22 mai 1970.

Le capital autorisé: Un total de 1,000,000 d'actions privilégiées d'une valeur au pair de \$50,000 chacune, à être émises en séries, dont 350,000 actions sont désignées comme actions privilégiées, rachetables de la série "A" à 7,20% cumulatif et 341,203 sont émises et en circulation.

Le symbole au téléscripteur: "A L D Pr. A". 3,500,000 d'actions ordinaires sans valeur au pair autorisées dont 1,957,408 d'actions sont émises et en circulation et 409,003 actions sont réservées pour émission.

Le symbole au téléscripteur: "A L D". Les droits d'achat d'actions en vertu de 341,203 actions ordinaires.

Le siège social est à 20 Victoria Street, Toronto 1 (Ontario). La compagnie a été constituée en vertu des Lois de l'Ontario par des lettres patentes en date du 23 janvier 1964 et elle est le produit de la fusion de Conesco Limited et Conesco Niagara Holdings Limited.

Acres Limited et ses filiales ("Acres Group" ou "Acres") est une importante organisation de planning international, de gestion et de conseil. La société se consacre à divers aspects de génie, d'économie, de finance et d'autres activités d'affaires. Le groupe Acres a des bureaux d'un océan à l'autre au Canada, aux États-Unis, aux Bahamas et au Mexique et dans d'autres pays à travers le monde.

Droits d'achat d'actions: — Les droits d'achat d'actions ont été émis à l'occasion des offres d'achat faites par la compagnie aux détenteurs des actions de la classe "A" et de la classe "B" de Traders Group Limited et aux détenteurs des actions de la classe "A" et de la classe "B" de Canadian General Securities Limited. Ces droits permettent aux détenteurs de souscrire à des actions ordinaires de la compagnie à \$19,00 l'action jusqu'à la fermeture des affaires le 1er avril 1975 et après cette date jusqu'à la fermeture des affaires le 1er avril 1975 alors qu'ils expireront, à \$21,00 l'action ordinaire, sujet à l'ajustement en accord avec les provisions du contrat de droits de souscription en date du 9 mars 1970 conclu entre la compagnie et la Canada Permanent Trust Company.

Le registraire et agent de transfert sont pour les actions ordinaires — Canada Permanent Trust Company à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver. Pour les actions privilégiées, séries "A" — La société Trust Royal à Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver.

Canadian Hoechst Ltd investira \$3,000,000.00 en nouvelles installations

Canadian Hoechst Ltd, fournisseurs de produits chimiques, pharmaceutiques, fibres et matières colorantes, annonce aujourd'hui qu'il a décerné à la Dominion Bridge Co. Ltd. un contrat de \$1,7 million pour construire un nouveau siège social canadien, un laboratoire, et des facilités d'entreposage à Montréal.

Le total des investissements dans ces nouvelles installations, qui seront situées à l'intersection de Côte Vertu et de la route transcanadienne à St-Laurent, sera d'environ \$3 millions.

M. R. L. Hoffman, président, a déclaré que cette expansion fournira l'espace nécessaire pour une augmentation immédiate de 25% dans le personnel de bureau et d'entreposage de la compagnie. Canadian Hoechst est une filiale de Farbwerke Hoechst A. G. de Francfort, Allemagne, et possède deux usines à Varennes, Qué.

La Dominion Bridge déclare que la construction de l'édifice à bureaux de 69,000 pi. ca. et de l'entrepôt de 57,000 pi. ca. commencera dès que possible et sera complétée pour mars 1971. Ce projet a été conçu de façon à rendre possible une expansion future des facilités à 100%.

Dans le secteur des travaux publics, Sintra Ltée franchit une étape financière cruciale

Le Conseil d'Administration de Sintra Ltée présentera, le 8 juin prochain, le rapport annuel de la Compagnie, pour l'exercice couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 1969 ainsi que celui de ses filiales entièrement contrôlées: SEROC Inc. et SERA Inc. et de sa filiale partiellement contrôlée: SOREL ASPHALTE, Ltée, pour la même période.

SINTRA LTÉE, Compagnie de gestion, composée pour la plupart d'actions canadiennes et françaises, se spécialise dans le domaine de l'industrie de la construction routière.

Son champ d'action s'exerce en majeure partie dans la province de Québec et les provinces voisines, et de plus, à l'échelle internationale, par l'intermédiaire de sa filiale SEROC Inc.

Les points saillants du rapport reflètent l'effort accompli et les succès obtenus par son Conseil d'Administration, dans l'application d'un programme de compression générale des dépenses. Ceci fut préconisé au cours de l'exercice précédent devant les graves problèmes de la conjoncture économique, visant tout spécialement le secteur de l'industrie de la construction routière.

Certes, le résultat obtenu n'est pas encore celui qu'elle recherche, mais un fait à noter, la Compagnie n'existe que depuis 1962 et malgré la crise que traverse présentement le secteur des travaux publics, elle a réussi un résultat financier notable.

Par contre, l'exercice en cours s'annonce assez favorablement en dépit du marasme actuel de la profession. La Compagnie dispose, en effet, de travaux importants à l'étranger, dans des régions qui lui sont familières: \$1,400,000 à STE-LUCIE dans les Caraïbes et \$2,200,000 dans l'ÉTAT DU VERMONT aux États-Unis. Ces contrats, joints aux travaux réguliers dans la province de Québec et les provinces environnantes, permettent d'entrevoir une nouvelle progression des ventes pour 1970, et par conséquent, d'escompter de meilleurs résultats financiers.

Toronto Star Limited a inscrit, hier, ses actions sur la Bourse de Montréal

Un total de 1,800,000 d'actions de la classe "B", sans valeur au pair et 1,800,000 d'actions de la classe "C", sans valeur au pair du Toronto Star Ltd ont été admises à la Bourse de Montréal le 22 mai 1970.

Le capital autorisé: 3,600,000 d'actions de la classe "B" et de la classe "C" dont 687,720 actions de la classe "B" et 1,112,280 d'actions de la classe "C" sont émises et en circulation et 1,112,280 d'actions de la classe "B" et 687,720 de la classe "C" sont réservées pour émission lors de la conversion des actions de la classe "C" et de la classe "B" respectivement.

Le symbole au téléscripteur: "TSLB" et "TSLC".

Son siège social est à 80 King Street West, Toronto (Ontario). — The Toronto Star Limited est le produit de la fusion de Toronto Star Limited ("Toronto Star") et de Charrth Investment and Publishing Company Limited ("Charrth") par lettres patentes datées du 1er avril 1967. La société Toronto Star a été constituée le 6 février 1958 sous la raison sociale de Hawthorn Publishing Company Limited afin d'acquies les affaires et les actifs du Toronto Star Limited et Toronto Star Realty Limited. Charrth a été constituée le 8 mai 1958 pour acquies certaines actions du Toronto Star.

La compagnie publie The Toronto Daily Star ("The Star") un quotidien qui est publié continuellement depuis 1892. Au moyen de ses filiales, la compagnie publie aussi onze hebdomadaires locaux et un quotidien local.

Faisant suite à un accord en date du 20 mars 1970 avec A. E. Ames & Company Limited (les souscripteurs) les actionnaires vendeurs ont accepté de vendre et les souscripteurs ont accepté d'acheter 500,000 actions émises et en cours de la classe "B" sans valeur au pair, telles que fractionnées, du capital de la compagnie. Les actions ont été offertes au public par prospectus en date du 20 mars 1970 à \$17,50 l'action. La compagnie n'a reçu aucun profit de la vente des actions.

Ses bénéfices durant les années se terminant le 30 septembre furent de 1965 - 1,072,000; 1966 - 1,136,000; 1967 - 1,647,000; 1968 - 1,523,000; 1969 - 11,559,000 (y compris une dépense de \$8,790,000).

Son agent de transfert est National Trust Company Limited à Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

Marcel CLEMENT

Message de Sir B. Mountain Bt et de J. A. Soden, C.R.

Trizec Corporation Ltd. et ses filiales viennent de rendre public leur rapport annuel, couvrant ses activités en 1969. Ce rapport est bien imaginé et bien rédigé. Dans leur message conjoint aux actionnaires, MM. Sir Brian Mountain, Bt., président du conseil d'administration et M. J. A. Soden, C.R., président, leur font remarquer en partie ce qui suit:

Le revenu brut pour l'exercice de 1969 est passé de \$27,982,000 à \$37,774,000. Le bénéfice de la compagnie, compte non tenu d'un poste extraordinaire de \$706,000, est passé de \$1,122,000 en 1968 à \$2,026,000 et a atteint en tout \$2,732,000 pour l'année. Depuis la fin de l'année, les actions privilégiées ont été vendues avec un profit, et une partie du produit a été appliquée au paiement de \$4,600,000 (E.-U.) de la dette connexe.

Le bénéfice net de la compagnie dépend du niveau des taux courants d'intérêt en raison de la position de sa dette à court et moyen terme, et la consolidation ou le remboursement de ces emprunts demeurent un objectif prioritaire. A cette fin, une filiale, Place Ville Marie Corporation, a émis pour \$15,000,000 en capital de ses obligations hypothèque générale à 8% et remboursé la dette à plus court terme à même le produit. Ces obligations étaient accompagnées de droits de souscription permettant aux détenteurs d'acquies des actions ordinaires de la compagnie à \$3 l'action en tout temps jusqu'au 15 février 1979 inclusivement. Ces droits sont inscrits à la cote des bourses de Montréal et Toronto, et 2,250,000 actions ont été mis de côté pour l'exercice de ces droits.

Un changement important est récemment survenu qui a influé sur la participation des deux plus importants actionnaires de la compagnie, qui détenaient entre eux environ 54% du capital-actions émis et en circulation, Star (Great Britain) Holdings Limited a acheté de Eagle Star Insurance Company Limited sa participation de 27,5% dans les actions ordinaires de la compagnie et en même temps, a acquis plus de 90% des actions de Second Covent Garden Property Company Limited, qui continue de détenir 26,5% des actions ordinaires de la compagnie. Dans le cadre de la même transaction, Eagle Star a accepté de souscrire à des actions et à prêter des actions de Star (Great Britain) et à son tour est devenue le plus important actionnaire unique et en circulation. Le contrôle de Trizec a ainsi été consolidé dans une seule entreprise et Star (Great Britain) a notifié le conseil qu'elle se propose de fournir un financement additionnel à Trizec dans le double but de réduire les frais d'intérêt sur les emprunts existants et de fournir un fonds de roulement pour un programme accéléré d'expansion.

A la suite de ces transactions, M. Robert Potel, qui est chairman et administrateur délégué de Star (Great Britain) et M. David A. Llewellyn, administrateur de Star (Great Britain), ont été élus au conseil de la compagnie en remplacement de MM. H. R. Moore et H. J. A. Harbort. M. James A. Soden a également été élu au conseil de Star (Great Britain).

La compagnie s'est récemment jointe à un certain nombre d'autres sociétés immobilières importantes en vue de la formation de l'Institut canadien des sociétés immobilières publiques, pour que l'industrie soit bien représentée à tous les niveaux gouvernementaux et auprès des autorités, et aussi pour que des normes uniformes soient établies en ce qui a trait à la comptabilité et aux rapports aux actionnaires. L'Institut se propose de faire des représentations au gouvernement en rapport avec le Livre Blanc sur la réforme fiscale qui s'il était appliqué dans sa forme actuelle, produirait ses effets défavorables très sérieux non seulement pour l'industrie immobilière, mais aussi pour toute l'économie canadienne.

Durant l'année, la compagnie a accru ses activités dans le secteur de la gestion professionnelle des grands projets immobiliers, en concluant une entente pour la gestion de Place Bonaventure à Montréal. Place Bonaventure est la plus vaste structure commerciale au Canada et la compagnie a la responsabilité de tous les aspects de cette entreprise, qui comprennent les locaux pour commerce de détail, les bureaux, un centre commercial et une immense salle d'exposition qui a su attirer de nombreuses expositions depuis son ouverture en 1967.

Le conseil prévoit que 1970 sera une année au cours de laquelle le bénéfice de la compagnie continuera de s'améliorer à même les éléments d'actif existants, et est confiant que cet accroissement inhérent des bénéfices peut être accéléré par un programme vigoureux d'expansion et d'acquisition.

Le monde des affaires sera présent à Terre des Hommes

Tentative originale de dialogue

Un pavillon encore jamais vu à Terre des Hommes, un pavillon qui est pour ainsi dire d'autant plus d'actualité qu'il est né spontanément de la conjonction sociale contemporaine ainsi que de la rébellion d'un groupe d'hommes d'affaires sur leur rôle dans la société moderne. Installé dans l'ancien pavillon suisse, le pavillon "Liaison" sera à l'exposition permanente de Montréal, du 12 juin au 7 septembre, la "carte de visite" de ceux qui l'ont conçu d'appeler les hommes d'affaires.

Carte de visite non commerciale, bien entendu. Bien que constituant un des moteurs vitaux de l'économie et du progrès, la catégorie des hommes d'affaires n'échappe pas elle non plus au besoin universel de se redéfinir par rapport à une société en évolution accélérée, et plus particulièrement face à la jeunesse. Aussi éponvent-ils le besoin de combler un "credibility gap" grandissant entre eux-mêmes et les juniors, et, comme le déclarait récemment l'un d'eux, d'avoir désormais "un pied dans le présent et un autre dans le futur".

Pour cela, il n'est rien de mieux que le dialogue. Car si les chambres de Commerce, la Bourse et les différentes associations d'affaires donnent généralement des réponses formelles quant au rôle et à l'activité du monde des affaires, il est possible d'aller plus loin, et, dans le contexte de Terre des Hommes, d'ouvrir un authentique forum.

C'est ce qui va être réalisé cette année. Dès son entrée dans le pavillon, le visiteur sera accueilli par des mannequins représentant des personnalités aussi variées que le président Richard Nixon, le pape Paul VI, Stokely Carmichael, anciennement du "Black Power", Paul Getty, l'homme le plus riche du monde, John Lennon, des Beatles. Une bande sonore rappellera les points saillants de leurs idéologies.

Signalé par de gigantesques ballons blancs, le cinéma du premier étage présentera au visiteur une projection sur huit écrans à géométrie variable et d'une durée d'environ 15 minutes. Celle-ci constituera un spectacle complet "poème de lumière et d'espace où musique et image forment une unité inséparable". Intitulé "L'Homme Innovateur", le film représente en quelque sorte le monde en abrégé, tel qu'il est construit par les hommes dans une interdépendance harmonieuse entre la nature et les forces créatrices.

C'est en effet cette idée que les réalisateurs du pavillon ont surtout voulu mettre en évidence, celle des énergies constructrices qui contribuent à édifier le monde qui nous entoure.

Soixante-cinq compagnies ont apporté leur concours à la réalisation de ce projet dont le coût est environ \$500,000. De plus, celles-ci ont rendu les services de dix-huit étudiants pour "gérer" et animer ce pavillon, partant de l'hypothèse que ce sont les jeunes qui savent, connaissent le mieux leurs besoins.



Les actions de CENTRAL DYNAMICS LTD. ont été inscrites à la cote de la Bourse de Montréal jeudi le 21 mai 1970. A une brève cérémonie marquant l'occasion étaient présents: M. Laurent Nadeau, vice-président et secrétaire-trésorier de Central Dynamics Ltd., M. Charles B. Neapole, président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, M. Eric L. Dalton, président de la compagnie, directeur général et administrateur ainsi que M. Arden C. Boland, président du conseil.

SYDNEY STEEL CORPORATION



D. W. R. Haysom

La nomination de M. D. W. R. Haysom, Président de Sydney Steel Corporation, au poste de Chef de l'Exécution, fut annoncée par le Président du Conseil d'Administration M. R. B. Cameron, qui était à ce poste depuis la constitution de la Compagnie soit en décembre 1967.

Avant sa nomination comme Président de la Corporation en mars de l'année dernière, Monsieur Haysom assumait la fonction de Vice-Président de l'Exécutif Natif de Durban, Afrique du Sud. Il occupa plusieurs postes-clés de Direction, dans les industries de l'acier et de la machinerie lourde en Afrique du Sud, Rhodésie et en Europe. Il entra au service de Sydney Steel Corporation en janvier 1968, à titre de conseiller et peu de temps après il assumait le contrôle de la Compagnie dans la Province de la Nouvelle-Ecosse.

Gradué en génie électrique et mécanique de l'Université Natal, Durban, il fut autrefois Président de l'Association des Ingénieurs de l'Afrique du Sud, membre de l'Institut Sud-Africain des Ingénieurs Mécaniciens, et membre-associé de l'Institut des Ingénieurs Électriques et de l'Institut des Ingénieurs Mécaniciens de Londres, Angleterre.

CAE Industries

A vu sa filiale obtenir un contrat de \$6,000,000.00.

CAE Industries annonce hier que CAE Electronics Ltd. une filiale qu'elle possède à part entière, a obtenu des contrats de deux importantes compagnies aériennes, Swissair et KLM Royal Dutch, pour deux simulateurs de vol DC-10, évalués à environ 6,000,000 de dollars.

C'est la quatrième fois que ces deux compagnies ont choisi cette compagnie canadienne pour leurs besoins de vols simulés. Chacune opère des simulateurs de vols DC-8 et DC-9 conçus et manufacturés par CAE. Un simulateur Boeing 747 est en voie de réalisation à Montréal, lequel sera partagé par les compagnies aériennes KLM, Swissair et SAS Scandinavien.

Les deux simulateurs pour la nouvelle génération, le DC-10 tri-jet à large carrosse caractérisent le système de mouvement à six dimensions: le roulis, le tangage, la déflexion, l'ondulation avant et arrière, déplacement latéral, et de plus, les facilités d'avant-garde pour instructeurs, fournies par la compagnie canadienne. Les appareils seront livrés à l'été de 1972.

Avec ces dernières commandes, CAE participe actuellement au programme de simulateurs de vol pour chacun des trois types d'avion-jet commercial à large carrosse présentement en production ou en voie de développement: Le Boeing 747, le Lockheed 1011 Tri-Star et le DC-10 McDonnell-Douglas.

Le président de CAE Industries Ltd., M. G. Douglas Reekie, a décrit les nouvelles commandes comme étant extrêmement flatteuses, alors que deux importantes compagnies telles que KLM et Swissair manifestent leur confiance dans la compagnie CAE et sa possibilité de produire à l'échelle de leurs standards et ceci en réitérant leurs commandes pour la quatrième fois. N'est-ce pas la meilleure recommandation possible en faveur de CAE Electronics Ltd. Dans le domaine de la simulation de vol, dit-il, l'aide et l'assistance qu'il a apportées le département fédéral de l'Industrie, du Commerce, sous la direction de l'honorable Jean-Luc Pépin, et qui ont été données à CAE au cours de son travail prolongé de recherche et de développement dans la technologie de la simulation, ont contribué de façon significative au succès du programme de simulation de vol CAE.

Indices Dow Jones

Ind. 140.98 142.46 137.47 139.25 - 1.42
Trans. 190.62 192.15 190.31 190.52 0.16
Sticks 220.33 222.59 215.74 218.59 - 1.08

Voir autres nouvelles de finance, en page 10

Bourse de Montréal

La place locale avait perdu, hier après-midi, une partie de sa vigueur initiale.

La Bourse de Montréal flottait sur une vague d'incertitude, vendredi, avant de clôturer en hausse. L'activité de l'après-midi a annulé presque tous les gains enregistrés au cours de l'avant-midi.

IOS Ltd. a progressé de 15 cents à 270. Le président de King Resources, M. John M. King, avait déclaré jeudi que les bénéfices de IOS pour 1969 avaient dépassé ceux de 1968.

Abitibi, en hausse de 1-8 à 9 1-8, a retardé un projet d'expansion de son moulin d'Iroquois, Ontario, au coût de \$8,000,000.

Alcan, qui négocie actuellement la vente de lingots d'aluminium à la Chine, a monté de 1-4 à 22. Imperial Tobacco, qui a perdu 1-8 à 14 1-8, a rapporté des bénéfices de 35 cents l'action pour le premier trimestre, au regard de 23 cents en 1969.

Falconbridge a grimpé de 8 à 133. Inco de 1-8 à 38 7-8. Imperial Oil de 1-8 à 18 3-8. Aquitaine de 7-8 à 15 3-8 et Bombardier de 1-2 à 11 1-8.

Dans les banques, Nouvelle-Ecosse a monté de 3-4 à 17 3-4. Royale de 1-4 à 19 7-8 et Commerce de 1-4 à 18.

Ailleurs, Inglis a perdu 2 à 7. Dofasco 1 à 17 7-8. Dominion Bridge 5-8 à 12 7-8. CPR 1-2 à 64 1-2 et James United Industries 55 cents à 1.60.

Charter Industries a monté de 3 cents à 1.05.

À l'indice, les industrielles ont avancé de 2-58 à 155.00, les services publics de 28 à 120.82, les banques de 2.00 à 165.83 et l'indice général de 2.07 à 148.97. Les papiers ont perdu 28 à 98.32.

Bourse de N-Y

Revirement dans la tendance sur la dernière heure, hier, à Wall Street

(AFP) — Wall Street a clôturé à nouveau en baisse, mais les pertes ont été modérées. L'ouverture, la cote a poursuivi la reprise amorcée en fin de séance la veille, mais, une fois la demande initiale satisfaite, la baisse a repris à une allure rapide. Une nouvelle reprise s'est toutefois produite avant la clôture et la cote a finalement terminé sur une note irrégulière avec une nette prédominance de baisses. Les affaires ont été modérément actives.

Les pétroles, à l'exception de Phillips, les ordinateurs, où l'on a noté une forte reprise d'Honeywell, les papiers et les caoutchoucs ont été modérément soutenus tandis que les tabacs se sont améliorés par endroits. En revanche, les transports aériens, les chimiques, les cuprifères, les cinémas et les constructions aéronautiques se sont repliés en dépit de gains d'United Airlines, Dow Chemical, Copper Range et General Dynamics. Bonne tenue de General Motors et Ford aux automobiles, mais lourdeur des grands magasins et des mécaniciens. Les pharmaceutiques, les alimentaires, les télévisions, les matériaux de construction, les sidérurgiques et les électroniques ont évolué irrégulièrement.

Denrées alimentaires

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture hier.

Beurre: arrivages courants, 92 64; 93 65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait, 65.

Fromage: livré à Montréal, arrivages courants, Québécois coloré, 47 3-4; blanc 47 1-2.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs, 20 à 22; procédé par rouleur, No 1 en sacs 19 à 19 1-2, autres catégories pour nourrisseurs 17 1-2 à 18.

Poudre de lait de beurre pour nourrisseurs 15 à 15 1-2 poudre de lait 3 1-2 à 4 cents.

Pommes de terre: prix de gros. Québec: \$2 à \$2 25 les 50 lbs.; N-B: \$2 25 à \$2 50 les 50 lbs.; 55 à 57 les 10 lbs.; I.P.E. \$2 45 à \$2 50 les 50 lbs.; 60 à 62 les 10 lbs.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A extra-gros 57.8, A-gros 54.6; A-moyens 49.0; A-petits 40.6.

Indices à Montréal

Hier 655.0N 137.7 T 84.850 APA
L'indice 132.42 130.54 133.83 146.90 98.60
S-m-d 125.54 125.54 157.84 102.19
Mois d 178.58 179.91 171.22 166.96 111.79
1970 H 195.96 144.30 183.63 183.63 125.35
1970 H 152.42 120.54 153.66 146.90 98.60
1969 H 207.15 158.30 206.12 197.97 138.47
1969 B 167.75 137.14 156.73 162.14 103.86

FAMOUS PLAYERS CANADIAN CORPORATION LIMITED

Avis de dividende no 145

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de dix cents (10¢) par action a été déclaré pour le trimestre se terminant le 30 juin 1970, sur toutes les actions ordinaires en circulation de la Compagnie, payable le 12 juin 1970, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 28 mai 1970.

Par ordre du Conseil

J. LAWRENCE PILON

Secrétaire

TORONTO, 19 mai 1970

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

ENEZ CHOISIR VOTRE AMÉLIORATION SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant

Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal, 25 288-2152

AGENTS DE DÉVELOPPEMENT

Dans les communautés autochtones du Nouveau-Québec.

FONCTION

Travailler, dans un village esquimau ou indien de l'Arctique québécois, à amorcer un processus de développement socio-économique axé sur la participation active et l'initiative propre de la communauté, en fonction des besoins et des ressources tels que définis par le milieu local.

QUALIFICATIONS

Formation universitaire dans les sciences de l'Homme et du comportement, de préférence au niveau de la maîtrise, ou l'équivalent. Être bilingue; avoir la volonté d'apprendre l'esquimou.

TRAITEMENT

De \$7,406 à \$13,707 selon la compétence et l'expérience. Une prime nordique est versée en plus du traitement. Frais de déplacement à la charge de l'employeur.

S'adresser à:

Service du développement communautaire
Direction générale du Nouveau-Québec
1530, boulevard de l'Entente, Ch. 13
Québec
Tél.: 418-693-5293

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA DEMANDE

A- ADJOINT AU DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FONCTIONS: Sous la direction du directeur de l'Éducation Permanente, l'ADJOINT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES aura plus particulièrement la responsabilité de:

Carrières et Professions

Le collège de Sainte-Foy est à la recherche d'une personne qui assumera les responsabilités suivantes:

- en 1ère session: supervision générale des stagiaires de l'option Assistance Sociale.
- en 2e session: enseignement pratique en Assistance Sociale.

Qualifications:

- 1) Maîtrise en Service social et expérience dans la profession.
- 2) D.E.C. en Assistance Sociale et plusieurs années d'expérience dans la profession.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Département d'action sociale
Collège de Sainte-Foy
2410, chemin Ste-Foy
Québec 10e, P.Q.

INFIRMIÈRES AUTORISÉES DEMANDÉES

PETIT HÔPITAL TOUT NEUF.

CONDITIONS DE TRAVAIL INTÉRESSANTES.

ATMOSPHÈRE DE TRAVAIL EXCELLENTE.

PRIME D'ÉLOIGNEMENT FORT ALLÉCHANTE

S'ADRESSER À:

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS,
HÔPITAL ISLE-DIEU INC.,
C.P. 790,
MATAGAMI, QUÉ.

Municipalité Village de Valcourt

OFFRE D'EMPLOI

CHEF DE POLICE

La Corporation municipale du Village de Valcourt recherche des candidats intéressés à prendre charge de son nouveau Service de police.

Le candidat devra avoir au moins 2 ans d'expérience comme Chef de police ou fonction similaire d'une ville de quatre ou cinq mille de population.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à:

Case Postale 339,
Valcourt, Qué.

PROFESSEURS DEMANDÉS

■ Une école indépendante, maison de haute éducation pour jeunes filles seulement, est à la recherche de professeurs pour l'enseignement des matières suivantes:

- anglais
- catéchèse
- chimie
- biologie
- personnalité féminine

■ Prière de faire parvenir toute demande, incluant curriculum vitae à:

Case 1325 - Le Devoir
Montréal

PAPINEAU/GÉRIN-LAJOIE/LEBLANC/EDWARDS

Architectes

demandent

SECRÉTAIRE

- MINIMUM 5 ANNÉES D'EXPÉRIENCE AU NIVEAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES
- CONNAISSANCE PARFAITE DES DEUX LANGUES ANGLAISE ET FRANÇAISE ET HABILETÉ À COMPOSER DANS LES DEUX LANGUES.
- BELLE PERSONNALITÉ

Pour obtenir les formules de demande d'emploi, veuillez téléphoner à:

342-0680

Ces demandes devront être déposées pour ou avant le 29 mai 1970.

RÉDACTRICE

recherchée par maison d'édition

Nature du travail:

- préparation de manuscrits;
- correction d'épreuves;
- participation au processus de fabrication.

Qualifications:

- expérience au moins trois (3) ans;
- connaissance parfaite du français et des règles de l'édition et de la typographie.

Traitement:

- Salaire selon compétence;
- plan complet d'avantages sociaux.

Lieu de travail: Québec.

Envoyer curriculum vitae à:

Case 1324, Le Devoir

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL PÉDAGOGUE

Le candidat devra posséder au minimum 15 ans de scolarité, de préférence une licence en administration scolaire.

Il devra également avoir 5 ans d'expérience dans l'administration scolaire ou dans l'enseignement avec 3 ans d'expérience comme principal.

Le candidat devra avoir une connaissance technique du budget et de l'état financier d'une commission scolaire et aussi de la pédagogie moderne.

Toute candidature sera strictement confidentielle.

Écrire en donnant curriculum vitae avant le 1er juin 1970 au:

Comité Provisoire Commission Scolaire Brandon,
C.P. 154,
Ville Saint-Gabriel, Cte de Berthier, Qué.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DEMANDÉ

Hôpital Chibougamau Limitée

(86 lits)

Salaire selon expérience et qualifications

Veuillez adresser votre curriculum vitae avant le 5 juin 1970 à:

M. Gilles Ouellet,
443 - 3e rue,
Chibougamau, Qué.
Tél.: (819) 276-3993

La Commission Scolaire Les Écores

recherche les services d'un

DIRECTEUR D'ÉCOLE

Qualifications:

- un minimum de 16 ans de scolarité;
- expérience de 5 ans dans l'enseignement.

Faire parvenir le curriculum vitae le ou avant le 1er juin 1970 à:

La Direction Générale,
500, boul. d'Auteuil,
Duvernay, Laval, Qué.
Tél.: 661-0597

La Commission Scolaire Régionale Lanaudière

La C.S.R. Lanaudière demande un ingénieur (en mécanique ou électricité) pour remplir la fonction de

DIRECTEUR DES SERVICES DE L'ÉQUIPEMENT

Fonctions:

- Aménagement
- Entretien et réparations
- Approvisionnement
- Transport

Qualification:

- Diplôme d'ingénieur.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae au Secrétaire Général, jusqu'au 3 juin 1970 à 17h., au 333 rue Tellier, Joliette, Qué.

L'entrevue des candidats se fera le 3 juin 1970 à 20h., au Bureau des Commissaires, 333 rue Tellier, Joliette, Qué.

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

demandé pour

École Secondaire Mont-Royal

(1000 filles)

Qualifications:

- Expérience pédagogique;
- études universitaires;
- aptitudes à l'administration et aux relations humaines.

Adresser demande et curriculum vitae avant le 6 juin à:

Service du Personnel,
Commission des Écoles Catholiques
de Mont-Royal,
1560, boul. Laird,
Montréal 304, Québec

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE HULL

289, boul. Taché,
HULL, P.Q.

C.P. 220
P.Q.

OFFRE D'EMPLOI

Le CEGEP de Hull recherche des PROFESSEURS en:

Bibliothèque Sociologie
Informatique

QUALIFICATIONS:

- Les candidats devront posséder un diplôme universitaire dans les disciplines à enseigner.

EXPÉRIENCE:

- Une attention spéciale sera apportée aux candidats possédant une expérience professionnelle.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae avec leur demande à l'adresse suivante:

CEGEP de Hull,
Services Pédagogiques,
a/s M. Yves Martel,
C.P. 220, Hull, P.Q.

INSTITUT DE RÉHABILITATION SOCIALE ST-JOSEPH

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Homme ou femme

FONCTIONS:

Assumer la responsabilité de toute l'administration financière de l'institution - finances, budget, rapport trimestriel, contrôle interne, directives du Ministère, comptabilité, convention collective, achats.

EXIGENCES:

- Comptable licencié (C.G.A., R.I.A., C.A., L.S.C., M.S.C.) ou l'équivalent.
- Expérience de 5 ans dans le domaine de la comptabilité ou de l'administration.
- Avoir occupé un poste de responsabilités.

TRAITEMENT:

Jusqu'à un maximum de \$13,580, selon l'expérience et la compétence.

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en insistant sur leur compétence et leur expérience et en donnant les motifs de leur demande, avant le 30 mai 1970 à:

Directrice Générale,
Orphelinat St-Joseph,
4675 est, rue Bélanger,
Montréal 409, Québec

L'INSTITUT D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES DE L'ONTARIO

THE ONTARIO INSTITUTE FOR STUDIES IN EDUCATION

Une position est offerte à une personne de langue française, homme ou femme, intéressée à la recherche pédagogique.

Fonctions:

Collaborer à l'élaboration et à la poursuite d'études pédagogiques à travers le réseau d'écoles de langue française de l'Ontario.

Exigences:

- Intérêt dans la recherche.
- Expérience dans l'enseignement
- Maîtrise de préférence

Traitement:

- Selon les qualifications, comme assistant ou associé en recherche.
- Jusqu'à \$12,000 pour une période de 10 mois.
- Possibilité de poursuivre à temps partiel des études supérieures.

Endroit:

Toronto.

S'adresser à:

Dr. Dormer Ellis,
O.I.S.E.,
102 ouest, rue Bloor,
Toronto 5, Ontario

Une importante firme d'avocats de Montréal recherche un:

DIRECTEUR ADMINISTRATIF

FONCTIONS

L'organisation et le maintien des structures administratives actuelles
Le recrutement, la formation et la motivation d'un personnel d'environ cinquante secrétaires
L'élaboration et l'administration des conditions de travail.

COMPÉTENCES

Un diplôme universitaire ou l'équivalent et bilingue.

Aptitudes et qualités personnelles propres à maintenir une collaboration étroite entre un groupe de professionnels dynamiques et leur personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire jusqu'à \$12,000 plus bénéfices marginaux très compétitifs.

Écrivez en toute confiance à:

DOSSIER 8615
DELOITTE, PLENDER, HASKINS & SELLS
Division de Conseillers en Gestion
930 Edifice Sun Life
Montréal 110, Québec.

CHEF MÉCANICIEN

L'Hôpital St-Vincent-de-Paul de Sherbrooke recherche les services d'un chef mécanicien.

Le candidat devra posséder les qualifications suivantes:

- licence IA-IR;
- connaissances techniques et pratiques des contrôles pneumatiques, des systèmes de ventilation et de réfrigération;
- bonne connaissance de la mécanique de réfrigération;
- bonne connaissance sur groupe électrogène.

Aptitudes:

- capable de prendre la responsabilité de la Centrale Thermique;
- capable de diriger un personnel de maintenance;
- facilité pour la lecture de "plans".

Toute demande sera traitée confidentiellement et faire parvenir à:

Directeur du Personnel,
Hôpital St-Vincent-de-Paul,
300 est, King,
Sherbrooke, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE CHATEAUGUAY

recherche une personne pour remplir la tâche de: Conseiller pédagogique pour l'enseignement du français dans les classes de 1ère à la 7e année inclusivement.

Tâches:

Voir à l'application des programmes d'enseignement du français dans les classes élémentaires; faire la supervision requise, fournir l'aide nécessaire quant à la méthodologie de cet enseignement, assurer la coordination au niveau du territoire de la commission scolaire.

Qualifications requises:

Connaissances supérieures de la langue française et de la méthodologie de l'enseignement aux enfants de 5 à 12 ans, brevet d'enseignement reconnu au Québec. La personne posant sa candidature doit être dynamique et capable de beaucoup d'initiative, une préparation en relations humaines est grandement souhaitable, une expérience dans ce genre de travail sera sérieusement considérée.

Échelle de salaire selon la convention collective provinciale.

Veuillez faire parvenir votre candidature à la:

Direction générale des écoles
Commission Scolaire Catholique de Châteauguay
184 Salaberry Nord
Châteauguay, P.Q.

en y incluant un curriculum vitae détaillé et une photo récente.

Date limite: 30 mai 1970.

Collège d'Enseignement Général et Professionnel d'Ahuñtsic

OFFRE D'EMPLOI

Directeur des Services Pédagogiques

Fonctions:

- Sous l'autorité du Directeur général, il est chargé de la direction et de l'animation des services de l'enseignement;
- Il est membre du Conseil d'administration et de la Commission pédagogique.

Qualifications requises du candidat:

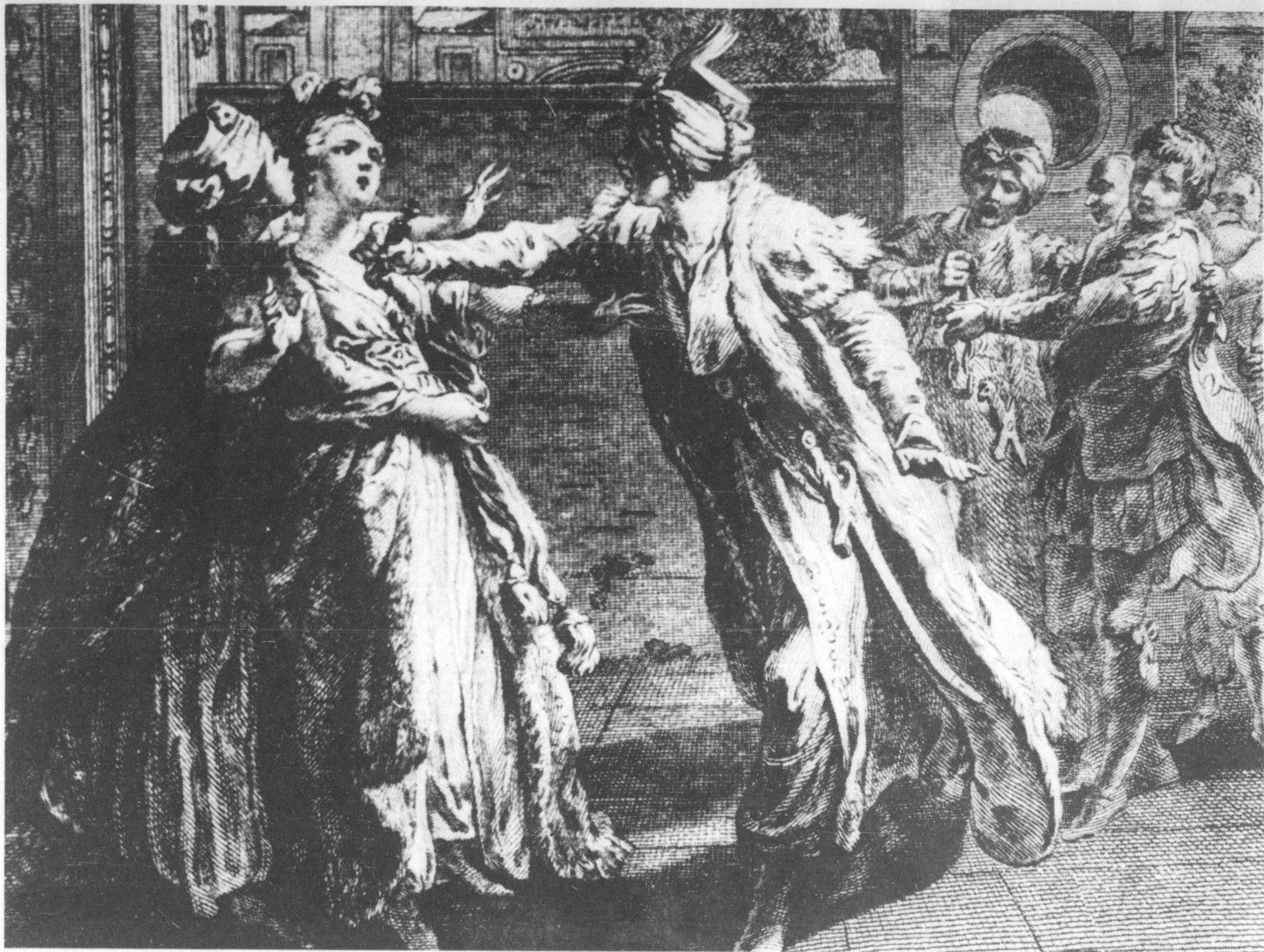
- a) Formation académique et pédagogique: 16 années de scolarité ou moins.
- b) Expérience: 5 années ou moins, soit à titre de professeur ou autre dans une institution d'enseignement publique ou privée, soit à un poste de direction dans une entreprise publique ou privée.
- c) Aptitude à l'animation pédagogique et au travail d'équipe.

Traitement: Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Date limite pour l'acceptation des candidatures: Le lundi 8 juin 1970 à 17:00 h.

Veuillez faire parvenir demande d'emploi, curriculum vitae et attestations à:

Secrétaire Général
Collège Ahuñtsic
9155, St-Hubert
Montréal 353



Pour un théâtre utopique

par Michel Bélan

Qu'est-ce qu'un théâtre utopique? Une formule bien plus qu'une réalité: une sorte d'état idéal qui ferait du théâtre ce qu'il cherche à être depuis la fin du XVIII^e siècle. Un théâtre utopique serait un théâtre vivant: incarné profondément dans notre réalité, il serait Autre. Différent de cette sorte de statu-quo ambivalent que, chez nous, fait du théâtre un vieillard en suris souffrant d'artério-sclérose, il cesserait de consacrer le divorce spectacle/spectateur. Le théâtre utopique est une idée. Nous en sommes bien loin.

Mais les idées se réalisent parfois: à partir de données concrètes et de certaines évidences difficilement réfutables, il est peut-être encore possible d'analyser froidement la situation et d'en tirer les conclusions qui s'imposent. De fait, à la veille de l'attribution annuelle des subventions, il serait peut-être salutaire de procéder à cette froide analyse de la situation du théâtre à Montréal, d'en poser les contradictions les plus évidentes et de suggérer des priorités qui, loin de se convertir en replâtrages de dernière minute, pourraient poser les fondements d'une re-définition totale, pouvant amener la possibilité théorique d'un théâtre utopique. Il s'agit de procéder par étapes: l'analyse à cet avantage d'exiger un regard panoramique sur une situation donnée. Si le "panorama" ne révèle que des vestiges plus ou moins chambrantés, il sera peut-être temps d'y remédier par une politique d'assainissement et de s'ouvrir les yeux sur un état de fait qui n'a jusqu'ici que trop duré. Il ne s'agit pas de définir ce que devrait être le théâtre, mais bien plutôt de mettre en question certaines structures qui font du théâtre ce qu'il est. Non pas d'élaborer mais de découper. De découvrir les responsables d'un climat ne pouvant mener qu'à l'étouffement progressif, à plus ou moins brève échéance.

Quelques évidences

Un premier regard, même superficiel, sur la situation générale du théâtre à Montréal ne peut que mettre en relief une évidence: celle de la stagnation. On piétine sur place depuis trop longtemps. Rien ne bouge plus; on s'étirole et on perd de plus en plus son temps dans des discussions de principes. Partout des querelles de mots surgissent qui tentent de masquer le problème de fond: celui du spectacle.

Sauf quelques initiatives éparses, comme celles du T.N.M. et du théâtre de Quat'Sous, aucune véritable présence théâtrale n'est possible hors du cadre stérilisant du "théâtre officiel", théâtre officiel ou subventionné, comme l'on voudra. Il y a là deux mondes essentiellement distincts: l'un qui, par injection annuelle de subventions, n'a plus ou presque à se préoccuper de sa subsistance et l'autre, constamment en butte à la déroute financière par suite de sa non-éligibilité au même régime de subventions. Tout le monde sait qu'une maison de théâtre coûte très cher: c'est la raison pour laquelle on semble avoir décidé, en haut lieu, d'une politique de centralisation qui a comme principal avantage de regrouper la presque totalité des productions et de centraliser les effectifs. Au lieu de répartir les sommes selon les initiatives et leur importance respective, on les distribue aux grandes compagnies à partir de critères plus ou moins justifiables.

Toutefois, ce "on" aussi froid qu'impersonnel, sert néanmoins à mettre en relief une structure de pouvoir qui contrôle de loin les destinées du théâtre à Montréal: il ne faut pas oublier que c'est à coup de subventions que l'on définit une option... Cette structure de pouvoir prend donc très vite, on s'en rend compte maintenant, une allure de structure décisionnelle puisque c'est elle qui, avec ses dollars, délimite et même impose jusqu'à un certain point ce que sont les saisons théâtrales à Montréal. Au lieu de s'enfermer dans des querelles de principes et de veiller à conserver les privilèges acquis, il serait sans doute plus utile de voir à régler ce problème ou, du moins, à suggérer de nouvelles approches. Le théâtre subventionné étant à toute fin pratique le seul théâtre possible, il importe de dénoncer avant tout un état de fait: celui de l'état sclérosé du théâtre montréalais qui est dû, en grande partie, au système de subventions qui l'alimente. La récente initiative du Conseil des arts métropolitain est le premier à avoir fait un pas dans ce sens.

Les Conseils des arts

Il est peut-être téméraire, sinon inutile, de mettre le Conseil des Arts et le Ministère des Affaires Culturelles en accusation: ils sont néanmoins en grande partie responsables du malaise grandissant qui ronge de plus en plus notre milieu théâtral. Avec un peu de

récul, il est toutefois assez facile de voir l'origine du problème. Dans un premier temps, ces deux organismes semblent d'abord avoir voulu jouer la carte du prestige. En voulant implanter un milieu théâtral d'importance, on a pensé qu'il importait de doter Montréal d'une Grande Compagnie de Théâtre. Par hasard, le choix s'est porté sur le TNM, il faut avouer que le cadre s'y prêtait bien. La Place des Arts occupant une situation de prestige, il était naturel de "miser" sur le TNM et d'en faire un cheval gagnant. Or voici qu'après quelques années de ce régime desséchant, les réactions s'amorcent de toutes parts: dans ce deuxième temps de l'Opération Subvention, il s'avère de plus en plus évident que la centralisation souhaitée n'a servi qu'à créer un monopole. Le théâtre coûtant ce qu'il coûte, les initiatives privées sont presque automatiquement vouées à l'échec: il est devenu impossible de concurrencer les troupes établies.

Le Rideau-Vert ayant réussi à se créer une réputation comme troupe de boulevard et de répertoire, il semble de plus en plus évident, avec en plus le TNM et sa situation privilégiée, que ce sont là les deux seules troupes que Montréal puisse se payer: ce qui est inadmissible et de plus tout à fait faux! Pour les comédiens qui n'ont pas recouru à la télévision afin de boucler leur budget, il parait ne plus y avoir d'autre alternative que de jouer à ces deux "Grandes Compagnies": plus, certains affirment même qu'il n'est plus possible de faire du théâtre à Montréal si l'on n'a pas ses "entrées" au sanctuaire de la Place des Arts ou au théâtre de la rue St-Denis. Voilà qui est assez troublant.

Il y a bien sûr quelques exceptions sur lesquelles on se base habituellement pour réfuter toute existence de ce monopole: le Quat'Sous fonctionne.

Tout juste, mais il réussit quand même à vivre. Le Centre du théâtre d'Aujourd'hui également, quoi que de façon beaucoup plus critique. Il y a aussi la NCT qui, avec le public étudiant qu'elle a su s'accaparer, n'a pas de problème majeur à ce niveau. Quant à la Comédie-Canadienne, il ne convient pas d'en parler puisqu'elle ne présente que deux ou trois productions théâtrales par année. Le bilan est donc facile à établir. Mis à part le TNM et le Rideau-Vert, il ne reste, en fait, comme troupe solidement établie, que la NCT: le Quat'Sous étant avant tout une salle qui achète des spectacles et

le Centre du théâtre d'Aujourd'hui évitant, de justesse, la faillite à chacune de ses productions, on ne peut nier l'existence d'un monopole de fait.

Contradictions évidentes

Qu'on le veuille ou non, la centralisation résultant du régime actuel de subventions n'a servi qu'à instaurer le monopole des grandes compagnies, tout en retardant sans doute considérablement l'évolution du milieu théâtral. Que ce soit au niveau de la main-mise sur la plus large partie des subventions accordées chaque année ou à celui du blocage automatique de toutes les initiatives extérieures, la situation est claire. Cela est d'autant plus grave que cette situation débouche sur des contradictions tellement évidentes qu'on ne les voit même plus. En plus de risquer de stériliser définitivement le milieu théâtral, ce système, qui entretient en fait l'anémie, ne sert qu'à favoriser ce protectionnisme nouveau style et qu'à empêcher toute progression véritable.

Simple question de logique, ne serait-il pas souhaitable pour l'avenir du théâtre au Québec qu'il existe trois TNM au lieu d'un? Que l'on répartisse la subvention accordée à cet organisme de façon à assurer la subsistance du Centre du théâtre d'Aujourd'hui par exemple? Ou encore, pour que naissent deux troupes, à orientation diamétralement opposées, qui pourraient fournir au public montréalais une meilleure connaissance des tendances actuelles du théâtre? Ce serait là un premier pas important qui relèverait d'une approche enfin positive du rôle que pourrait jouer le théâtre à Montréal.

D'après le régime actuel, le TNM et le Rideau-Vert doivent, ou devrais-je dire, devraient assurer la permanence du théâtre en en présentant toutes les facettes: se charger de la presque totalité des productions théâtrales, couvrir tous les horizons: incarner toutes les tendances, toutes les formes importantes du théâtre universel, du théâtre historique au théâtre de laboratoire en passant par le théâtre à coloration politique. Puisque les autres compagnies n'existent pratiquement pas, c'est à eux qu'incombe la responsabilité de tout l'éventail d'options que peut offrir le théâtre actuel. Cela est proprement aberrant! Le Rideau-Vert, on le sait, se spécialise dans le théâtre de boulevard. Quant au TNM, il se cherche en-

core après avoir vainement tenté de se faire reconnaître comme troupe de répertoire, titre que la NCT a réussi à lui enlever après seulement deux ou trois ans d'existence. Est-ce là tout ce que le théâtre peut offrir? C'est du moins tout ce que peut donner le théâtre subventionné. Il n'est pas humainement possible que deux troupes puissent à elles seules donner au public tout ce qu'il est en droit d'exiger d'elles! Qu'elles répondent à toutes les tendances qui se manifestent de plus en plus et qui font du théâtre un monde extrêmement complexe. Cette situation est tout à fait inadmissible d'autant plus que tout le monde en est conscient. Pourquoi perpétuer un état de fait qui n'a plus sa raison d'être?

On admettra toutefois que la faute n'en incombe pas seulement aux deux grandes compagnies qui n'ont que profité de la "manne" pour consolider leur réputation et pour asseoir confortablement leur domination. Il est inadmissible par exemple de demander au TNM de monter du théâtre de laboratoire! Quant au Rideau-Vert...

Le système est donc pour le moins ridicule: les "autorités culturelles" font comme si n'existaient à Montréal que deux ou trois troupes de théâtre et on les subventionne en conséquence. Or, ces quelques troupes ont un champ d'activité forcément très limité: alors que, logiquement, elles se doivent de prendre en charge les destinées du théâtre à Montréal et d'en assumer l'évolution puisqu'elles sont les seules à pouvoir le faire. La surcharge est flagrante! Les contradictions trop apparentes! Il est temps qu'on s'ouvre les yeux, le fardeau est, a priori, beaucoup trop lourd pour que quiconque puisse parvenir à le supporter décemment. Le TNM, le Rideau-Vert et la NCT ne peuvent pas donner tout ce que l'on est en droit d'exiger d'eux: ce n'est pas un parti-pris, c'est une évidence pure et simple qui ne contribue en fait qu'à dessécher le milieu théâtral montréalais.

L'utopie en acte

On peut s'interroger longtemps sur les causes d'un tel charabia: qui en est véritablement responsable? Qui faut-il accuser? Ce serait là du temps perdu. Il y a déjà assez longtemps que l'on cherche des coupables; il est plutôt temps d'envisager des solutions positives. On peut bien sûr prôner l'avènement d'un théâtre utopique qui serait le témoin fidèle des différentes aspira-

tions de notre société: c'est sans doute un peu trop tôt. La solution la plus logique, cependant, serait d'exiger une transformation radicale du système de subvention, transformation qui devrait prioritairement s'axer sur une décentralisation du milieu théâtral et sur une véritable répartition des fonds publics à la bonne place. L'urgence de la situation exige donc une refonte sérieuse dans les plus brefs délais possibles. A ce titre, plusieurs suggestions générales s'imposent déjà. Elles pourraient être de trois ordres, se regroupant toutes autour du thème central des subventions.

a) Annuler le régime actuel des subventions et ne plus considérer comme critère valable le système d'abonnements: ce système permet à certaines compagnies de réclamer X dollars de subventions à chaque x spectateurs. C'est là une mesure qui, tout en favorisant le monopole actuel, exclue presque automatiquement les troupes qui débutent ou qui ne fonctionnent pas sous un tel système.

b) Instituer un comité de "spécialistes", composé, par exemple, d'administrateurs, de directeurs de troupes, de comédiens, de journalistes et de sociologues, et qui pourrait étudier en permanence de nouveaux critères d'éligibilité au régime des subventions. Il pourrait aussi tenter de fixer les phases prioritaires pouvant servir à une véritable évolution du milieu.

c) Instituer un nouveau régime de subventions en tenant compte de ces nouveaux critères et faire en sorte d'assurer une représentation adéquate des différentes tendances du théâtre actuel.

A quoi devrait servir un régime de subventions? En aucun cas à préserver des privilèges acquis: ce qui, depuis quelques années, semble être la seule politique des organismes de subvention. Bien au contraire, un tel régime devrait se donner pour tâche de voir à ce que les "services" offerts au public montréalais soient suffisants. Il importe beaucoup plus, dans la perspective d'une évolution, que des initiatives comme celles du théâtre de Quat'Sous et du Théâtre d'Aujourd'hui puissent "respirer" librement, que de voir le TNM continuer son expansion. L'histoire du théâtre à Montréal qu'il n'y a eu d'évolution théâtrale véritable que par une brisure, que par une dénonciation de l'orthodoxie centralisatrice des grandes compagnies. A Montréal, nous avons déjà vécu la première phase de cette affirmation; peut-on encore se donner les moyens de passer à la deuxième...?

La chronique de Jean Basile

Rencontre avec Fernand Ouellette "retrouvé"

Ecrivain rare, l'un des plus importants poètes québécois de la génération des quarante ans, Fernand Ouellette publie cette semaine, chez HMH, un ouvrage de proses, où l'on trouvera rassemblés la plupart des textes qu'il a publiés dans différents périodiques. Intitulé "Les actes retrouvés", ce recueil se propose comme le témoignage d'une démarche dans le temps. Elle permettra au grand public d'accéder plus aisément à la vision intime d'un des plus "conscients" créateurs que nous ayons.

"Dans son oeuvre fait irruption une magie qui renvoie l'un à l'autre, le naturel et l'artificiel, et les traverse avec la rapidité de l'éclair". Ainsi, dans son ouvrage "Le Temps de la poésie", Gilles Marcotte qualifie-t-il Fernand Ouellette qu'il place, aussitôt, sous le signe de l'impatience.

Cette impatience que le poète revendiquera à l'issue de notre entretien, comme la meilleure, et la plus définitive image de lui-même.

Nos lecteurs se souviendront que nous avons publié, voilà quinze jours, un texte de Fernand Ouellette qu'il avait intitulé "Le Pouvoir étudiant". Nous l'avions tiré d'un recueil que publie, cette semaine, les Éditions HMH, dans la collection "Convergences". Sous le titre général, "Les Actes retrouvés", Fernand Ouellette a réuni des articles qui furent écrits entre 1956 et 1970 et publiés en différents lieux.

Poète, et l'un des plus significatifs de l'Hexagone, Fernand Ouellette est aussi biographe avec un ouvrage important qu'il consacra à Edgar Varèse; il a, en outre, été l'un des principaux rédacteurs de la revue LIBERTE, sans oublier de mentionner qu'il travailla, de près, à la rédaction du Rapport Rioux.

Essais peut-être mais non "critiques" tel se présente le nouvel ouvrage de Fernand Ouellette. C'est, un peu, le cheminement d'une vie dans sa succession historique. On y trouvera des textes politiques, des analyses littéraires et picturales... En somme, le panorama d'un créateur pour qui toute la vie, et la vie de la création, tourne autour d'un creuset: l'homme.

Ces textes, nous dit Fernand Ouellette, sont le reflet d'un certain moi-même. Ce sont souvent des textes de circonstances, c'est-à-dire

choisis par l'événement. Ainsi, je me suis trouvé confronté avec le problème de la violence, lors des premières explosions du FLQ et j'ai écrit le texte que vous savez. Textes de circonstance aussi qu'il s'agit de littérature. Ainsi j'y ai dit mon admiration pour Jouve et je la dis aussi pour Miller, pour Cendrars... ce qui ne veut pas dire que ce sont tous mes Maîtres mais ils ont éclairé ma route, soit par similitude, soit par réaction. D'ailleurs, je ne prétends pas dans ces textes à l'analyse précise. J'y suis moi-même, exactement moi-même, une attitude fort romantique, comme vous voyez. Tenez, je suis un romantique allemand.

— La violence semble être fort importante pour vous.

— En effet. Je suis non-violent par tempérament. Intellectuellement, je puis entrevoir les possibilités de violence mais descendrais-je dans la rue? La non-violence peut être un angélisme. Il se passe tellement de chose, que l'on ne sait plus très bien. Finalement, dans certains cas, la violence est nécessaire. Elle fait partie de l'éventail de l'action.

— Vous parlez à plusieurs reprises de Boudha.

— La vie est si difficile à cause de ce "désir inextinguible" dont Boudha paraît disposer dans ses conceptions spi-

rituelles du désir qui est tu pour accéder au Nirvana. Hélas, je ne crois pas que nous, Occidentaux, soyons de cette eau-là. L'Occidental est un être de mouvement, de souffrance, d'action. Boudha est une pierre de mesure mais ne nous convient pas.

— Et l'art? et la poésie?

— A cause de mon travail au rapport Rioux, je crois avoir appris beaucoup de chose. Cela est bien. Je pense pourtant que l'important est d'être soi et je veux d'abord être moi. Ainsi l'art-politisé, l'art-gadget, ça ne me convient pas. Je suis trop religieux, trop mystique. On peut, bien sûr, m'attaquer sur ces positions en disant que je suis un petit bourgeois. Ça m'est égal. Je suis ce que je suis et voilà. Je crois, finalement, que je suis un marginal. C'est plus sauve! Et puis j'ai ma recherche. En ce moment la question du religieux, et la question de Dieu me requiert beaucoup. Je repars à zéro, je fais le point.

— Et l'Eglise?

— Je trouve, hélas, qu'elle ne répond pas aux problèmes du monde actuel. Pour être tout à fait franc, cette Eglise me scandalise un peu dans ses positions face à la pauvreté, face à la torture. L'Eglise est trop souvent silencieuse. Elle prend son temps et son temps n'est

pas le mien. Au fond, je n'ai pas la patience de l'Eglise.

"Faire le point", "reparar à zéro", "réfléchir", tels semblent être les mots clés de Fernand Ouellette. Il a écrit, par exemple, une biographie spirituelle. Prête depuis cinq ans, il ne la publie pas pour "réfléchir encore", "faire le point". Quoi qu'il en dise, Fernand Ouellette est peut-être un humaniste. On le croirait à lire les dernières lignes de sa préface: "Je crois que c'est de l'homme qu'il est question dans ces pages, bien que certains, aujourd'hui, aient proclamé sa disparition, bien que les hommes fassent tout, en notre temps, pour rendre leur planète inhabitable aux hommes".



Un document essentiel

Le cinéma canadien vu par Arts/Canada

En intitulant un numéro spécial sur le cinéma "The Moving Image", la revue torontoise Arts/Canada marquait exactement la portée de la série d'études qu'elle propose aux cinéphiles (1). Le cinéma, en effet, n'est plus dans le cinéma. Au Canada même, et nous verrons que ce numéro, nous le prouve, le septième art a débordé sa "spécialité" pour devenir un véritable moyen d'expression accessible à TOUS: cinéastes, peintres, musiciens, amateurs, etc.

Il est, en fait, extrêmement agréable de constater que le Canada, avec de faibles moyens financiers et humains, vit une "existence cinématographique" authentique, aussi complète, aussi diversifiée, toutes proportions gardées, que son immense voisin américain.

Dès le début de ce numéro, André Paquet, responsable du cinéma canadien à la Cinémaèque, constate excellemment ce phénomène. S'il démontre seulement trois grandes écoles cinématographiques modernes canadiennes (le Québec, Toronto, Vancouver), il faut attribuer cette restriction un peu radicale à la relative brièveté d'un article dont le contenu, connaisseur, enthousiaste sans effronterie, est un bon bilan de ce qui EST.

En corollaire, on trouvera dans ce numéro des articles sur le "new cinema" d'Edmonton et de Toronto, par Norman Yates et Werner Aellen. Il ne nous est évidemment pas possible de vérifier les sources et le contenu mais l'image donnée, toujours intéressante, paraît juste.

Un des pôles d'intérêt de ce numéro est la présence de critique de la côte ouest américaine, Gene Youngblood. Critique au L.A., on lui doit des nombreux articles sur les arts au Canada anglais. Etranger aux mouvements profonds, il jette sur la production canadienne un regard, non pas

froid, mais serein. Malheureusement pour nous, Youngblood s'intéresse spécialement à l'ouest et au centre du Canada, Vancouver et London. Parmi le cinéma d'essai canadien, il tire trois noms qui sont: John Chamber, Greg Curnoe et Gary Lee-Nova, sans oublier Snow, bien sûr, mais qui vit à New York. Son article dépasse d'ailleurs le cinéma canadien et sa vision d'un cinéma prospectif est très stimulante.

Guy L. Côté se penche sur le cinéma québécois. Il trace un bref portrait de notre cinéma industriel. Compilation plutôt qu'engagement, cet article est fait pour l'exportation. Je crois, personnellement, que le cinéma québécois paraîtrait fort insatisfaisant après ce seul article. Mais Daniel Corbeil nous propose une longue entrevue avec Charles Gagnon.

Il est évident que ce numéro de Arts/Canada ne couvre pas l'ensemble du cinéma canadien. Il est juste de dire que la vision qu'il en donne ne laisse guère de choses dans l'ombre, si les rapports ne sont pas toujours bien établis. On peut regretter l'absence de statistiques et l'absence de prise de positions sur tel problème particulier, la distribution par exemple.

Si l'on regrette, enfin, l'absence de prise de positions morales, par exemple, sur la nudité au cinéma, je citerai une phrase de l'introduction générale de Hugo McPherson, commissaire à l'ONF, phrase qui nous propose une réflexion vertigineuse: "The Polaroid Camera brought censorship to an end".

JEAN BASILE

(1) ARTS/CANADA, numéro 142/143, spécialement consacré au cinéma - en vente dans les librairies - articles en français et en anglais.

Nouveauté / "Aspects de la musique au Canada"

Un bilan musical devenu nécessaire

par Jacques Thériault

Notre plus proche voisine, l'Ontario, avait réussi un assez joli coup (ce n'était d'ailleurs pas la première fois) en déposant chez les libraires canadiens un ouvrage qui s'intitule "Aspects of Music in Canada". Écrit en collaboration sous la direction du professeur Arnold Walter de Toronto et paru l'an dernier aux Presses de l'Université de Toronto, ce livre est maintenant disponible en langue française, grâce aux bons soins du Centre de psychologie et de pédagogie qui, en mai dernier, avait jugé opportun le projet de traduction proposé par ces travailleurs acharnés que sont Maryvonne Kendergi et Gilles Potvin.

Cette fois, on n'allait pas se laisser damer le pion. Une édition française s'imposait dans

les plus brefs délais possible. On ne voulait pas que ce livre devienne - comme cet important essai du musicologue Helmut Kallmann intitulé "A History of Music in Canada 1534-1914" - un outil à l'usage exclusif des Canadiens de langue anglaise. On a pensé à vous, à vous tous qui souhaitez rester dans le coup, qui désirez en savoir plus long sur la vie musicale actuelle au Canada. On a cru aussi que cette exploration musicale synthétique, et facile d'accès disons-le, ferait bouler de neige et que de nouvelles initiatives veraient le jour. Comme le note Maryvonne Kendergi dans sa préface à l'édition française: "Ce n'est pas une histoire, mais les données historiques y sont. Ce n'est pas un dictionnaire, mais l'index mentionne quasi

ASPECTS DE LA MUSIQUE AU CANADA



tous les noms rattachés au passé et à l'actualité de la musique au Canada. Ce n'est pas un traité, mais la qualité des auteurs définit la teneur de leurs études respectives".

Ces auteurs sympathiques et méritants, qui sont-ils et de quels aspects particuliers de la musique canadienne nous entretiennent-ils? André Desautels s'attache à l'histoire de la composition musicale au Canada de 1610 à 1967; Gilles Potvin brosse un portrait de ceux qui secondent les créateurs en perpétuant le répertoire, c'est-à-dire les interprètes; John Roberts souligne le rôle important tenu par les moyens de diffusion (radio, té-

lévision, etc.); Kenneth Peacock traite de la musique folklorique et autochtone; Keith MacMillan parle des organismes nationaux; et enfin, Arnold Walter signe (outre une intéressante introduction à tendance sociologique et savamment documentée) une étude sur les développements de l'éducation musicale. Soit, un volume aux facettes diversifiées qui, contrairement à l'édition anglaise, est complété d'une bibliographie et d'une discographie indispensables à tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à la chose musicale canadienne.

Quelques reproches pourraient cependant être adressés à ce travail, illustré de nombreux sujets iconographiques et présenté avec beaucoup de goût par l'éditeur: d'abord, on note que les chapitres écrits par les Canadiens anglais ne font qu'effleurer (par politesse!) l'activité musicale québécoise, puis, il faut déplorer l'absence d'une étude sur ce phénomène important du XXe siècle qu'est l'essor de la musique "pop". On n'est plus à l'époque où la musique populaire doit être considérée comme appartenant à un genre grossier et, de ce fait, relégué aux oubliettes. Ici comme partout ailleurs, ces

disciplines se doivent mutuellement et, bien que la tendance se manifeste déjà, on sent venir le jour où il sera, enfin, devenu impossible d'étiq-uer toutes ces créations. Musique dite "sérieuse" ou musicale dite "populaire"? Ra-ce noire, jaune ou blanche? Catholique, athée ou protestant? La vie n'en sera que plus facile lorsqu'on aura fait table rase de toutes ces barrières, fertiles en conflits de toutes sortes. La musique ne pourra que s'en porter mieux. Cette participation du public, tant recherchée par les créateurs actuels, n'en sera que plus facile à établir.

Mais, tous ceux qui ont travaillé à ce livre étaient certainement conscients de ces lacunes. "Aspects de la musique au Canada" fait suite à "Music in Canada", paru il y a quinze ans déjà sous la direction de Sir Ernest MacMillan. Ce n'est certainement pas le dernier bilan musical à voir le jour chez nous, mais n'attendons pas en 1985 pour relancer une initiative d'un aussi grand intérêt.

ASPECTS DE LA MUSIQUE AU CANADA, rédigé en collaboration sous la direction d'Arnold Walter, Centre de psychologie et de pédagogie, 347 pages.

29

Distribution: ÉDITIONS H.M.H., 380 ouest, rue Craig, Montréal / 849-6381

ECRITS
DU CANADA
FRANÇAIS

BERTHELOT BRUNET

Anthologie préparée par Gilles Marcotte

Extraits de: Le Mariage blanc d'Armandine / Les Hypocrites /

Histoire de la littérature canadienne-française / Chacun sa vie /

Histoire de la littérature française (inédit).

POÈMES

par Pierre Trottier / Pierre Olivier Madeleine Gagnon-Mahony

NOUVELLE

par Jacques Boulérice

THÉÂTRE

Quand nous serons heureux, par Jacques Brault.

Le volume: \$3.00 / Abonnement à 4 volumes: \$10.00



PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

UNE FORÊT POUR ZOE

de

Louise Maheux - Forcier

Roman
\$2.50

Distribution exclusive:

LIBRAIRIE DUSSAULT

8955 Bd Saint-Laurent
Montréal 354, Qué.

Nouveauté / Le Guide de l'aventure par D. et N. Bartolino

Partez... mais pas n'importe comment

"La Vie n'est qu'un voyage (qu'on ne fait bien qu'à deux)" disaient Nutter et Beaumont. Et pourraient le dire de même les deux Bartolino qui viennent de publier un livre, aux Éditions du Jour, sous le simple titre "Le Guide de l'aventure".

L'aventure, c'est fort bien. Mais c'est difficile car il ne s'agit pas de partir n'importe où et sans préparation. C'est pourquoi les deux auteurs ont entrepris, systématiquement, d'informer leurs lecteurs sur les mille et un détails qui feront d'une aventure peu sûre parce que mal préparée, une aventure passionnante parce que l'on aura pensé à tout ce qu'elle nécessite.

L'ouvrage est donc, d'abord, un recueil pratique. Ainsi les auteurs nous parlent des formalités (il en

faut et parfois beaucoup), de l'argent (si nécessaire), des langues, etc.

Mais c'est aussi, l'aventure, autre chose que la chose pratique. Quand on se lance dans l'inconnu, on aime bien en rapporter des souvenirs. Ainsi, le livre nous informe du cinéma et de la photographie. Quel type de film faut-il employer et quel genre d'appareil faut-il emporter?

Mais c'est aussi, l'aventure, un peu plus que le simple voyage. Ainsi, les jeunes surtout, aiment faire de longues aventures... avec peu d'argent. La solution? Travailler. Là encore l'ouvrage nous donne des réponses fort adéquates.

Enfin, l'aventure, c'est un humanisme. "Voyager, nous assure les auteurs, c'est dangereux, parce

que le voyage élargit les frontières des connaissances de l'homme. Il oblige à une remise en question de soi et de la société dans laquelle on vit. Il vous apprend le mépris de l'injustice sociale et peut-être même finit par faire disparaître en vous l'idée de Patrie qu'il remplace par le sentiment profond que vous êtes avant tout un terrien, dont les aspirations sont universelles."

C'est un livre charmant et fort bien fait. La preuve: il vous donne envie de partir. C'est-à-dire de recommencer à lire puisqu'on ne part pas à l'aventure n'importe comment... Etc. Partez VRAIMENT quand même.

"Le Guide de l'aventure" par Daniel et Nicole Bartolino - 220 pages - illustré - aux Éditions du Jour.



ENFIN

RECETTES TYPIQUES

200 RECETTES TRADITIONNELLES

17 RECETTES DE LIQUEURS ET VINS

LE GUIDE DE LA PARFAITE CUISINIÈRE

Des PLATS pour toutes les OCCASIONS

\$3.50

UN LIVRE DE CUISINE
TYPIQUEMENT QUÉBÉCOISE.
TOUS LES METS QUE VOUS AIMEZ.

CÔTE-DU-SUD

- BELLECHASSE
- MONTMAGNY
- L'ISLET
- KAMOURASKA

LEMEAC

371 OUEST, rue LAURIER
MONTREAL

TÉL.: 273-2841

EN VENTE DÈS MAINTENANT CHEZ VOTRE LIBRAIRE HABITUEL.

MENU DE FRICOT

Verre d'accueil - Vin domestique (No 184)*

Bonne soupe de nos grands-mères (No 1)

Plarines (No 52)

Ragoût de boulettes (No 24)

Tourtières (No 44)

Pommes de terre bouillies

Purée de légumes: Carottes et chou de

Siam (voir p. 46)

Moutarde (No 72) - Oignons blancs marinés et

concomres sautés (No 76)

Pain de blé entier (No 81) - Beurre

Desserts au choix:

Gâteau d'épices à l'ancienne (No 107)

Craquignoles avec compote de pomme (No 138)

Thé - Café - Lait.

N.B.

Ce menu se moque de la diététique. Nos pères

savaient le digérer et le digérer... Fricot était le nom d'une vivante réunion fami-

liale et sociale. L'AUTEUR.

* Les numéros correspondent aux recettes du livre.

La chronique de Jean Éthier-Blais

Jean-Charles Harvey ou le destin d'un "demi-civilisé"

On imagine mal ce qu'était le Québec en 1934, année de la parution des *Demi-civilisés*. La pauvreté, d'abord. Pauvreté physique, époque de la crise économique, des départs massifs vers l'Amérique, de la charité publique, de la démolition de la nation. Misère de l'esprit, dont on retrouve les traces dans l'œuvre d'un Saint-Denis-Garneau et dans les souvenirs de l'époque. On a l'impression d'un immense affaissement de toutes les valeurs. Les quelques hommes dynamiques s'agitent dans le vide. Les politiciens ambitieux et sans convictions exultent, triomphent. La société québécoise, perdue dans le Grand Tout nord-américain, est comme paralysée. Le niveau de l'intelligence a-t-il baissé? La propagande gouvernementale en faveur du retour à la terre était centrée sur l'image de Maria Chapdelaine. On a peine à imaginer la grotesque de ces représentations. Mais les pauvres avaient peur; les riches, peu nombreux, profitaient du système. Notre bourgeoisie sommeillait, désarticulée comme un pantin. Les "retraites" pullulaient. Les âmes étaient toutes tournées vers le ciel. Et pendant ce temps, une masse informe s'acheminait vite vers l'ignorance et les hécatombes de la guerre. En 1922, Jean-Charles Harvey avait sonné l'alarme. Il avait fait paraître un petit roman utopique, consacré à l'indus-

trialisation. Marcel Faure, le héros, avait le vent en poupe et menait son affaire tambour battant. Il l'emportait haut la main sur ses adversaires, créait une cité idéale, réformait l'enseignement, semait le bonheur autour de lui. Comme le fait remarquer M. Guido Rousseau dans son *œuvre romanesque* (1) ce personnage est fils spirituel de Jean Rivard. Ce dernier présidait dans la forêt à la renaissance de la nation française-canadienne; Marcel Faure, dans son usine, figure lui aussi le régénérateur. Jean-Charles Harvey avait choisi de lutter, dans l'esprit du vingtième siècle, contre la déperdition des énergies et pour l'industrialisation. Il s'agissait pour lui de replacer le Québec dans un courant universel moderne, de l'arracher aux sables. On peut se demander si, en supprimant Les *Demi-civilisés*, on n'a pas surtout voulu abattre un empêcheur notoire de danser en rond. On parle de morale, mais il s'agit de pensée. C'est à cause de la condamnation retentissante des *Demi-civilisés* par le cardinal Villeneuve que ce livre a conservé une place dans nos lettres. L'œuvre elle-même est médiocre, sauf pour le frisson érotique d'une sentimentalité vague, et n'offre aucune prise à la véritable critique. Par la voix du cardinal Villeneuve, la classe dirigeante québécoise n'a pas

anathématisé le roman pour des motifs esthétiques, mais comme l'explique fort bien M. Guido Rousseau, parce que Jean-Charles Harvey y défendait l'idée d'une liberté morale. "La liberté des citoyens est la condition première à l'épanouissement social et culturel de notre société." Donc, ce qui a perdu Harvey, c'est son optimisme, l'enthousiasme que l'on trouvait déjà dans Marcel Faure. Il faut noter que ce premier ouvrage avait, lui aussi, fait hausser les sourcils. Les critiques reprochèrent deux choses à Harvey: de trop faire sentir à ses lecteurs à quel point il aimait la femme et surtout, de s'attaquer au système d'éducation québécois. Pourtant, aujourd'hui, ce qui rend touchante la lecture des œuvres de Jean-Charles Harvey, c'est précisément la présence des femmes en chair et en os, qui respirent, qui aiment et qui sentent bon. On voulait bien accepter la volupté de Baudelaire (et les effluves de Victor Hugo) ainsi que la présence de Louise Colet dans le lit de tous les grands écrivains mais il n'était pas permis en 1934, à un romancier de Québec de faire aimer une femme. Aimer, ce qui s'appelle aimer, avec la volupté animale d'un corps heureux. M. Rousseau parle de pudibonderie. Cela existe, et pourquoi pas? Mais la pudibonderie érigée en système devient dangereuse. C'est à cette affectation de pureté

intégrale que s'est heurté le pauvre Harvey, qui croyait, au fond de lui-même, dire des choses acceptables. Il s'était moqué de la société de Québec et avait dévoilé certaines tares de la bourgeoisie régnante. Il aurait mieux valu rire avec lui. Mais l'hypocrisie ne va jamais sans sottise. Homais aurait-il agi différemment du cardinal Villeneuve? Les orthodoxes se protègent toutes de la même façon. Je regarde autour de moi. C'est le règne de ce que l'on appelle la tolérance, le contraire de la pudibonderie. Et pourtant, je constate que je n'aime pas mieux cet excès que l'autre. Le cardinal Villeneuve a eu tort de condamner les *Demi-civilisés*. Il a agi de façon réactionnaire. Mais que l'on tente aujourd'hui de supprimer la pornographie qui est partout; quelle levée de boucliers! Les marchands de saletés auront beau jeu pour défendre leurs intérêts et leurs gros sous. Où se loge le raffinement? Notre pudibonderie était grossière; nos cochonneries le sont aussi. Avons-nous changé? C'est une énigme.

Dans cette affaire, l'homme le plus surpris, ce fut Harvey. Il n'en croyait pas ses oreilles. Et hop! on vous le déboulonna de son piédestal de rédacteur du *Soleil*. Après le mandement cardinalice, le bras séculier. La réaction des pouvoirs religieux et publics correspondait parfaitement à l'image de la so-



ciété québécoise qu'Harvey avait décrite dans les *Demi-civilisés*. Berthelot Brunet ne s'y était pas trompé, lui qui avait vu dans ce roman une œuvre "québécoise en diable". L'ironie suprême fut que les représentants de l'ordre réagirent exactement comme des personnages des *Demi-civilisés*. Harvey avait eu raison.



M. Guido Rousseau a écrit l'un de ces livres qui ne font pas d'embrouille mais qui ajoutent à la connaissance que nous avons de notre histoire intellectuelle. Il vole en rase-mottes, passant d'un document à l'autre, citant sans cesse, ne se permettant aucun jugement qui ne repose sur un texte. Non pas une œuvre de synthèse, mais l'analyse immédiate utile. Il est curieux de constater l'importance des problèmes économiques dans la vie de Jean-Charles Harvey. Il s'agissait, pour un homme comme lui, de faire avancer spirituellement ses compatriotes à l'intérieur d'un libéralisme de bon aloi. Les classes



dirigeantes n'ont pas compris qu'elles avaient en lui un allié intelligent; réformiste si l'on veut, mais aussi anti-révolutionnaire qu'elles. D'une part, Harvey, comme tous les nationalistes de son temps, (et c'est là l'un des traits essentiels du nationalisme français-canadien) voulait reprendre en mains l'économie du Québec, l'arracher à l'état des Américains et de leurs comparses canadiens-anglais; d'autre part, il était anti-communiste. Son dernier roman sera, du reste,

farouchement procapitaliste. On voit qu'il n'y a là rien de bien méchant. Mais l'immobilisme de notre société était tel qu'Harvey eut vite la réputation d'être un dangereux individu, qu'il fallait avoir à l'œil. Son parti lui-même (il était libéral) le désavouait. Son destin souligne la sclérose de la société québécoise avant la guerre. Les hommes étaient littéralement à la merci des humeurs du cardinal et du premier ministre. La bourgeoisie profitait en silence; les pauvres crevaient. Le journal que tenait Ringuelet sera plein (mais quand le lirons-nous?) de détails sur cette époque. Il appartenait à l'opposition silencieuse. Harvey a eu le courage, lui, de dévoiler ses batteries; mais il n'a pas mené la lutte jusqu'au bout. Il s'est vite rangé. Ses idées, à la fin de sa vie, étaient ridicules. Lui aussi, d'une certaine façon il était devenu un demi-civilisé.

(1) Guido Rousseau: Jean-Charles Harvey et son œuvre romanesque, Montréal, Centre éducatif et culturel, 1970.

Pierre Morency, Louis Royer, Jean Royer et Jacques Garneau

Une jeune poésie de printemps

par Jean Guy Pilon

J'écris ces lignes en un jour de soleil. Les feuilles de mon arbre, près de la fenêtre, ont atteint leur dimension normale mais elles sont encore d'un vert tendre. La lumière les traverse et les illumine. Il fait bon.

Il en est ainsi des poèmes que je viens de lire. Ils ont une lumière de printemps, ils sont porteurs de vie, de renouveau, de tendresse aussi. Ils sont clairs et directs, très curieusement voisins et parents. Ils paraissent non pas en livres, mais dans des feuilles de quelques pages à peine comme s'il ne fallait solli-

citer l'attention du lecteur que pour un moment. Lui dire quatre mots à l'oreille et disparaître quelque part dans le printemps. Deux publications, plusieurs auteurs, et Pierre Morency dont on retrouve le nom dans les deux brochures. *Poèmes inédits* est une mince revue consacrée à la poésie. Quatre poètes y donnent des textes: Pierre Morency, Louis Royer, Jean Royer et Jacques Garneau. Un divertissement, oui, mais aussi une affirmation. Un lieu simple et discret de poésie.

Le Poème de la laine et du

torrent de Pierre Morency commence ainsi:

nous étions là depuis le début du monde
nous attendions au quai très profond du désir
balottés par des vagues énormes
nous étions là depuis des millénaires
à la merci de nos rafales et de nos furies
nous étions là depuis toujours
soudain j'ai largué toutes les fibres
et je l'ai appareillée

On retrouve le même poète dans une minuscule brochure intitulée "Poèmes" qu'il partage avec Pierre Bertrand. Il y publie deux poèmes dont l'un "Salut" commence ainsi:

nous ne crèverons pas cette année
l'hiver va prendre son coup de mort
la glace est sur l'âge
et dans la face du froid des bombes
de chaleur font des trous

Pierre Morency qui avait bien établi la qualité de son

lyrisme dans ses livres précédents poursuit ainsi une route de poète qui en fait déjà une des valeurs sûres de la jeune génération.

Si Jacques Garneau et Louis Royer ont moins d'ampleur que Pierre Morency, ils partagent cependant avec lui cette attention au lyrisme, ils illustrent comme Pierre Bertrand aussi, ce nouveau romantisme qui s'affirme de plus en plus dans la jeune poésie du Québec.

Dans un long poème, le Cycle de l'amour où il rend hommage à la famille et à ses composantes, Pierre Bertrand, dans son style qui emprunte encore trop à la prose, proclame sa foi dans les valeurs de vie.

Tous ces jeunes poètes ont opté pour le chant. Leur voix de printemps va s'affirmer: ils ont pris place en poésie.

Jean-Guy PILON

Poèmes inédits, volume I, numéro 1, Jean Royer, éditeur, 198 avenue Royale, Saint-Pierre, Ile d'Orléans, Québec.
Poèmes, éditeur Passe-partout, case postale 29, Saint-Constant, Laprairie.

NOUVEAUTÉS / QUÉBEC

● LE CORPS-SPHERE, CLEF DE LA SYMBOLIQUE CLAUDELIENNE par Léo A. Brodeur: Grâce à l'application méticuleuse de la technique phénoménologique et à une interprétation originale de deux symboles claudéliens dominants, l'auteur démontre d'une manière puissante et convaincante l'unité profonde tant de l'œuvre que de la vie de Paul Claudel. Léo A. Brodeur est professeur agrégé au Département des études françaises de l'université de Sherbrooke. Aux éditions Cosmos.

● LONGUE-HALEINE, récit-poème de Mireille Maurice: l'histoire d'un voilier au travers le fantastique de l'imaginaire. Edition Cosmos.

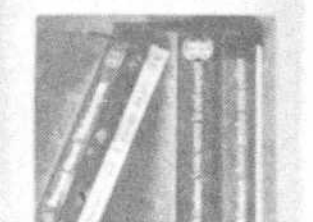
● REVUE ETUDES FRANÇAISES, vol. VI, No 2, mai

1970: au sommaire des articles de Laurent Mailhot ("Le Théâtre de Réjean Ducharme"), Jean-Pierre Duquette ("Structure de l'Education sentimentale"); des poèmes de Gaston Miron; notes et documents par Patricia Smart, Jean Bélanger et Gilles Carrier; les chroniques de Gilles Marcotte, Dominique Noguez et Laurent Mailhot.

COURS D'ÉTÉ
Sessions intensives de 2 semaines dans la céramique, pour débutants et avancés. Excellente nourriture et accommodement.
Pour dépliant écrire
POTERIE ROZYNSKA
Way's Mills, Québec.



FLAMMARION QUÉBEC
475 Blvd PÈRE LELIÈVRE
VILLE VANIER, QUÉBEC 8



EN VENTE DANS
TOUTES LES
LIBRAIRIES

romans

Henri Troyat
Né à Moscou en 1911, il entre à l'Académie française en 1959. J'AI LU a réédité ses œuvres les plus célèbres.



La Lumière des Justes (cinquième roman). En apaisant Nicolas Otavelli, officier du Tsar, Sophie, jeune aristocrate française découvre le charme envoiement et les monstrueux excès de la Russie.

Les compagnons du Coquelicot
La Harynia
La gloire des vaincus
Les dames de Sibérie
Sophie ou la fin des combats

J'AI LU réédite en mars et en avril 1970 Les Eyglétiers (trois romans)
Les amis de Ph. Eyglétier sont loin de soupçonner que, à travers sa carrière de chercheur et de journaliste, sa famille pourrit inévitablement dans l'amoralité, rongée par l'egoisme des parents et la révolte des enfants.
Les Eyglétiers
La faim des linéaires
La malandrie

leur aventure

Tout homme lancé dans une aventure meurtrière y révèle sa nature profonde. La 2^e Guerre mondiale a été l'aventure de notre civilisation. Chaque peuple y a montré le pire et le meilleur de lui-même.



DÉCOREZ VOTRE INTÉRIEUR

EN ACHETANT LA COLLECTION "J'AI LU" VOUS OBTENEZ LES MAGNIFIQUES CUBES BIBLIOTHÈQUES QUI PEUVENT SE COMBINER DE MILLE FAÇONS AU GRÉ DU GOÛT ET DE L'IMAGINATION.

l'aventure mystérieuse

présence des extra-terrestres
les secrets de l'au-delà
les mystères de l'histoire



les civilisations disparues

J'AI LU, LA COLLECTION DE POCHE
LA MOINS CHER AU CANADA.

PROMOTION "J'AI LU" 1970

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ICI RADIO-CANADA.

LE GUIDE DE L'AVENTURE

par DANIEL ET NICOLE BERTOLINO

• Un guide pratique, clair, complet s'adressant aux jeunes et aux vieux qui rêvent de partir à la conquête du vaste monde.

En vente partout à \$2.50 - distribué par le Service des Messageries des Éditions du Jour, 1651 Saint-Denis, Montréal 129 - Tel.: 849-8328



La chronique de Christian Allegre

Claude Fournier par lui-même (ou presque)

Aujourd'hui, la carrière de "DEUX FEMMES EN OR" est irrévocablement entre les mains du public: les jeux sont faits. Mais en ce début de semaine, alors que je me trouvais dans les bureaux de la Société Onyx-Fournier pour rencontrer Claude Fournier, rien ne paraissait moins certain. A voir tout le monde s'affairer à résoudre les problèmes qui, à quelques jours de la première, continuent à se poser, vous finiriez à vous demander si c'est bien ce jeudi... Mais laissons là nos angoisses. On finira bien par retrouver la bobine 6 qui se ballade quelque part entre le laboratoire et le bureau de censure (dit de surveillance). On aura vérifié la bobine 4; et, poste ou pas, on aura envoyé les invitations. Et si les projecteurs du St-Denis fonctionnent normalement, tout ira pour le mieux...

Une première canadienne Mais nous arrivons à soustraire Claude Fournier à cette frénésie ambiante. Le moment est donc venu de lui arracher quelques aveux.

— (condescendant) Vous êtes fatigué?

— Oh, vous savez...

— (malin) Vous pensez à vos prochaines vacances?

Absolument pas. J'ai un projet en cours, un long métrage avec Annie Girardot. Ce sera un film beaucoup plus dramatique que celui que je viens de tourner, mais où on retrouvera des éléments comiques. Il s'agira toujours du couple, avec cette différence qu'il ne sera plus question ici que d'un seul couple beaucoup plus vieux et dégénéré. Je ne sais encore si Annie Girardot sera l'une des vedettes; en tout cas, c'est elle qui produira mon film.

Voilà de quoi vous remettre dans le droit chemin, et vous rappeler qu'ici on ne parle que de cinéma, et pas de l'importance quel que soit, de celui en technique et technico. Car DEUX FEMMES EN OR n'est pas seulement le premier long métrage de fiction de Claude Fournier, c'est aussi la première production canadienne en technique et technico. On ne s'étonne pas de tant d'audace de la part d'un jeune réalisateur, lorsque l'on connaît Claude Fournier. Nous n'oublions pas qu'il a près de trois cent courts métrages ou films publicitaires à son actif (l'on se rappelle encore de la polémique que devait soulever son "dossier Nelligan"). Je lui demande néanmoins de faire rapidement le bilan de cette aventure qu'on devine exaltante.

"Je ne peux pas dire qu'il y ait eu de véritables problèmes techniques qui se soient posés en cours de tournage. Comme j'ai toujours été mon propre caméraman, je craignais qu'en abordant mon premier long métrage dramatique il ne soit difficile d'être à la fois caméraman et réalisateur, d'être derrière la caméra et en même temps de diriger les acteurs. Mais l'expérience que je viens de tenter montre que c'est là une chose absolument faisable."

"J'avais également une certaine inquiétude vis-à-vis du format. C'est le premier film canadien en cinémascope. Au départ, donc, il y avait un certain dépassement; il fallait s'habituer à voir les choses sous un autre rapport, il fallait en quelque sorte réapprendre à cadrer et à remplir l'image. C'est ainsi que lors de la première journée de tournage je me trouvais sur la rue Dorchester, le jour de la parade de la coupe Grey. J'avais là, apparemment, un très beau plan, mais le format cinémascope coupait le haut des bâtiments. Ce sont des problèmes néanmoins qui se sont aplanis avec le temps."

L'homme-orchestre En fait, le seul problème, c'est qu'il a fallu à un certain moment livrer une véritable course contre la montre pour pouvoir lancer le film dès ce printemps, et non à l'automne. Le film s'est donc relativement vite fait. Trente jours de tournage répartis sur six semaines, trois mois pour le monter, et si l'on compte le temps mis pour écrire le scénario on en arrive à un total de huit mois. Ce qui est fort peu. Et l'on comprend Claude Fournier lorsqu'il vous avoue que ce film a été physiquement épuisant. D'autant plus épuisant pour lui, qu'il aura été à la fois co-scénariste, réalisateur, caméraman, et finalement monteur. C'est lui, donc qu'on retrouve aux différents stades de la production. Ainsi, pendant huit mois, il a été en quelque sorte le véritable homme-orchestre. Par souci d'économie? Par égocentrisme? Par méfiance?

— "Non. Ce n'est pas par manque de confiance envers mes collaborateurs. Mais j'ai toujours eu l'habitude d'être le caméraman des films que je réalisais. J'ai donc tout simplement décidé de continuer à l'être pour mon premier film de fiction. Pourquoi? Tout d'abord pour être sûr d'avoir exactement ce que je voulais. Un film, finalement, se fait plus à la caméra qu'à la réalis-

tion, car c'est par la caméra que s'établit un contact direct avec la réalité filmée. En étant mon propre caméraman, j'évitais un intermédiaire inutile."

"En ce qui concerne le montage, c'est un peu le même problème qui se pose. Là aussi il y a un intermédiaire inutile. Et puis, il faut dire que je réalise mes films d'une manière très souple. Je ne suis pas le scénariste d'une façon rigide. Faute d'un script détaillé, il me faudrait continuellement indiquer au monteur ce qu'il devrait faire, alors autant le faire soi-même."

— Si l'on considère les principales étapes de la réalisation d'un film, laquelle vous paraît-elle la plus importante?

— "Il faut dire, qu'après l'effort que demande le tournage d'un film, cela fait du bien de se retrouver tout seul dans une salle de montage; cela dit pour éclairer le personnage. Maintenant, en ce qui a trait au film, ce qui me semble le plus important c'est le montage. C'est là finalement que tout se décide. Et je suis d'autant plus content d'avoir monté moi-même mon premier long métrage que j'ai pu me rendre compte des erreurs de tournage. Ce qui ne manque pas d'être instructif."

— Le fait d'avoir eu à diriger les acteurs (et les participations prestigieuses ne manquent pas, puisqu'elles vont de Donald Lautrec à Raymond Lévesque, et de Gilles Latulippe à Michel Chartrand) alors qu'on se trouve derrière la caméra ne pose-t-il pas des problèmes?

— Cela en a posé aux acteurs qui étaient de me voir derrière la caméra. D'autant plus, que voyant précisément ce qui se passe, je pouvais prendre rapidement des décisions, sans avoir à en référer, au préalable, avec la caméraman. Et puis, il faut bien dire que je suis un réalisateur laconique. Je n'aime pas trop parler; aussi j'explique une scène le plus brièvement possible, et de moins en moins à mesure que l'acteur entre dans la peau du personnage. Mais le plus grave c'est que je ne suis pas du genre capoteur, ce qui est assez dur pour certains. Finalement, si je devais me définir, je dirais que je suis un metteur en scène assez laconique et rigide."

Un film drôle et sexy Mais qu'en est-il de "DEUX FEMMES EN OR"? Certes, il est pour le moins hasardeux de discuter d'un

film qu'on n'a pas encore vu — fut-ce avec son réalisateur. Aussi nous contentons-nous de demander à Claude Fournier d'où lui est venue l'idée des "deux femmes en or".

Avec une franchise qui pourrait surprendre, il m'avoue que le scénario répondait à plusieurs nécessités. On ne demande pas, en effet, à des producteurs, d'investir 225,000 dollars (ce qu'il a coûté les "deux femmes") sans les convaincre de la rentabilité du projet. ("L'industrie privée inculque un certain sens des réalités", me fait remarquer Claude Fournier). Or, il n'est pas nécessaire d'être un expert en étude de marché pour s'apercevoir qu'il ne saurait être sujets plus rentables à Montréal que celui à base de nudité. "Mais, tient-il à préciser, je n'ai pas essayé de faire un film érotique; disons que c'est un film drôle avec des éléments sexy."

"Maintenant, continue-t-il, pourquoi avoir choisi un sujet de banlieue? Tout simplement parce qu'il contient des éléments qui m'intéressent, entre autres la possibilité d'observer les mœurs des gens dans un milieu relativement fermé et de pouvoir ainsi faire une étude des relations des couples mariés."

Or l'on sait l'importance qu'a pris récemment le couple dans un certain cinéma de divertissement à l'érotisme plus ou moins marqué. De ce duo, que de situations cocasses et scabreuses ne peut-on pas faire naître! Mais qu'en est-il au juste pour Claude Fournier?

"Mon intérêt pour le couple, me dit-il en riant, me vient, peut-être, de ce que la majorité de mes ennemis proviennent de cette notion de couple. Mais c'est aussi, poursuit-il, que dans les problèmes pas trop sérieux que la majorité des gens ont à affronter c'est le plus fréquent."

On pourrait s'étonner de voir les problèmes qui peuvent surgir entre un couple considérés comme pas trop sérieux, mais le temps n'est pas à la polémique. Et nous revenons à ce sujet tabou qu'est l'érotisme.

Mais Claude Fournier re-

Actualité religieuse

En collaboration, les catholiques hollandais, DDB, Bruges 1969, 212 pages.

Sorti des presses, il y a déjà quelques mois, cet ouvrage collectif nous livre un dossier sur ces catholiques controversés que sont les Hollandais. Au lendemain des événements que l'on sait, il est précieux pour bien les connaître. Tous les auteurs sont hollandais.

Ecriture sainte

J. Steinmann, Job, témoin de la souffrance humaine, coll. Foi vivante, éd. du Cerf, Paris 1969, 126 pages.

L'auteur a voulu remplacer le livre de Job dans la pensée et la littérature religieuse d'Israël.

En or ou en plaqué

On se pressait ferme, jeudi soir, au Saint-Denis, pour assister à la première de DEUX FEMMES EN OR. Une publicité adroitement faite avait laissé miroiter la présence de scènes piquantes et de drôleries de tous genres; le public n'a pas été déçu. Et apparemment, il en est sorti satisfait, rassuré aussi. Qui osera encore prétendre que nous ne savons pas faire du cinéma de divertissement? Personne, sûrement. Après "Deux Femmes en Or" on se révèle à la hauteur de la tâche. Cela dit, on ne peut masquer de se poser de graves questions.

Claude Fournier, dans l'interview qu'il nous accordait, déclarait avoir voulu faire un film "drôle". Les éléments comiques ne manquent pas, en effet, et je dirais même qu'il utilise souvent les éléments qu'il a sous la main pour créer un comique de situation des plus heureux. Mais que dire d'un film qui se réduirait ainsi à une suite de sketches, plus ou moins raccordés entre eux. Car "Deux Femmes en Or" c'est cela; une suite de sketches qui se veulent drôles (et le plus souvent le sont) et où, pour être bien sûr de la rentabilité du film, on s'est employé à déshabiller systématiquement toutes "les petites québécoises" qui passaient devant la caméra de Claude Fournier. A certains moments, on se croirait revenu tout simplement au temps de "Valérie", sans plus. Une "Valérie" en scope et en couleurs. Ainsi, si la forme s'améliore constamment (et cela est heureux), le contenu, lui, reste aussi indigent (et cela l'est moins).

Claude Fournier nous disait que son film n'était pas un film érotique. On lui saura gré de cette précision. Car "Deux femmes en or" n'est pas un film érotique. Déshabiller systématiquement acteurs et actrices n'a finalement rien d'érotique. On tombe ici dans la vulgarité la plus plate, dans le voyeurisme le plus abject, parce que gratuit, purement inutile. Mais faut-il que le public soit à ce point sévère pour qu'il accepte pendant plus d'une heure de temps cette ronde des livres qui donnera prétexte à nos femmes de déboutonner robes et corsages.

Et c'est dommage, car les premières vingt minutes laissent prévoir autre chose que cet immense tour-de-tout, ou il semblerait qu'on aurait voulu tout y mettre de peur de rater son coup, de peur de ne pas accrocher tous les publics. Claude Fournier arrive pourtant, au départ à cerner fort adroitement cette atmosphère si particulière de la vie de banlieue. Mais il semblerait qu'on a le soufflet court. Il n'y aura donc aucune évolution dans la psychologie des personnages. Ils sont là, construits tout d'une pièce, immuables. Et après ça, on ira prétendre qu'on a voulu faire une étude des couples de banlieue. On saute de séquence en séquence, de drôlerie en drôlerie, de nu en nu, sans pour autant faire progresser le récit. Et comme un film doit bien avoir une fin, et qu'on a déjà fait passer une heure et demie, on opérera une astucieuse queue de poisson, qui vous rappellera que tout fini pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Et c'est cette prétendue philosophie qui est finalement dangereuse. Car si c'est de quelqu'un qu'on se moque ici, c'est bien du spectateur. Pourquoi vouloir faire prendre, en effet, pour étude vague, sociologique, ce qui n'est en fait que recettes basement commerciales. Pense-t-on vraiment pouvoir sortir le cinéma québécois de son isolement en se lançant dans une surenchère sexuelle? Il faut espérer que non.

Pour revenir à Claude Fournier, il faut regretter de voir tant de talents perdus dans ce vaudeville. Monique Mercure sait être drôle; Louise Turcot manque affreusement de naturel, et si elle sait fort bien dégrader son corsage, elle semble affreusement gênée dès qu'elle a à dire deux mots; Donald Pilon a de la présence; et Marcel Sabourin joue avec art mais trop trompé. Maintenant on n'a plus qu'à espérer voir le cinéma commercial s'engager sur d'autres voies.

Lors de la présentation des vedettes, le président de l'Association des livreurs du Grand Montréal est venu remettre un trophée à chacune des "deux femmes en or", Monique Mercure et Louise

Turcot, et les nommant; par même occasion, membre honoraire de l'Association. J'ignore qui a eu l'idée du "gag", mais il faut avouer qu'il est excellent. Car, finalement, c'est la seule distinction que mérite le film.

J. P. T.

théâtre du rideau vert
Du MARDI AU SAMEDI à 20 h 30
DIMANCHE 19 h 30

4 pièces sur jardin

Comédie de Barillet et Gredy
En vedette
DENISE PELLETIER et GUY HOFFMANN

4664 rue ST-DENIS
MÉTRO LAURIER
Réservation : 844-1793

Aujourd'hui, matinée 16 h 45
Soirée 20 h 45
Dimanche 19 h 45

tnm LE PRIX
d'Arthur Miller
adaptée par Thierry Maunier

avec Claude Dauphin
Jacques Godin
Monique Miller
Gérard Poirier

Réservations: 849-9371
THÉÂTRE PORT-ROYAL
PLACE DES ARTS
MONTREAL 129 TEL 842-2112

La chanteuse Diane Landry
En vedette jusqu'au 30 mai
Nick Martin et son orchestre
Danse continue
Réservations: 861-3511
Du lundi au vendredi, aucun frais de couvert.
Le samedi, \$4.00 seulement.

La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

CHANTAL RENAULT
l'apprentissage de la sexualité
DANIELLE QUINCY

l'initiation
CARTES DE L'ÂGE D'OR ACCEPTÉES
17e SEMAINE!
Le PARISIEN
CINÉMA
PARISIEN 10.00, 11.30, 1.25, 3.25, 5.10, 7.30, 9.35
VERDUN 12.00, 14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.00, 24.00, 26.00, 28.00, 30.00, 32.00, 34.00, 36.00, 38.00, 40.00, 42.00, 44.00, 46.00, 48.00, 50.00, 52.00, 54.00, 56.00, 58.00, 60.00, 62.00, 64.00, 66.00, 68.00, 70.00, 72.00, 74.00, 76.00, 78.00, 80.00, 82.00, 84.00, 86.00, 88.00, 90.00, 92.00, 94.00, 96.00, 98.00, 100.00

fuse énergiquement cette étiquette d'érotique qu'on se serait tenté d'accrocher à son film. "C'est avant tout une comédie. C'est-à-dire que les éléments drôles désamorcent constamment l'érotisme des situations. Car, finalement, les scènes les plus drôles sont celles qui seraient normalement qualifiées d'érotiques. Dans "DEUX FEMMES EN OR", les personnages ne se prennent pas au sérieux, alors comment voulez-vous que nous, nous les prenions au sérieux?"

Cet élément comique surprendra. D'autant plus qu'il dénote singulièrement sur la production québécoise actuelle. "Si j'ai voulu faire un film drôle, c'est que je n'aime pas les gens qui se prennent au sérieux. D'ailleurs les Qué-

bécois sont, dans la vie, généralement drôles. Ce n'est que lorsqu'ils se mettent à créer qu'ils deviennent horriblement sérieux. Mais ce film n'est pas à proprement parler une comédie, car il reste très près de la vie, avec juste une pointe d'exagération."

— (insidieux) Qu'est-ce qu'un film commercial?

— "C'est un film qui se vend. Et tous les bons films se vendent, me dit-il, relevant ainsi le défi. Je ne crois pas à cette notion de films maudits. Si le public les refuse c'est que, à 90 pour cent, ils ne méritent pas d'être vus. C'est rare, finalement, qu'un bon film ne marche pas. Il ne faut pas oublier que faire un film c'est un métier de communication populaire. Si par nature on est hermétique, je ne

VIVRE... LA MORT!
DANIEL PILON
Geneviève Deloir
UN FILM DE Gilles Carle
EN COULEURS

RED

9e SEMAINE
10.35 - 12.45 - 2.55
5.05 - 7.20 - 9.35
Der. prog. complet 9 h

UNE PRODUCTION DE L'OFFICE DU FILM DU QUÉBEC
LES CANOTS DE GLACE, COULEURS
CAPITOL
890 STE-CATHERINE O. 846-4828

2e semaine "ALLEZ VOIR CE BEAU FILM, IL VOUS CONCERNE TOUS"
le temps de vivre
MARINA VLADY
BERNARD PAUL

ELYSÉE
19e SEMAINE
more

FORUM du 25 au 31 MAI
Dimanche inclus
Lundi au vendredi : 25 au 29 mai, 2.30 et 8 p.m.
Samedi - 30 mai, 10 a.m. - 2.30 et 8 p.m.
Dimanche - 31 mai, 1.30 et 4.30 p.m.

SHRINE CIRCUS
Séances réservées
présentement en
vente \$3.00 et \$2.50
Admission générale
en vente le 25 mai
Adultes \$1.75 - Enfants 75¢

ORCHESTRE de CHAMBRE McGill
Chef d'orchestre: Alexander Brott
ÉGLISE NOTRE-DAME DE BONSECOURS
400 rue St-Paul est
Vieux Montréal

Soliste: GABRIELLE LAVIGNE, contralto

Concerto Grosso
Stabat Mater
"Erbarme Mich"
Monade

Corelli
Vivaldi
J.S. Bach
Pepin

DIMANCHE, le 31 MAI à 8h30 p.m.
Billets: renseignements 935-4955
ou au International Music Store,
1334 Ste-Catherine, ouest

EN PROLONGATION
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINS

"AUX YEUX DES HOMMES"
(FORTUNE AND MEN'S EYES)
de JOHN HERBERT adaptée par RENÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD

AVEC... JEAN LECLERC, ANDRÉ BERNIER,
JEAN-DENIS LEDUC, HUBERT GAGNON, ROGER GARAND

DÉCORIS: MOUSSEAU
RÉSERVATIONS: 845-7277

VERTIGINEUX - EXUBÉRANTS - FABULEUX
LES DANSEURS Moiseyev
100 artistes
avec orchestre symphonique

18, 19, 20, 21, 23, 24 et 25 JUIN
Matinée: Dim. 21 JUIN
SOIRS: \$3. - \$4. - \$6. - \$7. - \$8.50 - MAT: \$2.50 - \$3. - \$5. - \$6. - \$7.

Billets en vente: Place des Arts, CCA, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol)
CHARGÉ: Ed. Archambault, 5000, Ste-Catherine, Ecole de Conduite
Métro Station Métro Longueuil, Coiffe Populaire, Maisonneuve, 4200
Adams, Fontainebleau, 5300, e. Sherbrooke, Hoffmann, 1472, Paul, Charlebois, 2115, e. Jean-Talon, Galoppeur, 1480, e. Fleury, Imp. C.A. 5975, Monk-Atlantic-Pacific Travel, 4950 Queen Mary, Bonder's, 1188, a. Bernard, Universal Star, 4617 Ch. des Sources, D-des-O. Pharm. Nucleo, Centre d'achats Laval et Le-Perron, Aub. du Couperon, 176 St-Eustache.

Réservations à CCA: 932-2171

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec)

crois pas qu'on a choisi le bon métier. On ne peut pas faire abstraction des réactions. Mais c'est finalement par le contact avec le marché qu'on en arrive à plus de réalisme dans la réalisation des films".

Voilà une petite vérité qui ne plaira pas à tout le monde. Mais en est-ce une?

SAMEDI 23 DIM. 24 mai 3.00-7.00-9.00 p.m.
EN COULEURS
SIDNEY POITIER
JOANNA SHIMKUS
"L'HOMME PERDU"

AUDITORIUM BRÉBEUF
STATIONNEMENT GRATUIT
COLLEGE JEAN DE BRÉBEUF
5675 AVE. DECELLES

Salle Renoir
en français
BUTCH CASSIDY et le SUNDANCE KID
7.30 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 731-6060

Salle McLaren
17e SEM.
EN FRANÇAIS
easy rider
EN COULEUR
7.30 - 9.30

CINÉMAS GRIMCO AMUSEMENT
un film de PIER PAOLO PASOLINI
"PORCHERIE"
SEMAINE 1.30-9.30
JIMANCHE 1.30-3.30-5.30-9.30
FESTIVAL 1206 E. STE-CATHERINE
525-8600

Aussi: "The painter and his model"
1970! l'œuvre de FLAUBERT
adaptée librement pour l'écran
Madame Bovary
JEAN-TALON - 731-7000
MAISONNEUVE - 525-2174
FLEUR DE LYS - 288-7303

UNE TRAGÉDIE TROUBLANTE
OÙ LES SENTIMENTS SE SONT RÉVÉLÉS TROP FORTS
LES BICHES SVEDOISES
CANADIEN 523-5180
PLAZA 274-6155

Canadian Concerts & Artists Inc.
Étant donné la possibilité de la grève des postes, nous ne pouvons adresser à notre clientèle la documentation sur notre prochaine saison. Cependant, aussitôt la livraison postale rétablie, cet envoi sera complet. Entretemps, nous annonçons immédiatement nos quatre séries d'abonnement pour la saison 70-71.

4 SÉRIES D'ABONNEMENT
Saison 1970-71

• **SÉRIE CLASSIQUE** •
SÉRIE CLASSIQUE: 8 concerts et 1 opéra: Émil GILLES (5 oct.) - GROUPE BACH ARIA (7 déc.) - ORCHESTRE DE CHAMBRE BACH (7 jan.) - Éloise SHAFFER et Hephzibah MENUHIN (flûte et piano - 25 jan.) - Vladimir ASHKENAZY (1 fév.) - Victor TRETYAKOV (15 fév.) - Nelson FREIRE (23 fév.) - Artur REBSTEIN (12 avril) - LA BOHÈME (9 nov.) ou CARMEN (1 mars).
Prix pour les neuf: \$56.00 - \$47.00 - \$36.00 - \$27.00 - \$21.00

• **SÉRIE BALLET ET OPÉRA** •
SÉRIE BALLET ET OPÉRA: BALLET DU XXe SIECLE (Maurice Bejart - 21 sept.) - FOLKLORICO DE MEXICO (22 oct.) - MAZOWSZE (11 mars) - BOLSHOI (15 avril) - LA BOHÈME (9 nov.) ou CARMEN (1 mars).
Prix pour les cinq: \$35.00 - \$29.00 - \$22.00 - \$16.00 - \$12.00

• **SÉRIE POUR LA FAMILLE** •
SÉRIE POUR LA FAMILLE: Matinées les dimanches à 2.30 p.m. CIRQUE DE MOSCOU SUR GLACE (13 sept.) - FOLKLORICO DE MEXICO (25 oct.) - MAZOWSZE (14 mars) - BALLET BOLSHOI (18 avril) - et une représentation à 7.30 p.m. par LES PETITS CHANTEURS DE VIENNE (14 jan.).
Prix pour les cinq: \$20.00 - \$17.00 - \$14.00 - \$11.00 - \$8.00

• **SÉRIE AU CHOIX** •
SÉRIE AU CHOIX: Vous pouvez choisir 9 concerts et attractions dans la liste ci-dessous. Veuillez ajouter à cette liste le CIRQUE DE MOSCOU SUR GLACE (10 sept. au soir) et PAUL MAURIAT ET SON ORCHESTRE (24 nov.).
Prix pour les neuf: \$62.00 - \$52.00 - \$40.00 - \$29.00 - \$22.00

LE CIRQUE DE MOSCOU SUR GLACE sera présenté à l'ARENA MAURICE RICHARD. Tous les autres concerts et spectacles seront présentés à la Salle Wilfrid-Pelletier de la PLACE DES ARTS.

COMMANDES DES MAINTENANT
Les commandes sont acceptées DES MAINTENANT et seulement à Canadian Concerts and Artists (CCA), 1822 rue Sherbrooke ouest (au sous-sol), avec chèque, mandat-poste ou Chex. Ouvert du lundi au vendredi, de 9 a.m. à 6 p.m. et le samedi de 9 a.m. à 5 p.m.
932-2171

Prague belle et triste

par François Barbeau

On dit que Prague est l'une des plus belles capitales d'Europe. C'est vrai. Elle possède tous les attraits et quelques défauts: une rivière, la Vltava (prononcez Veltava), sept collines, un château, d'innombrables clochers, des chefs-d'œuvre d'architecture romane, gothique, des monu-

ments splendides, des boulevards bien larges et bordés d'arbres impossibles aux sauts qui ont agité la Tchécoslovaquie, des ruelles sombres aux pavés inégaux, des rues neutres de vie mais jamais de style, une foule dense, toujours pressée, mais jamais souriante, une circulation au-

tomobile bien ordonnée, obéissant militairement aux gestes et aux sifflets tyranniques des agents de police, de vétustes tramways qui transportent leurs grappes de passagers en faisant tinter leur clochette pour se donner une illusion d'importance, des jardins et des parcs bien ordonnés, pro-

pres, ombragés d'arbres fruitiers, égayés parfois de fontaines mais jamais de rires et de cris d'enfants.

La ville entière de Prague est un monument historique. Au hasard d'une promenade, qui mène inévitablement à la place Mala Strana, on peut admirer l'église St-Nicholas, construite en 1704, au clocher si élancé et à la coupole si massive qu'on s'interroge sur l'équilibre de ces proportions. En tournant la tête, le regard s'arrête sur une maison historique, où fut décidée en 1618 la défenestration des gouverneurs impériaux de la ville, prélude de la guerre de Trente ans.

Un peu plus loin, dans la première église baroque de Prague, l'église de Notre-Dame de la Victoire, repose une modeste figurine de cire connue dans le monde entier: l'Enfant Jésus de Prague.

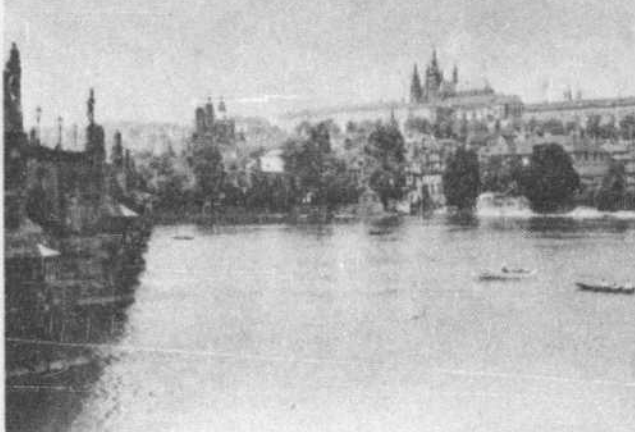
Le p'tit Jésus de Prague, comme il est connu ici, est une œuvre de la Renaissance espagnole apportée à Prague au milieu du 16^e siècle par une noble espagnole, Maria Manrique de Lara, qui l'avait reçue en cadeau à l'occasion de son mariage à un gentilhomme tchèque. Cette bonne dame légua l'Enfant Jésus à sa fille qui l'offrit, en 1628, au monastère des Carmélites. Ce n'est qu'en 1655, après qu'on lui eut attribué des pouvoirs miraculeux, que la statuette fut ornée de perles et de pierres précieuses. A peine plus grand qu'une poupée, l'Enfant Jésus de Prague possède une garde-robe bien garnie et est revêtu de parures diverses selon le calendrier liturgique.

Une autre intersection, banale en apparence, est celle où Reinhardt Heydrich fut assassiné en mai 1942 par la Résistance, attentat qui fut puni des représailles les plus terribles contre les Pragois et notamment les habitants du village de Lidice, complètement anéanti, le mois suivant, par les forces de la Gestapo et les SS.

Il faudrait parcourir Prague à pied des heures durant pour voir la totalité de ses monuments, de ses vieilles pierres. Des points sont plus intéressants que d'autres.

La tour de l'hôtel de ville, sur la Place de la vieille ville, est l'un de ces points où s'agglomèrent les touristes. Le principal attrait de cette tour de 220 pieds n'est pas son âge, mais l'horloge astronomique qui l'orne depuis le début du 15^e siècle et qui aux heures donne un spectacle goûté des amateurs de curiosité: deux lucarnes s'ouvrent à l'instant où sonnent les cloches et l'on y voit défiler des statuettes des apôtres du Christ. Une autre statuette s'anime, celle qui représente la Mort, et puis d'autres représentant un Turc, un mendiant et un prodige.

L'horloge proprement dite est composée de deux parties. La première indique les mou-



vements du soleil et de la lune ainsi que l'heure; la seconde montre les jours de la semaine et les mois de l'année. La légende veut que les édi-les de Prague, une fois l'horloge mise en place, firent crever les yeux de son constructeur pour s'assurer l'exclusivité d'une telle merveille. Pour se venger, le malheureux dégrada le mécanisme de son chef-d'œuvre, construit longtemps avant que Christophe Colomb ne s'embarque à la découverte de l'Amérique.

C'est à Prague que l'on trouve le plus intéressant cimetière juif au monde. On peut se demander ce qu'un cimetière peut avoir d'intéressant: il faut voir celui des Juifs de Prague pour comprendre.

Par un soir de brouillard, pas même le soldat russe le plus brave ne voudrait s'y promener... Y sont ensevelis, par couches superposées, jusqu'à 10 en certains endroits, près de 20.000 Juifs, entre des arbres tordus et rabougrés, dans un terrain minuscule, que le soleil ne touche qu'accidentellement.

Ce cimetière se trouve dans le ghetto de Prague. A l'époque, les Juifs y étaient presque prisonniers et, l'espace leur étant mesuré jusqu'à la moindre parcelle, ils n'avaient que ce lieu de sépulture pour leurs morts. Quand toutes les fosses étaient occupées, ils recouvraient le sol d'une épaisse couche de terre, remettaient en place les pierres tombales pour ne pas qu'elles disparaissent sous ce remblayage, et ensevelissaient leurs défunts dans la nouvelle couche de sol.

Plus de 12.000 pierres tombales reposent maintenant dans ce cimetière penché à tous les angles, les unes usées par le temps, les autres ayant résisté plus facilement à l'érosion.

Si on fait exception des pierres tombales gothiques du 14^e siècle qui ont été déplacées dans ce cimetière après 1350, la plus vieille pierre tombale qu'on y trouve actuellement est celle du poète Abigdor Karo, enseveli en 1439.

Le plus important édifice-musée de la capitale tchécoslovaque est le château de Prague, qui domine la ville du haut de la colline.

Le château a été construit sur les ruines d'un château-forteresse occupé au 9^e siècle par les princes tchèques. Le château servait à l'origine à défendre la ville. Il sert maintenant de résidence au président de la République populaire tchécoslovaque et à ses invités. Certaines sections du château sont ouvertes aux visiteurs et renferment des trésors artistiques incomparables.

La majorité de ces trésors reposent dans la cathédrale de St-Guy construite dans l'enceinte du château, la plus importante église de Prague. Une promenade qu'il faut faire et refaire à Prague, à toutes les heures de la journée, c'est la traversée du pont Charles qui enjambe la Vltava sous les flèches du Château.

Le pont Charles est à juste titre considéré comme l'un des joyaux de Prague. Sa construction a été entreprise en 1357 et, à quelques exceptions près, rien n'a été changé aux travaux accomplis à cette époque.

Le pont est bordé d'une trentaine de monuments datant pour la plupart du 17^e et du 18^e siècle et qui, selon les connaisseurs, n'ont pas beaucoup de valeur artistique, sinon celle d'avoir été mis en place avec un souci des proportions et du coup d'oeil qui leur donne une grande valeur esthétique. Il faut voir le pont au soleil levant, au soleil de midi, à la nuit tombante et en pleine nuit pour juger comment un éclairage peut changer l'aspect d'un monument de cette importance.

La ville toute entière regorge de perrons, de statues, de musées, de parcs, de techniques, de la littérature ou d'histoire juive. Les églises, les temples, les chapelles et monastères, les synagogues sont nombreuses.

Les restaurants, assez intéressants, jouissent souvent d'une réputation surfaite, disent les Pragois, qui sont d'accord toutefois pour vanter les mérites de leur bière, la vraie, l'authentique Pilsener, et de leurs alcools comme le Slivovice. Le porc est souvent au menu. Par contre, le jambon de Prague, dont la réputation n'est plus à faire, est vraiment ce que les gourmets valent.

Les musiciens et musiciens seront choqués à Prague,

ville qu'a chanté Frédéric Smetana, ville pour laquelle Mozart a composé son Don Juan, où Liszt, Gluck, Beethoven, Berlioz, Wagner, ont joué leurs œuvres, de même que Tchaikovsky, Chopin et évidemment Anton Dvorak.

Prague, qu'on découvre avec plaisir, avec étonnement et enchantement est une ville qu'on quitte avec soulagement. A cette plus belle des capitales européennes, il manque un sourire, un peu de vie, de gaieté, de couleurs, de goût de vivre.

Les visiteurs occidentaux y remarquent la présence de militaires, de policiers en plus grand nombre qu'ailleurs ce qui peut être crispant. Dans les restaurants, dans les bars, tous les clients ont l'air de compléter, de médire du régime qui les tient dans une main de fer. On chuchote, on murmure, on ne hausse pas la voix comme dans d'autres pays quand des hommes se réunissent pour boire un verre.

Les boutiques sont mal garnies. Le chasseur de souvenirs n'a pas beaucoup de choix, surtout s'il ne veut pas acheter de cristal de Bohême. Il ne lui reste qu'à acheter des

bijoux, des grenats surtout, qui sont magnifiques et peu coûteux, des sacs à main de pierres qui sont une spécialité de Tchécoslovaquie, et quelques rares objets d'artisanat qui sentent la production à la chaîne.

Par contre, les hôtels sont assez bons. Ceux qui n'aiment pas le dépaysement seront soulagés d'apprendre que Hilton a un hôtel en chantier à Prague.

Air Canada, depuis le début du mois, a ajouté Prague à ses ports d'escale européens, et la compagnie aérienne

tchécoslovaque CSA dessert depuis mai Montréal.

Voyager par CSA, c'est commencer son voyage en Tchécoslovaquie en montant dans l'avion. Le menu, l'atmosphère, les hôtes ne sont pas de notre monde. L'avion, de fabrication soviétique, est confortable, les pilotes aussi habiles que d'autres. On n'y montre cependant pas de films.

Au retour, si on a choisi Air Canada, on constate qu'il fait bon retrouver ces choses indéfinissables qui font qu'on se sent chez soi.

SAUF-CONDUIT par Éloi de Grandmont

Monaco: petit État au bord de l'eau

Quel vilain défaut! On croit: seul ce qui est "grand" mérite admiration. "The big-gest!" O erreur! En Europe, il n'y a pas de plus petit État que l'Etat de Monaco. (Bien sûr, on objectera qu'il y a l'Etat de la cité du Vatican mais, pour parler comme on parle aujourd'hui, avouons que ce n'est pas un Etat comme les autres!) On prétendra également que l'Etat du Liechtenstein, principauté d'Europe centrale, a droit au titre. Tout dépend du point de vue.

Côté territoire, le Liechtenstein est plus grand que Monaco, sans discussion. Côté population, Monaco est plus grand que le Liechtenstein, sans discussion.

Chiffres: Liechtenstein. Superficie: 61 milles carrés. Population: 15.000 habitants.

Monaco. Superficie: moins d'un mille carré. Population: plus de 20.000 habitants.

J'ai fait une équation comparative superficie-population pour en arriver à déclarer sérieusement que Monaco était le plus petit Etat d'Europe.

Je sais tout de suite que certains voyageurs ne seront pas d'accord. La principauté catalane d'Andorre a droit au titre. J'ai hésité longtemps, d'autant plus que j'en ai eu un peu de l'Andorre. Population: 12.000 habitants. Superficie: 180 milles carrés. Mais du fait que les deux cosuzaïns sont le président de la République française et l'évêque d'Urgel, je n'ai pas cru devoir considérer Andorre comme un Etat. Ça m'a fait beaucoup de peine!

Reste le cas de la république indépendante de Saint-Marin, en italien San Marino, la plus ancienne république d'Europe ou plus précisément le plus ancien Etat républicain. On le dit. Population: 17.000 habitants. Superficie: 24 milles carrés. Si je reprends mon équation comparative superficie-population, Monaco gagne! D'ailleurs on gagne toujours à Monaco.

Un mot à propos de San Marino, qu'il ne faut pas manquer de visiter quand on voyage dans le nord de l'Italie. Le chemin à prendre part de Rimini. Les trois forteresses crénelées ont grande allure; elles sont bâties sur un roc très élevé. Son histoire est riche des souvenirs du Pape Pie II, de Malatesta, de César Borgia et, plus près de nous, de Garibaldi.

Les voyageurs sages et curieux ont intérêt à visiter, aussi, les petits pays.

Et nous voici à Monaco.

La partie "glorieuse" de Monaco donne

sur la Méditerranée, qui a toujours été la mer des amours et des grandes méditations, en somme la "mer qu'on voit danser le long des golfes clairs" (merci à Charles Trenet).

A l'arrière de Monaco, c'est la France, département des Alpes-Maritimes, sur la Côte d'Azur.

Les Phéniciens et plus tard les Grecs eurent à Monaco un temple consacré à Héracles. Les auteurs latins font mention d'un "Monœci Portus", mais les origines du nom de Monaco demeurent incertaines. Ce qui semble moins nébuleux, c'est que la famille des Grimaldi prit possession de Monaco en 1070. Les Grimaldi venaient de Gênes.

Tous les princes qui se succédèrent étaient des Grimaldi. Ainsi on vous dira que le prince Rainier est un Grimaldi, ce qui n'est pas vrai ou ce qui est à moitié vrai. Voici comment les choses se sont passées. En 1731, le prince Antoine Ier, qui n'avait pas d'enfant mâle, laissa la principauté aux mains de sa fille Louise-Hippolyte, laquelle avait épousé Jacques de Goyon-Matignon, comte de Torigny. Pour des raisons politiques ou sentimentales, il abandonna son nom et prit celui de Grimaldi. La dynastie continuait. Le prince actuel, Rainier III, par ailleurs, est fils de la princesse Charlotte-Louise-Juliette et du prince Pierre, comte de Polignac. On commence à perdre de vue les Grimaldi! Pour la joie de nos yeux et pour le bonheur des Monégasques, Rainier épousa une belle actrice américaine, Grace Kelly. Et ils eurent de charmants enfants.

J'ai oublié de dire que le comte de Polignac avait, lui aussi, par ordonnance souveraine (mars 1920), changé son nom en celui de Grimaldi!

Quelques précisions: Pluie. Des mois entiers sans pluie, même en hiver. En été, une fois tous les trois ans.

Température. L'hiver est doux. Pas de grandes chaleurs en été.

Le jeu. Deux casinos. Monte-Carlo, que vous devez prononcer "montécarl".

Industries légères, cela va de soi. Musées. Opéra. Ballets. Théâtre. Et les timbres.

Ce n'est pas à Monaco que l'on ferait une grève des services postaux!

LES BERMUDES, UN MONDE DE DOUCES FOLIES...



\$273*

7 jours et 6 nuits de vacances ensoleillées, prix du passage, de l'hôtel et des repas compris!

Cet été, volez vers un monde de douces folies! Volez vers les Bermudes.

Pratiquez là-bas vos sports favoris, le golf, la pêche sous-marine, la voile ou le vélomoteur. Sirotez une boisson de fruits dans des jardins aux fleurs exotiques multicolores ou reposez-vous sur des plages de sable rose. Dansez la nuit sur la plage, aux rythmes enflammés du limbo et du calypso.

Cet été, un vent de douces folies souffle sur les Bermudes. Les jets

d'Air Canada volent de Montréal vers les Bermudes tous les vendredis et samedis et, de Toronto, tous les jours de la semaine. Demandez à votre agent de voyage plus de renseignements sur nos voyages à forfait dont le prix comprend le passage en classe économique, le transport entre l'hôtel et l'aéroport, la chambre d'hôtel avec bain (2 personnes par chambre), le petit déjeuner et le dîner!

*Le prix de l'hôtel pourra varier selon le tarif des chambres disponibles.

AIR CANADA

Notre affaire, c'est tout le monde.

Bureau de vente des billets: Place Ville Marie, 7116, rue St-Hubert et Place Bonaventure



À vous la belle vie des vacances... avec les tours "avion-autocar" Sabena.

ID-23-570

J'aimerais — sans aucun engagement de ma part — recevoir de la documentation concernant les tours "avion-autocar":

Scandinavie et Russie (197-157) ☐

Randonnée Européenne (107-157) ☐

Istanbul et les Balkans (107-157) ☐

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Agent de voyages _____

Scandinavie et Russie
À compter de
\$683*

Votre chance de voir "l'autre" Europe. Vous faites la Belgique, la Scandinavie, la Russie, la Pologne et l'Allemagne. Trois semaines de maximum, en tout confort. Un beau tour!

Randonnée Européenne
À compter de
\$599*

Un voyage romantique, plein de charme et de soleil. La Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la France et l'Angleterre. Trois semaines mémorables entre toutes!

Istanbul et les Balkans
À compter de
\$631*

Trois semaines de découvertes dans un monde vraiment différent. Les splendeurs de Prague, Budapest et Bucarest. Le charme oriental d'Istanbul. Visites à Sofia et à Venise, "reine de l'Adriatique".

SABENA Pour plus de service

LIGNES AÉRIENNES BELGES

MONTRÉAL 3, Place Ville-Marie

QUÉBEC 500 est, Grande Allée

OTTAWA 91 Sparks St.

TORONTO 93 Yonge St.

WINNIPEG Daylon Bldg, Rm. 307 323 Portage Ave.

VANCOUVER Burrard Bldg 1030 Georgia St. W.

L'OEIL SUR LES ROUTES

Portugal, pays où l'on revient

Il y fait beau. Tourné vers l'Atlantique, le Portugal est très ensoleillé, mais ne connaît jamais les lourdes chaleurs immobiles et déprimantes de certains climats. Le soir ramène toujours la fraîcheur et le paysage est vert en toutes saisons.

Ses 500 milles de littoral offrent un grand choix de plages, les unes très élégantes, les autres presque sauvages encore, des ports de pêche grouillant de vie, des rades abritées, des falaises fouettées de vent tonique ou des eaux calmes propices à tous les sports nautiques.

Le Portugal est un pays profondément européen, où l'on trouve réunies toutes les flores du continent cependant que, situé à l'extrême pointe de l'Europe, on y sent déjà des parfums d'Afrique, des émanations brésiliennes et l'appel des îles et des ports.

Les distances y sont courtes, les routes plaisantes, les stations-service nombreuses et l'on peut aisément rayonner autour d'un point de séjour bien choisi. Lisbonne est le cœur même du pays et le départ idéal de tous les circuits touristiques. Mais des itinéraires séduisants partent de Porto, au nord, ou d'Evora, au sud. Jamais plus de 30 milles sans une étape qui mérite qu'on s'y arrête.

On y parle français. C'est demeuré la langue des personnes cultivées, toujours très empressées à renseigner ou guider les visiteurs. Même les paysans ou pé-

cheurs qui ignorent le français ont le don de le comprendre et de s'expliquer par gestes. Ceux qui y parlent français, apprécient le bon vin, l'artisanat et le fado ont la cote d'amour.

Les tarifs sont très avantageux au Portugal. A prix égal, le confort et souvent le luxe des installations, l'agrément de l'ambiance, l'abondance des ressources sont nettement supérieurs à ceux d'autres pays réputés meilleurs marchés.

Les produits de la mer abondent au Portugal. Les poissons y sont, comme les crustacés et les coquillages, variés à l'infini. Les fruits et les primeurs sont excellents. Les hôtels et restaurants servent une cuisine internationale qui n'est ni trop lourde ni trop épicée et il existe partout des restaurants où la présentation et la qualité des plats servis sont irréprochables. La cuisine typiquement portugaise offre des plats originaux très savoureux qu'il faut goûter et qui s'inscrivent tant au menu des auberges de route que des établissements de tout premier ordre.

Le Portugal est un pays où l'on revient. On veut revoir Lisbonne qui domine le Tage du haut de sept collines ensoleillées, cette grande ville qui a su conserver les ruelles vivantes de ses quartiers populaires, le parfum de ses innombrables jardins et des coloris frais d'aquarelle. On veut revoir Porto, son fleuve aux eaux vertes enjambé par des ponts de dentelle, ses orfèvreries et

reboire de son vin généreux.

On veut revoir les Açores aux geysers bouillonnants, aux verts pâturages ourlés d'hortensias, aux riches plantations d'ananas et Madère dont les massifs de lave ruissellent de fleurs et de fruits sous une lumière de miel.

Le Portugal a toujours été un pays apprécié des touristes. De 1962 à 1968, le tourisme a augmenté dans ce pays de 500%. Un nombre sans cesse croissant de Canadiens passent leurs vacances au Portugal; on peut le constater facilement d'après l'augmentation de 23% de touristes canadiens en 1969 en regard de 1968.

Les lignes aériennes portugaises TAP (Transportes Aéreos Portugueses), qui relient actuellement New York et Lisbonne, ont ouvert récemment un bureau à Montréal et on prévoit que dès l'année prochaine elles ajouteront la métropole canadienne à leur réseau aérien. D'autre part, le gouvernement portugais a ouvert en avril à Montréal un bureau d'information commerciale et touristique, Place Bonaventure, dirigé par M. Nuno de Sampaio Soares, pour mieux faire connaître l'attrait de ce vieux pays tout neuf.

Régime sans visa pour la Bulgarie

Par une décision du Conseil des ministres en Bulgarie, le régime sans visa est prolongé unilatéralement. Il concerne les citoyens de tous les pays du monde qui visitent la Bulgarie en tant que touristes et qui y séjournent au moins 48 heures et pas plus de deux mois.

Le régime sans visa est aussi appliqué pour les touristes étrangers qui séjournent dans le pays moins de 48 heures, si leur visite est organisée par des entreprises bulgares de tourisme et s'ils viennent en excursion par bateau, avion, autobus, etc.

Le régime sans visa n'est pas valable pour les citoyens étrangers traversant le pays en transit, les fonctionnaires des représentations diplomatiques, commerciales et autres, les hommes d'affaires étrangers, ainsi que pour ceux qui viennent en Bulgarie pour suivre des cours dans des instituts supérieurs ou en hôtes sauf dans le cas où il y a des accords spéciaux.

Les citoyens étrangers visitant la Bulgarie plus de deux fois par an ou abusant de l'hospitalité du pays ne bénéficient pas des privilèges du régime sans visa.

Nouveautés / Québec

● VISAGE DE LA CIVILISATION AU CANADA FRANÇAIS ET LE CANADA FRANÇAIS D'AUJOURD'HUI, études rassemblées par la Société royale du Canada par Léopold Lamontagne. Il s'agit des tomes II et III d'une publication de groupe où l'on retrouve des membres de la Société. Le tome II porte essentiellement sur les aspects culturels de la civilisation canadienne française; on y retrouve les signatures de Guy Sylvester, Jeanne d'Arc Lortie, Jean Béraud, Marcel Valois, Jean-Jacques Lefebvre,

Charles-Marie Boissonnault, Antonio Drolet, Yves Caron, Adrien Thériault, Jean-René Ostiguy et Robert Lionel Séguin. Le tome III publie des articles de Gérard Filion, Alphonse-Marie Parent, Richard Arès, Léon Lortie, Noël Mailloux, Jean Filiatrault, Yves Robillard, Roland Parenteau, Gérard Parizeau, Maurice Lamontagne. Ces deux ouvrages sont publiés pour le compte de la Société par les Presses de l'université Laval et les presses de l'université de Toronto.

Modernisation

Le président Richard Nixon a signé jeudi une loi qui va permettre de moderniser les aéroports américains pendant les dix prochaines années, mais qui va aussi augmenter le prix des transports aériens.

Cette loi prévoit de consacrer 250 millions de dollars par an pendant dix ans aux travaux d'expansion et d'équipement des aéroports actuellement congestionnés. Le récent mouvement de grève parmi les contrôleurs de l'aviation

civile a été en partie provoqué par cette congestion croissante du trafic aérien.

Pour financer cette dépense supplémentaire de 2,5 milliards de dollars, la loi signée hier relève de 5 à 8 pour cent la taxe sur les billets d'avion pour les lignes intérieures et impose une nouvelle taxe de 3 dollars par billet sur les lignes internationales, une taxe de 5 pour cent sur le fret aérien et une taxe de 7 cents par gallon de carburant pour les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

Les avions non commerciaux.

l'information

sportive

Stoneman met l'épaule à la roue à son tour et les EXPOS démantibulent les Pirates 6-3

par André Tardif

Bien appuyé par une offensive qui lui procurait une avance de 6-2 dès la 3e manche, et une défensive qui exécutait deux doubles-jeux importants (les 39e et 40e de la saison), Bill Stoneman est finalement parvenu à décrocher sa 2e victoire de la saison hier soir, un triomphe de 6-3 aux dépens des Pirates de Pittsburgh. Ces derniers n'ont maintenant plus qu'une avance d'une demi-partie sur les Expos au 4e rang.

Stoneman, qui mettait ainsi fin à une série de 4 revers d'affilée en portant sa fiche à 2-6, connaît un commencement de partie plutôt chanceux, comme ce semble être son habitude. Mais il s'est visiblement amélioré à mesure que les manches s'écoulaient et il couronnait son effort en faisant mordre la poussière à Richie Hebner pour le dernier retrait du match.

Il accordait bien 5 buts sur balles mais y ajoutait 6 retraits au bâton, tout en limitant les

dangereux frappeurs des Pirates à seulement 5 coups sûrs, dont un aurait tout aussi bien pu être une erreur à la 3e manche.

Seul, chez les Pirates, le premier-but Al Oliver donna quelque difficulté à "Stoney", y allant d'un simple, un double et un circuit. Chez les Expos, Ron Fairly amassait 3 simples, Jim Fairry et Marv Staehle 2 chacun.

Mais c'est le formidable quatre-but de Mack Jones, des la 1ère manche, qui donnait le ton aux Expos, dont c'était le 3e triomphe d'affilée. Jones catapulte une offrande de Bob Moore au centre, et ce dernier devait encaisser son 4e revers contre 3 gains.

À l'instar du maire Drapeau, le costard Mack Jones, maire incontesté de Jonesville (les gradins populaires derrière le champ gauche), voit peut-être des élections à l'horizon. Il s'est assuré sa réélection dès la 1ère manche

en cognant ce qui, selon Larry Chasson, publiciste des Expos, pourrait bien être le plus long coup de circuit jamais réussi au parc Jarry.

Après un coup sûr initial de Marv Staehle contre Bob Bruce Jones a exécuté une offrande de ce dernier sur l'écran géant derrière la clôture du champ centre, presque à la hauteur de l'abri de TV, un coup d'au moins 460 pieds, en somme, une vraie fusée à satellite. Ce 5e circuit de l'année pour Jones plaçait les siens en avant 2-0.

Après un circuit d'Al Oliver à gauche, à la 2e, les Expos encore une fois grâce à Staehle qui y va d'un 2e simple, reprennent l'offensive. Jones bénéficie d'un but sur balles (Bruce le respect cette fois) Rusty Staub est retiré sur une chandelle, et Fairly fait compter un point avec un simple. Jim Fairry, qui alterne toujours au champ centre avec Adolfo Philips se-

lon que le lanceur est droitier ou gaucher (Bruce est du 1er groupe), y va d'un long triple au champ centre-gauche pour faire compter 2 points, et Coco Laboy en ajoute un 6e avec un simple.

La prospérité?

Bill Stoneman n'aime pas la prospérité, semble-t-il. Après un retrait à la 4e, il accorde successivement 2 simples, 2 passes gratuites en plus de commettre une erreur sur le relais de Fairly, et les Pirates réduisent la marge à 6-3, tout en laissant 3 coureurs sur le carreau.

Et à la 6e manche suivante, après un autre b.b., Staehle exécute un arrêt spectaculaire, du revers de la main, sur le coup de Matty Alou, pour déclencher le double-jeu et sortir Stoneman d'une autre impasse.

En volant le marbre

Avant la partie, Matty Alou dont la moyenne au bâton est de .330 avec les Pirates, défendait une moyenne de .500 au cours des 6 dernières rencontres, ce qui lui a permis de se hisser de .23 à .272. Chose certaine, les Pirates selon les experts, ne peuvent faire autrement que d'améliorer leur moyenne collective au bâton qui, à 246 est 31 points inférieure à ce qu'elle était en 1969. Les deux dernières disputes de la présente série sont à l'affiche pour le parc Jarry ce soir, à 8h05, et demain après-midi, à 2h15.

On enverra dans la mêlée, de part et d'autre, Dan McGinn (3-2) contre Dock Ellis (2-4) ce soir, et Carl Morton (4-1) contre Bob Veale (2-4), dimanche. Les Expos ont conglé lundi puis entreprennent une série de 3 parties contre les Phillies de Philadelphie, détenteurs du caveau de la section. Est (ça fait bien de le dire, maintenant que nos joueurs n'y sont plus) mardi soir. Grâce à son simple de 1ère manche, juste après l'Apollo de Mack Jones, Ron Fairly,

prolongeait à 9 sa série de parties où il a frappé au moins une fois en lieu sûr. Les Bisons de Buffalo, principal club affilié du Montréal, faisaient l'acquisition de deux nouveaux lanceurs hier soir, dans l'espoir de revitaliser un personnel passablement (beaucoup) anémique. Il s'agit de George Korinac, originaire d'Ottawa et ancien Tigre de Détroit, obtenu du club Hawâi (via les Angels). Inactifs à cause de la pluie hier soir, les Bisons ont vu leurs adversaires compter 45 points contre eux en 3 parties cette semaine. Avec une assistance de 10,576 personnes, les Expos, après 16 programmes, ont attiré 219,125 spectateurs, soit plus de 12,000 en avance sur l'an dernier.

Pittsburgh

Patek ac

Alou cc

Clemente cd

Stargell cg

Oliver lb

Sanguillien r 4 0 1 0
Hebner 3b 2 0 0 1
Mazeroski 2b 3 0 0 0
Moore 1 0 0 0 0
Pagan fu 1 0 0 0
Gibson l 0 0 0 0
Rickette fu 1 0 0 0
Garber l 0 0 0 0
Total 29 3 5 3

Montréal
Stachle 2h 4 2 2 0
Jones cg 3 2 1 2
Staub cd 4 0 0 0
Fairly lb 4 1 3 1
Fairry cc 4 1 2 2
Phillips cu-cc 0 0 0 0
Laboy 3b 4 0 1 1
Bateman r 4 0 1 0
Wine a-c 3 0 0 0
Stoneman l 3 0 0 0
Total 33 6 10 6
Pittsburgh 010 200 000-3
Montréal 201 000 000-6
E - Oliver, DJ - Pittsburgh l.
Montréal 2, LSB - Pittsburgh 4.
Montréal 4, 2b 9 Oliver, 3b - Fairry, C Jones 5, Oliver 4.
Lanceurs:

Moore p,3-4 3 8 6 1 1
Gibson 3 0 0 0 4
Garber 2 2 0 0 1
Stoneman g,2-6 2 3 3 5 7
Durée - 2:16 Assistance - 10,575.

Repêchage de la LNH

TORONTO (PC) - L'Association des joueurs de la LNH recommandera que seulement 12 joueurs par équipe soient protégés, lors du repêchage de juin prochain par Buffalo et Vancouver, les deux nouvelles équipes, et que de plus, la clause de réserve soit abolie.

"C'est une décision de l'association visant à permettre aux joueurs d'avoir un certain mot à dire dans la conduite de la ligue", a dit Me Alan Eagleson, directeur de l'association.

Eagleson n'a pas précisé le programme d'action des joueurs, mais il a expliqué comment les joueurs entraîneraient en ligne de compte, parce que "depuis qu'elle ajoute des équipes, la LNH devient de plus en plus faible", a-t-il dit.

Un règlement du repêchage stipule que chaque équipe pourra protéger 15 joueurs, parmi lesquels les Sabres de Buffalo et les Canucks de Vancouver ne pourront choisir.

INSCRITS À B.B.

PREMIERE COURSE: Trot à réclamer \$4,500 - \$5,000
Bourse \$1,700
8-Joe Rodney G. Filion 2-1
9-Steamer Mir B. Côté 7-2
3-Lady Circo M. Lefebvre 4-1
6-R.D. & Co R. Montroy 9-2
7-Yankee Smoke G. Lachance 5-1
4-Prince Randolph M. Lefebvre 6-1
1-Sandy Vols G. Gendron 8-1
2-Hungton Red B. Côté 8-1

CE SOIR
SIXIEME COURSE: Amble N.G. de \$6,000 Bourse \$2,100
5-Chet Lynn Adios R. Savigne 3-1
6-Thurges Victory J. G. Laroque 4-1
1-Overline P. Robitaille 9-2
3-Bepa J. G. Laroque 9-2
4-Fairy Sorel A. Dégus 5-1
7-Mountain Arrow M. Lefebvre 6-1
8-Demonstration M. Ricard 8-1

SEPTIEME COURSE: Amble à réclamer \$10,000 - \$12,000
Bourse \$2,100
2-Paddy Pick G. Filion 7-2
3-Speedy Satan R. Robitaille 4-1
9-Wildcat M. Ricard 4-1
4-Johnny B. Côté 9-2
8-Key Pebble S. G. Laroque 6-1
1-Peak Pick S. G. Laroque 6-1
7-Bachelors Star M. Lachance 8-1
5-Benjamin Hanover A. Day 8-1
6-Orbit Time A. Day 8-1
AE-Martin Again A. Hanna

QUATRIEME COURSE: Amble N.G. de \$7,500 Bourse \$2,400
2-Springtime Cheer B. Côté 3-1
3-Shadydale Cadence D. MacTavish 7-2
1-Crown Colony M. Ricard 4-1
4-Officers Attack A. Hanna 9-2
7-Morrow Mark M. Barreau 5-1
8-Easter Dancer M. Lachance 6-1
3-Armstrong Killarney L. Geis 9-2
2-Belle of Campania G. Barreau 5-1
6-Deena Will K. Carmichael 7-1
1 et 1A - entre des écuries Capital Hill Farms & Ren-Fil Farm Reg'd

QUATRIEME COURSE: Amble à réclamer \$4,000 Bourse \$1,500
3-Wonder Boy G. Filion 3-1
1-Rum Runner B. Côté 7-2
4-Speedy Pastier Y. Gamache 5-1
2-Mr. Oregon M. Turcotte 6-1
7-Mirage claria R. Samson 8-1
5-Van's Gift G. Gendron 8-1
8-Shady Valley A. Beaudet 7-1
AE-G.P. Bull J. Primeau
Avon Bet

DIXIEME COURSE: Amble N.G. de \$4,500 Bourse \$1,800
6-Avon John G. Filion 7-2
1-Pleasant Cash A. Hanna 4-1
4-Medans Hanover D. MacTavish 4-1
8-Andrew Angus M. Lefebvre 5-1
3-P.G. Demon J. G. Laroque 7-1
7-Sweeney M. Ricard 7-1
AE-Belle Gay Pat J. P. Gauthier

LE DIRECTEUR REGIONAL, Services de l'Air, demande des soumissions pour les travaux suivants à l'aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, PROLONGEMENT DE LA VOIE DE CIRCULATION "R" AVEC COURBES D'APPUI AU MACADAM A L'EAU ET REVETEMENT BITUMEUX COMPRENANT AINSI L'ÉCLAIRAGE DE LA VOIE DE CIRCULATION "R", AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL, DORVAL, QUÉBEC.

Des soumissions cachetées portant sur l'ensemble la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnement Ministère des Transports, chambre 182, Édifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 12 heures (midi) H.N.E. lundi, le 22 juin 1970.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$20 fait au nom du Directeur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze jours après l'émission de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions Dépôts de Montréal, 4976 Place de la Savane, Montréal, et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec.

Les soumissions cachetées doivent porter les mentions nécessaires afin d'établir les plans et devis et de présenter leur soumission à l'heure et endroit indiqués. Les renseignements peuvent être obtenus en communiquant avec l'Agent régional des Approvisionnement Ministère des Transports, le plus près.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Conseil d'Administration de St. Mary's Memorial Hospital se réserve le droit de révoquer n'importe laquelle, ou toutes les soumissions ou d'accepter n'importe laquelle, s'il était jugé dans l'intérêt du Conseil de prendre telle décision.

ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL
Montréal.

ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL
Montréal.

ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL
Montréal.

ST. MARY'S MEMORIAL HOSPITAL
Montréal.

lisez LE MONDE DE L'AUTOMOBILE marabout-auto

COURSES-TECHNIQUES-RALLYES EN VENTE PARTOUT

Au hasard des nouvelles

NINO BENVENUTI, d'Italie, défend son titre mondial des boxeurs poids-moyens ce soir, à Umag, Yougoslavie, contre le Noir américain TOM BETHEA. Entre 6 à 8,000 spectateurs, constitués en grande partie par des fervents d'Italie, sont attendus dans cette ville touristique, à l'occasion de ce premier championnat du monde réalisé en Yougoslavie. Benvenuti, qui mettait un terme hier à sa préparation très poussée, craint son adversaire contre qui il a déjà perdu, en Australie, en 8 rondes, à la suite d'une fracture à une côte. Mais le match ne comptait alors pas pour le titre.

JUDE DROUIN, le joueur de centre-recrue des Voyageurs de Montréal qui a décroché le championnat des compteurs dans la ligue Américaine de hockey, en plus d'être proclamé unanimement la recrue de l'année ces jours derniers tout en s'accapant le poste de centre sur la première équipe d'As, ne fera apparemment pas le grand saut dans la LNH avec le Canadien mais plutôt avec les North Stars du Minnesota. En effet, la direction du Tricolore vient d'annoncer que Jude a fait l'objet d'une transaction entre les deux équipes. On ne connaît que plus tard que le Canadien obtient en retour pour sa jeune vedette promise à un bel avenir prometteur.

GEORGE SPRINGATE, la "recrue" de 31 ans de l'équipe du premier ministre Bourassa, n'a pas oublié ses premières amours, semble-t-il. Springate (au prénom duquel on pourrait facilement ajouter un "s") tellement il s'exprime bien en français, avocat, député de Sainte-Anne et ancien footballeur à l'université McGill, assistait à la 89e assemblée annuelle de l'Union mondiale rugby-football du Québec, le plus vieil organisme de sport amateur du continent nord-américain, jeudi soir. Invité à adresser la parole, l'ancien commissaire du football junior à Montréal s'est dit heureux du renouveau chez les Alouettes de Montréal "parce qu'en faisant preuve de dynamisme, ils entraînent tous les jeunes joueurs avec eux." Incidemment, M. CYRIL WHITE, a été élu président de la RQFU, succédant au dynamique Eddie Smith qui venait de compléter un mandat de deux ans.

TERRY SAWCHUK, le vétéran cerbère substitut des Rangers de New York, repose sur un lit d'hôpital à New York, apparemment hors de danger à la suite de l'opération, délicate qu'il subissait le 29 avril dernier, et qu'on vient à peine de rendre publique. Sawchuk a dû subir l'ablation de la vésicule biliaire, à la suite d'une mystérieuse rixe "amicale" avec son coéquipier Ron Stewart, avec qui il demeure depuis quelque temps déjà, à East Atlantic Beach. Le pilote Emile Francis a dit qu'il ne croyait pas que cet accident nuirait à la carrière de son gardien de buts.

SOCCER ET AUTOMOBILISME se partageront la vedette à Mexico, au milieu de la semaine prochaine. En effet, le rallié automobile de la Coupe du monde, parti du stade Wembley de Londres (ou se déroula il y a 4 ans la finale du 8e championnat mondial de soccer) le 19 avril, s'achèvera mercredi, sur l'esplanade du Stade aztèque où se jouera la finale du 9e "Mondial", le 21 juin. A cette occasion, les organisateurs du "rallye" ont présenté, jeudi à Mexico, les détails de la finale de cette très longue et originale épreuve automobile, à laquelle prirent part 96 voitures (mais il n'en restait hier plus guère que 25) sur près de 20,000 milles, à travers l'Europe et en Amérique du Sud.

Baseball-sommaires

LIGUE AMERICAINE
Boston 010 111 00014 11 2
Baltimore 400 001 02x-7 8 0
Peters, Stange, 8 Moses; Hardin, Peters, 3-4. Circuits: Boston, Scott 6. Baltimore, Powell 12.

New York 203 000 001-7 14 1
Cleveland 101 001 100-4 10 5
Peterson, Aker 6. Munson; Chance, Paul 4, Ellisworth 6, Hennigan 7, Fosse, Ig Peterson, 6-2, LP. Chance, 1-4 HRS New York, White 5. Cleveland, Horton 4.

Cincinnati 000 211 000-5 12
Houston 010 100 000-2 10 0
Merritt Bench; Dierker, Billingham 8 Edwards. Le circuit Merritt, 9-2 LP. Dierker 8-3. Le circuit Cincinnati, Perez 4. Carbo 7.

Débuts-Yanks de Waslewski

"Au monticule pour les Yankees: Garry Waz - Louissaski".

Telle serait la présentation de Claude Mouton si, aujourd'hui, il était à Cleveland comme annonceur de la joute qui y sera présentée, entre les Indiens et les Yankees de New York.

Gary Waslewski, l'ex-Expo, y fera en effet ses débuts comme lanceur débutant de l'équipe de la métropole américaine contre Rich Hand (0-4) du Cleveland.

Un économiste condamne la clause de réserve du baseball

NEW YORK (PA) - Un économiste reconnu a hier déclaré devant la Cour que la clause de réserve tant controversée du baseball majeur contribuait à plafonner le salaire d'un joueur pour la simple raison qu'il ne pouvait pas offrir ses services au plus haut enchérisseur.

D'après Robert R. Nathan, qui a travaillé pour le gouvernement américain lorsqu'il ne le conseillait pas sur le plan économique, le système que représente cette clause de réserve "tend à faire déprimer les normes salariales parce que les intéressés ne peuvent offrir leurs services à des employeurs alternatifs".

Le point de vue soulevé par M. Nathan, qui témoignait à l'occasion du procès intenté par le joueur Curt Flood con-

tre les propriétaires de clubs de baseball, en est un très important puisqu'il est à la base de la poursuite anti-trust en cause.

Aucune des vedettes du procès, c'est-à-dire Flood, son avocat Me Arthur Goldberg ou le commissaire du baseball Bowie Kuhn, n'était en cour lors du témoignage de Nathan, le juge ajournant par après le procès à lundi matin.

Mais avant l'ajournement, les avocats de la défense, dans leur contre-interrogatoire ont laissé entrevoir quel serait leur principal argument contre celui de Flood. Ils ont en

effet signalé à Nathan les frais à caractère différent qu'un club doit épauler pour voir au développement d'un joueur, contrairement à ce qui arrive dans d'autres commerces et industries. Ils ont encore fait remarquer que la situation financière de chacune des 24 équipes de calibre majeur en cause différait.

D'autre part et selon Nathan, la clause de réserve du baseball crée "un déséquilibre total et complet entre l'employeur et l'employé", déséquilibre favorisant les propriétaires.

Weiskopf maintient son allure: 133!

ATLANTA (PA) - Tom Weiskopf a maintenu sa maîtrise du parcours et est demeuré seul au premier rang hier, à mi-chemin de la Clásique d'Atlanta dotée de bourses de \$125,000, avec un 68, quatre sous la normale, pour un total de 133, un record du parcours et une avance d'un coup aux dépens de Chuck Courtney, qui a roulé un deuxième 67 d'affilée.

Homero Blancas, qui partageait le premier rang après la première ronde, a explosé à 74 pour un total de 139, tandis qu'un trio de vétérans, Gary Player, Dan Sikes et Tommy Aaron, affichait des cartes de 136.

Sikes a réussi la meilleure ronde de la journée avec un 65, en comparaison de 68

par Player, Aaron et Weiskopf.

Tom Weiskopf 65 - 68 - 133
Chuck Courtney 67 - 67 - 134
Gary Player 68 - 68 - 136
Dan Sikes 71 - 65 - 136
Tommy Aaron 68 - 68 - 136
Bert Yancey 67 - 70 - 137
Yen Nagle 68 - 69 - 137
Bob Lunn 69 - 68 - 137
Lee Elder 70 - 68 - 138
Jack Nicklaus 69 - 69 - 138
John Schroeder 69 - 70 - 139
Arnold Palmer 69 - 70 - 139
Lou Graham 70 - 69 - 139
Frank Beard 68 - 71 - 139
Doug Sanders 69 - 70 - 139
Larry Hinson 69 - 70 - 139
George Knudson 69 - 70 - 139
Homero Blancas 65 - 74 - 139
Gibby Gilbert 66 - 74 - 140
John Schroeder 69 - 70 - 139
Arnold Palmer 69 - 70 - 139
Lou Graham 70 - 69 - 139
Frank Beard 68 - 71 - 139
Doug Sanders 69 - 70 - 139
Larry Hinson 69 - 70 - 139
George Knudson 70 - 69 - 139

La coupe Davis

PARIS (AFP) - Voici les résultats enregistrés hier au cours de la première journée des courts de finale de la coupe Davis, zone européenne:

GROUPE "A" - A Bucarest: Roumanie-Grèce. I. Nastase (Roum) bat Kalogeropoulos (Gr) 6/2, 7/5, 6/4; I. Tiriac (Roum) bat Gavrilidis (Gr) 6/0, 6/1, 6/0. Roumanie mène 2-0.

A Dublin: Irlande-Yougoslavie. N. Spear (Youg.) bat B. Brown (Irl) 6/3, 6/2, 6/4; Z. Franulovic (Youg) bat P. Jaksic (Irl) 6/2, 6/3, 3/6, 4/6, 6/3. Yougoslavie mène 2-0.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Canada
Province de Québec
District de Québec
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 1234-D
COTE Rosaire, employé d'hôtel, domicilié à 12, rue Hébert, Québec, district de Québec, P.Q.
Requérant
DAME LOUISE GINGRAS, épouse (épargne de biens de Rosaire Côté, autrui domicilié dans la région de Montréal, P.Q.
Intimée
Il est ordonné à l'intimé de comparaitre dans un délai de SOIXANTE-Jours à compter de la dernière publication du présent ordre dans:
LE DEVOIR DE MONTRÉAL
et THE GAZETTE DE MONTRÉAL
PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête en divorce a été déposée au Greffe de Québec, le 8 mai 1970
Jacques Fortin, Régistrare du Divorce

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

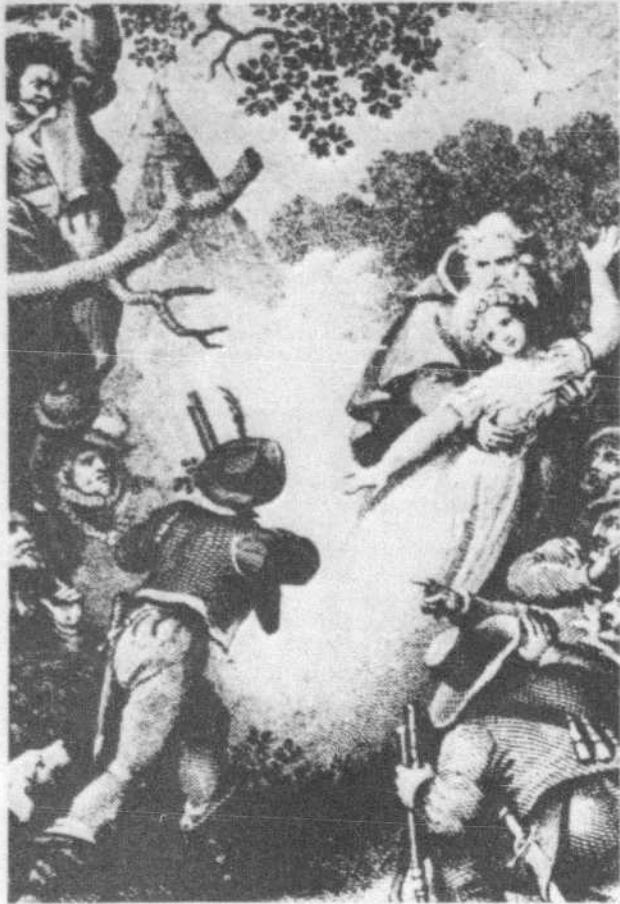
Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAWRENCE LANGTON, résident en la Cité et District de Montréal, et DAME MARJORIE LANGTON, épouse dudit Lawrence Langton, des mêmes lieux.
Demandeurs
EMIL ERBACH, autrui résident en la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur EMIL ERBACH, est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 20 mai 1970.
MARLUS D'AMOURS, P.C.S.M.
Me J. LEAVITT, 1970 rue Henry, Montréal, P.Q.

Canada
Province de Québec
District de Montréal
COUR SUPERIEURE
No 791-478
LAW

L'OEIL SUR LES DISQUES



De l'âme allemande à l'âme slave...

par Jacques Thériault

"Qu'est-ce que l'audio-visuel? Qui peut en donner une définition valable? Personnellement, en tout cas, je refuse qu'on qualifie mes récents ouvrages ainsi". Cette déclaration m'a été faite cette semaine par le compositeur Otto Joachim, l'auteur d'"Illumination II", une oeuvre pour dix exécutants et bande magnétique qui remporta le Prix Paul Gilson au quatrième Concours de la Communauté radiophonique des programmes de langue française (en mai dernier) et qu'on a pu entendre, au début d'avril, à la Société de Musique Contemporaine du Québec. Il s'agit d'une oeuvre aléatoire où des sources de lumière d'intensité variable motivent le jeu des interprètes. Sur les lutrins, au cours des exécutions, des coffrets d'éclairage remplacent la traditionnelle partition et le meneur de jeu, installé au milieu de la salle, contrôle l'intensité de la lumière au moyen de dix manettes montées sur un potentiomètre. La salle doit être, pour la circonstance, plongée dans l'obscurité, ce qui donne lieu à un véritable ballet d'ombres et de lumières. Ajoutons à cela une bande magnétique qui fait entendre une voix récitant différents théorèmes, dont ceux de Parseval et Fourier. Le procédé est évidemment ingénieux, attire l'attention et il constitue un pas vers cette participation que Joachim considère, lui aussi, comme étant fondamentale.

Mais il ne s'est pas contenté du succès remporté par cette oeuvre. Fin pédagogue, Otto Joachim vient de terminer la réalisation d'un film pour le Ministère de l'éducation avec quelques-uns de ses collègues — un film éducatif où la couleur, les bruits et les sons se répondent avec "un dynamisme susceptible de retenir l'attention des jeunes". Avant de franchir la porte des classes des niveaux élémentaires, cette production cinématographique sera d'ici peu présentée à Expo'70, à Osaka. Une autre réalisation de Joachim mérite de retenir l'attention. Un enfant est invité à monter sur scène pour réciter une fable de La Fontaine de son choix; durant la lecture, un groupe de musiciens joue les figures musicales qui correspondent aux animaux cités dans le texte en question. L'oeuvre qui en ressort est évidemment de type aléatoire et habitue les jeunes à un genre musical typiquement de leur époque, sans pour autant devoir se lancer dans des théories que, de toute façon, ils ne sont pas intéressés à connaître, à un âge où l'on joue au ballon. Au lieu de vouloir attirer l'attention avec la sempiternelle histoire de "Roméo et Juliette", l'Orchestre Symphonique de Montréal ferait bien de s'inspirer de ce genre de formule pour ses Matinées. Tant qu'on n'aura pas compris, comme Otto Joachim, que l'audio-visuel est inutile sans demander la participation, on continuera de se heurter à des murs. Mais si, comme on me l'a annoncé récemment, Serge Garant est de la partie pour la prochaine saison aux Matinées Symphoniques, on peut croire qu'un sang nouveau gagnera toute notre jeunesse, plus ouverte qu'on ne le croit à la nouveauté.

Mais, de peur de m'aventurer trop loin sur le sujet que je développerai sous peu en profondeur et parce que cette chronique est d'abord consacrée au disque, je passe sans plus tarder à deux réalisations récentes dans le domaine de l'opéra.

Autres nouveautés

BACH: Les (6) Concertos Brandebourgeois; Benjamin Britten dirige l'English Chamber Orchestra; CSA-2252 (2 disques) LONDON

Que Britten s'attache aux Concertos Brandebourgeois de Bach peut, à première vue, surprendre. J'ai même été jusqu'à penser que c'était de la folie pure et simple, qu'une version de plus de ces célèbres ouvrages ne pouvait pas apporter beaucoup au discophile et que, de ce fait, Britten aurait mieux fait de s'attacher à un cycle d'ouvrages moins souvent gravé. Mais voilà qu'après avoir écouté le cinquième, pourvu d'une imaginative cadence menée au clavier par Philip Ledger, je me suis laissé prendre par le jeu de l'English Chamber Orchestra et mes appréhensions s'atténuèrent totalement (à ma grande honte, je l'avoue) au fil des faces. Car, il s'agit bel et bien d'exécutions que je classerais parmi les meilleures, sinon parmi les plus jolies, qui sont disponibles. Les instruments utilisés sont modernes (ceux qui aiment l'authenticité se tourneront vers les versions du Concentus Musicus sur Telefunken), mais le fantôme de Munchinger, réputé pour sa conception de ces ouvrages, n'est pas loin derrière l'auteur de "Curlew River". Excellentes gravures.

PORTUGALIAE MUSICA: Sinfonia à du orchestre eh ré-majeur (Antonio Leal Moreira), Sinfonia en ré majeur (Antonio Claudio da Silva Pereira), Sinfonia en ré majeur (Marcos Portugal), Concerto en sol mineur pour clavier et orchestre à cordes (anonyme), ouverture "Pénélope" (João de Sousa Carvalho), Crenhilde Rosado Fernandes, clavier, et l'Orchestra de Camara Gulbenkian sous la direction de Gianfranco Rivoli; 198 481 ARCHIV PRODUKTION.

Cette série vise à donner un aperçu de la production musicale du Portugal. Les deux premiers volumes de cette nouvelle série (elle en comportera sept ou huit) sont déjà publiés: il s'agit de "La Passione di Gesù Cristo" de João Pedro de Almeida Motta (j'en parlerai longuement très bientôt, cette oeuvre constituant la seule du genre dans l'histoire de la musique portugaise) et de ce programme de pages pour orchestre dont il est question aujourd'hui. Toutes datent du 18^e siècle, se rattachent à la forme des ouvertures françaises ou italiennes (les trois Sinfonias) et nous font revivre l'époque galante (l'ouverture "Pénélope" par exemple). Comme d'habitude, ce disque Archiv a été gravé et pressé avec un grand soin.

WEBER: DER FREISCHUTZ; avec le soprano Birgit Nilsson (Agathe), le soprano Erika Koth (Annenchen), le ténor Nicolai Gedda (Max), le baryton Walter Berry (Kaspar), le baryton Wolfgang Anheisser (Ottokar), le baryton Jürgen Förster (Kilian), la basse Franz Crass (hermite), la basse Dieter Weller (Kuno) et le récitant Wolfgang Buttner (Samuel); chœurs et orchestre de l'Opéra d'Etat bavarois sous la direction de Robert Heger; SCL-3748 (3 disques) ANGEL

JANACEK: JENUFA; avec le soprano Libuse Domanínska (Jenufa), le ténor Ivo Zidek (Steve), le ténor Vilem Pribyl (Laca), le soprano Nadezda Kniplova (Kostelnicka), le contralto Marie Mrazova (la mère-mère)... et plusieurs autres; chœurs et orchestre du Théâtre National de Prague sous la direction de Bohumil Gregor; SBL-3796 (2 disques) ANGEL

Ces deux oeuvres ont quelque chose de diabolique; la scène dans la Gorge aux loups d'une vaste forêt impénétrable dans le "Freischütz" et l'assassinat de l'enfant de Jenufa par Kostelnicka dans l'opéra de Janacek. Et pourtant, l'on sort de l'audition de ces ouvrages avec la certitude que, toujours, le sentiment d'amour des protagonistes est resté au centre de nos préoccupations. C'est que les librettistes ont su faire preuve d'ingéniosité et d'un rare sens de l'équilibre dramatique.

Tributaire du "singspiel", le "Freischütz" est considéré comme étant le premier opéra allemand d'inspiration romantique et nationale. Tantôt familière et populaire (dans le choeur des chasseurs, par exemple), tantôt fantastique (dans la forêt), tantôt paisible (dans la finale), la musique s'avère un commentaire de l'action qui se déroule et donne aux personnages beaucoup de simplicité et de poésie. "Jenufa", le chef d'oeuvre de Janacek, est un drame plus sombre et rappelle parfois Moussorgski (musicalement) et Kafka (si l'on considère l'action et l'angoisse de vivre des personnages). On peut dire aussi que, dénuée de toute banalité, cette oeuvre lyrique "à succès" est un des plus beaux témoignages de l'âme slave qu'on puisse trouver.

Disons tout de suite qu'il ne s'agit pas de premières phonographiques, bien qu'Angel nous donne la première version complète du "Freischütz" et une deuxième version de "Jenufa" qui remplacera celle d'Artia. Dans le premier cas, la distribution n'est pas (comme on s'y attendait) dominée par Birgit Nilsson, très bien vocalement dans le rôle d'Agathe mais tout de même un peu froide. C'est Nicolai Gedda qui retient le plus l'attention et son interprétation du rôle de Max sera difficilement déclassable dans l'avenir. Tous les autres rôles sont tenus avec autorité, chacun faisant le poids tant du point de vue vocal qu'expressif. Le chef Robert Heger réussit à donner beaucoup d'homogénéité à la production, malgré certains passages où une plus grande clarté aurait été souhaitable. Le passage de ma copie n'est pas très net. A surveiller: ce n'est sûrement pas la seule à être défectueuse. Chose curieuse, la direction de Bohumil Gregor dans "Jenufa" souffre de la déficience évoquée plus haut pour Heger. Les solistes ne sont pas très connus mais ils ont l'avantage de se rejoindre sur le plan de la spontanéité, et si certains airs ne répondent pas à toute la perfection requise, il s'agit ici, d'une production lyrique qui "vit", dans le vrai sens du mot. Belle prise de son.

BRAHMS: "Variations sur un thème de Paganini" et "Variations et fugue sur un thème d'Haendel"; par le pianiste Gary Graffman; MS-7276 COLUMBIA

C'est dans ces études que sont les "Variations sur un thème de Paganini" (Op. 35) que Gary Graffman est le plus intéressant et son interprétation vaut bien celle de Katchen (sur London) qui nous donne, lui aussi, les mêmes ouvrages sur le même microsilicon. J'ai beaucoup moins aimé sa traduction de l'Op. 24, où il manifeste beaucoup de vigueur pianistique (traits incisifs, etc.) mais assez peu d'intériorité et de logique. Prise de son ordinaire.

CHOPIN: Etudes Op. 10 et 25; par le pianiste John Browning; LSC-3072 RCA VICTOR.

John Browning n'est pas dépourvu de talent, il le sait bien, mais je pense qu'il est temps qu'on cesse d'en faire un enfant prodige et de s'étonner sur sa technique éblouissante. C'est, en tout cas, la leçon que je tire de son dernier disque où il interprète Chopin avec une froideur que je n'avais pas retrouvée jusqu'ici chez aucun autre pianiste. A ce compte-là, je préfère les versions d'Augustin Anievas (Seraphin) et de Tamas Vasary (Deutsche Grammophon). Leur technique est peut-être moins au point, mais ils savent en tout cas faire ressortir la poésie propre au compositeur. Ressentir profondément la musique, n'est-ce pas ce qu'on demande d'abord à un interprète? Excellente prise de son... tout de même.

BRAHMS: Sérénade No. 2 en la Op. 16; DVORAK: Sérénade pour instrument à vent Op. 44; Istvan Kertesz dirige l'Orchestre Symphonique de Londres; CS-6594 LONDON

De très belles versions. A conseiller à ceux qui aiment ces ouvrages et qui ne les possèdent pas. Excellentes prises de son.

KODALY: Suites tirées de "Hary Janos"; PROKOFIEV: Suites tirées du "Lieutenant Kijé"; l'Orchestre de Cleveland sous le bâton de Georges Szell; MS-7408 COLUMBIA

On peut lire sur la pochette de ce microsilicon qu'il s'agit de "deux fables musicales" et son illustration (très réussie) est tout à fait dans cette veine. L'orchestre sonne magnifiquement et le chef excelle à mettre en lumière la limpidité de ces suites orchestrales. Mais dans le cas de "Hary Janos", il ne faudra pas manquer la parution imminente d'un disque réunissant les suites orchestrales de l'intégrale, publiée il y a quelques mois sur London, avec Istvan Kertesz dirigeant l'Orchestre Symphonique de Londres.

BACH: "Prélude et fugue en ré majeur BWV 532", "Prélude et fugue en do mineur BWV 546" et cinq Préludes de Choraux (BWV. 659, 720, 728, 731, 734); par l'organiste E. Power Biggs; MS-7424 COLUMBIA

Il s'agit du volume quatrième d'une intégrale des oeuvres pour orgue du Cantor entreprise par E. Power Biggs. On connaît ses efforts acharnés pour promouvoir la popularité de cet instrument et on sait aussi qu'il a donné le meilleur de lui-même depuis ses débuts comme organiste. Le voici, fidèle à sa manière, dans un programme qui lui sied admirablement bien. Mais, ne vous attendez pas à la rapidité des tempos adoptés par Richter: E. Power Biggs est un traditionaliste et ne saurait concevoir la musique de Bach en dehors de sa religiosité. Domage tout de même... mais sa technique reste cependant inébranlable. Belle gravure.

MOZART: Quatuors à cordes en fa majeur KV 168, en do majeur KV 170, en ré mineur KV 421; par le Quatuor Bulgare; HMO-34.742 HARMONIA MUNDI.

Le Quatuor Bulgare poursuit lui aussi son intégrale des quatuors de Mozart: il s'agit du huitième disque à voir le jour dans le cadre de ce projet. J'ai déjà dit que je trouvais leur conception mozartienne un peu froide mais je vous défie de trouver des lacunes techniques au sein de leurs interprétations. Prise de son superbe.

MAURICE ANDRE JOUE DES EXTRAITS DE PAGES de Bach, Telemann, Albinoni, Hamal, Martini, Vivaldi, Haydn, Hertel, Michel Haydn, Hummel et Jolivat; STU-74439 ERATO

S'agirait-il d'un disque de promotion? Sans aucun doute puisqu'il réunit des extraits qu'on retrouve sur douze microsilicons Erato où le trompettiste Maurice André est en vedette. Cela n'empêche pas ce disque d'être fort divertissant... si l'on oublie la pochette qui nous fait penser à l'un de ces vulgaires disques enregistrés "live" dans une vulgaire boîte de nuit!

À bon marché

HAYDN: Symphonies No. 21 en la majeur et No. 22 en mi bémol majeur; Max Goherman dirige l'Orchestre de l'Opéra d'Etat de Vienne; 32 16 0374 ODYSSEY

Des exécutions joyeuses et fort éloquentes. On sent dans le jeu de l'orchestre la touche personnelle de Goherman. A conseiller vivement. Belle prise de son.

STRAUSS: "Don Quichotte Op. 35" et "Till Eulenspiegel Op. 28"; avec le violoncelliste Paul Tortelier (dans l'Op. 35) et l'Orchestre Philharmonique de Berlin sous la direction de Rudolf Kempe; S-60122 SERAPHIM

Je ne savais pas que Kempe pouvait être aussi splendide dans des pages de Richard Strauss et, pour sa part, Tortelier rend les parties qui lui sont confiées sans tenter de briller inutilement. Enregistré il y a une dizaine d'années, ce disque est pourvu d'une prise de son honorable.

MOZART: Symphonies No. 38 en ré majeur K. 504 ("Paganini") et No. 41 en do majeur K. 551 ("Jupiter"); Sir Thomas Beecham dirige le Royal Philharmonic Orchestra; 32 16 0023 (mono seulement) ODYSSEY

Malgré une prise de son qui manque de clarté, ces versions mozartiennes valent l'audition. On constatera combien Beecham possédait à fond l'esprit propre à ces partitions célèbres.

RODRIGO: "Concierto de Aranjuez" et "Fantasia for a courtier"; avec le guitariste Narciso Yepes, jouant avec l'Orchestre National d'Espagne dirigé par Ataúlfo Argenta (dans le Concerto) et avec l'Orchestre National d'Espagne sous la direction de Rafael Frubbeck (dans la Fantasia); SDD-2163 ACE OF DIAMONDS

Yepes vient d'enregistrer pour la deuxième fois le délicieux "Concierto de Aranjuez" pour la Deutsche Grammophon. Comme dans cette présente version, la première en lice, il joue avec beaucoup d'assurance et fait preuve d'un calme étonnant. Mais, on regrette que la couleur, si importante dans les ouvrages de Rodrigo, ne soit pas aussi apparente que dans les versions enregistrées par Juliam Bream (sur Victor) ou Williams (sur Columbia).

MOZART: Quatuor No. 19 en do K. 465 ("Dissonnant"); HAYDN: Quatuor No. 77 en do Op. 76 No. 3 ("Empereur"); par le Quatuor Droic; S-60137 SERAPHIM

Sans être des versions de référence, on peut affirmer que les membres de ce quatuor jouent Mozart et Haydn avec beaucoup de soin et de raffinement. Bonnes mises en onde sonores.

De 2001 à 1, 2, 3...

Il n'est pas inintéressant de signaler que la maison POLYDOR vient d'éditer un microsilicon réunissant certains thèmes de films qu'on a pu voir, au cours des derniers mois, à Montréal.

On y trouve la mystérieuse et envoûtante ouverture du "Also sprach Zarathustra" de Richard Strauss (2001: A Space Odyssey), "Für Elise" de Beethoven (Rosemary's Baby), le quatrième mouvement de la "Symphonie No. 5" de Beethoven (Interlude), le "Danse bleue" de Johann Strauss (2001: A Space Odyssey), le deuxième mouvement du "Concerto pour piano No. 21" de Mozart (Elvira Madigan), la dix-huitième variation de la "Rhapsodie sur un thème de Paganini" de Rachmaninov (Story of the Three Loves), l'été tiré des "Quatre saisons" de Vivaldi (Elvira Madigan) et un extrait de la "Danse du sabre" de Khatchaturian (One, Two, Three).

Bien que certains puristes ne soient pas encore prêts à accepter ce nouveau phénomène qu'est l'entrée de la musique dite "classique" au hit-parade (et certains de ces thèmes y sont depuis un bon nombre de mois), il faut néanmoins avouer que ces extraits (assez inconsistants, disons-le) peuvent amener le grand public à démontrer moins de réticence face au grand répertoire. Et c'est bien ainsi (2334 001).

J.T.

Pop-Pénélope

Ce qu'il y a de nouveau, chers téléspectateurs, dans l'univers des Beatles, c'est que la contestation les a rejoints. Ainsi, parlant sur l'herbe du carré Dominion avec un jeune Américain ayant judicieusement fui les plaisirs de l'uniforme, il me fit la plus belle grimace américaine que je connaisse quand je lui mentionnai LET IT BE (le disque, pas le film) qui vient de paraître sur APPLE rouge (AR 34001). Il faut dire que dans sa grimace, les extravagances pacifiques de John n'y étaient pas pour rien. Or, tout se tient, y compris la nouvelle pochette où, comme toujours, trois des quatre regardent à gauche et le quatrième à droite, cherchant sans doute un petit coin pour la fuite: c'est Paul.

Selon la pochette, LET IT BE doit se concevoir comme partie intégrante du film; ce disque encore "marque une nouvelle phase dans la carrière des Beatles en ce qu'il a été gravé "live" pour la plupart des plages."

Bon, bon, bon.

Je me reporte à une entrevue qu'avaient donné à "Rolling Stones" les adorables Rolling Stones. Jagger y disait, avec un peu de mépris évident, que, EUX, les Stones, leur musique était faite pour le concert... pour la VIE, quoi. Qui ne se souvient pas, chers cryptophiles, qu'en ces temps du freak-out de L.A., on accusait les Beatles de s'en

tenir à la gravure pour laquelle ils concevaient une musique, parfaite sans doute, mais un peu froide, léchée.

Dés lors LET IT BE pourrait bien être, d'abord, une réponse à cette accusation, un peu légère, j'en conviens, mais non sans fondement si l'on accepte la SIMPLICITÉ comme une des marques de fabrique du rock.

Bon, bon, bon.

Sans plus tarder, mes chers lapidophiles, je vous avouerai que le côté "live-straight" de ce disque ne me séduit guère. A quoi servent vraiment ces embryons de dialogues (vaguement amusants) que l'on nous impose entre les plages.

Non, non, non.

Cela ne mène à rien.

Mais le reste, qui est l'essentiel, a bien des qualités... Avec cette réserve que l'on n'y trouvera pas la merveilleuse homogénéité de la seconde face de ABBEY ROAD, encore moins la totalité qualitative de Sgt PEPPER. Au fond, nous en sommes réduits à des chansons.

Comme toujours, quand il s'agit des Beatles, il y a là-dedans beaucoup à boire, beaucoup à manger et beaucoup à fumer. Une vraie petite auberge espagnole, s'il en reste.

LET IT BE (THE answer) est déjà un énorme succès. Il me semble même qu'on l'a passée une fois à Radio-Canada. En tout cas, c'est un bruit qui court.

I DIG A PONY et ONE AFTER 909 (quel délicieux titre) sont un retour au vieux style; tout particulièrement le délicieux titre qui est un quasi-hommage à Elvis paillété. Ces chansons sont évidemment dynamiques, mais elles restent un peu marginales quand même.

Plus ample, plus lyrique est THE LONG AND WINDING ROAD. Plus ambiguë est I'VE GOT THE FEELING (de quoi, devinez maintenant). Enfin, GET BACK dont il est inutile de parler.

On trouvera dans ce disque deux chansons de Harrison, I ME MINE et FOR YOU BLUE. Qui ne sait que j'adore Harrison. Malgré cette prédilection, je mentionnerai seulement I ME MINE, excellente occasion de nous rappeler sur un rythme de 6/8 les affreux égocentriques que nous sommes.

Mais le chef-d'oeuvre reste, pour moi, ACROSS THE UNIVERSE qui s'ouvre, surprise, sur les trois premiers accords de cette autre étonnante chanson NOWHERE MAN. Aussi bien l'interprétation vocale de Paul que le contenu sonore de cette chanson, aussi bien les paroles de Lennon que le jeu des instrumentistes... tout y est dans une plongée parfaitement réussie.

Enfin, dessert obligatoire sur lequel se pencheront les exégètes, une petite pièce de quelques secondes DIG IT. En voici quelques paroles:

Like a Rolling Stone

Like the FBI

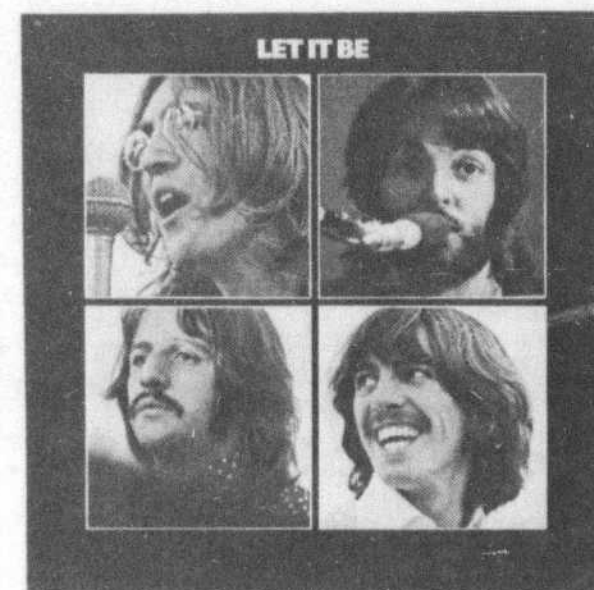
Like the CIA

Like the BBC

and Doris Day...

Dig it, dig it, dig it...

Je suis très heureuse qu'on rende, ENFIN, justice, à Doris Day.



Deep Purple

The Royal Philharmonic Orchestra

Conducted by Malcolm Arnold



Une des plus belles chansons jamais écrites par les Beatles, et sans doute par quiconque, est A DAY IN A LIFE. Cerveilles, travaillez et vous retrouverez dans un petit repli non atteint encore, des TROUS. Ces trous sont évidemment ceux du Albert Hall, salle de concert londonienne où, justement, le DEEP PURPLE ont enregistré en public un Concerto pour Groupe et orchestre. Ici la Royal Philharmonic Orchestra est sous la direction de Malcolm Arnold (Warner B, 1860).

Au-delà même de la réussite intrinsèque de l'oeuvre (ou de son échec), il est agréable de signaler l'extraordinaire pouvoir d'expansion du rock qui, sans complexe, se voue lui-même à tout les genres dans la grande réconciliation de la musique.

Cette réconciliation qui ne nous autorisera plus à cette petite scène dialoguée.

— Bohm est un chou et j'adore le quintette pour piano de Brahms.

— Comme tu a raison, ma chérie, malheureusement dans mon appartement je ne puis, hélas, écouter de musique avec tout ce bruit qui monte par l'escalier.

— Comment ça?

— Tu sais, ma concierge, cette grosse femme qui vit dans le sous-basement, elle fait jouer Tom Jones toute la journée et d'un fort. J'en suis toute fôquée.

Pour cet album, le DEEP PURPLE a choisi de jouer le jeu en entier: un grand orchestre, le Groupe, trois mouvements, etc... C'est donc Jon Lord, l'organiste du groupe, qui a composé la musique. Et de là vient sans doute l'étonnante platitude de la partie orchestrale. En effet, un grand orchestre ça ne se manie pas facilement.

On s'est beaucoup acharné sur cette tentative, et force est de dire que, PRATIQUÉMENT, la réussite n'est pas à la hauteur de la bonne volonté. Ce disque pourtant a son importance par le chemin qu'il nous fait franchir. Il suit logiquement le Satie du BLOOD, SWEAT and TEARS, le Chopin du MANFRED MAN, le Ravel du LED ZEPPELIN, le Bach de Peterson, le Beethoven des BEATLES, etc...

Rock veut dire: BONJOUR MUSIQUE.

Rock veut dire: BONJOUR TOUTE LA MUSIQUE.

Toute la musique de notre grande tribu qui embellit le monde.

Je souhaite donc, mes chers amis, de vous voir le 7 juin prochain à New York où le WHO présenteront, à l'Opéra du Lincoln Center, une intégrale de TOMMY. En attendant, à demain après-midi, auto-stade, stop, vous ne m'y verrez pas, stop, mais, I ME MINE, je vous verrai beaucoup et c'est très bien, stop.

Pénélope